



Décembre 2016

Dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France Gorges de l'Hérault Annexes



Contact ↑

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

contact@cc-vallee-herault.fr

04 67 57 04 50



SOMMAIRE

- 1. Lien et annexes graphiques**
- 2. Bilan de la gestion du Grand Site de France 2010-2016**
- 3. Bilan succinct des actions & des observatoires**
- 4. Evaluation concertée de l'action conduite depuis 2010 dans le cadre de la gestion du Grand Site de France**
- 5. Synthèse des études de la fréquentation, des publics et des retombées socio-économiques du Grand Site de France (2011-2012).**
- 6. Convention pluriannuelle de gouvernance du Grand Site de France**
- 7. Organigramme et Liste des agents de la CCVH**
- 8. Plaquette du site de Saint-Etienne-d'Issensac**

Liens webs

Page 18 - Natura 2000 : <http://valleeherault.n2000.fr/gorges-de-l-herault>

Page 21 - Découvrir le sentier d'interprétation : <http://www.saintguilhem-valleeherault.fr/sentier-d-interpretation>

Page 23 - Argileum <http://www.argileum.fr/>

Page 25 – Découvrir les balades guidées IZI.travel : <https://goo.gl/Y5X0Z2> (Saint-Guilhem)
<https://goo.gl/Bz43QR> (Pont du Diable).

Page 25 - Pour en savoir plus sur les actions de l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault : <http://www.saintguilhem-valleeherault.fr/le-grand-site-de-france>

Page 26 - Alentours Grand Site : http://www.cc-vallee-herault.fr/-Documents-et-publications-.html?id_rubbd=15

Page 26 - Sites internet : <http://www.cc-vallee-herault.fr/Operation-Grand-Site.html?retour=back>
<http://www.saintguilhem-valleeherault.fr/grand-site-de-france-saint-guilhem-le-desert-gorges-de-l-herault>

Page 29 - Restitutions des sorties paysage : <http://www.lamanufacturedespaysages.org/spip.php?article113>

Page 35 - Unité paysagère 22 : <http://atlas.dreal-languedoc-roussillon.fr/herault/UP22.asp>

Page 36 Unité paysagère 7 : <http://atlas.dreal-languedoc-roussillon.fr/Herault/UP7.Asp>

Page 75 - Observatoire national de la biodiversité : <http://www.naturefrance.fr/>

Annexes graphiques

Figure 1 – voir page 9

La fréquentation Navettes “pont du Diable - St-Guilhem-le-Désert” 2010 - 2015

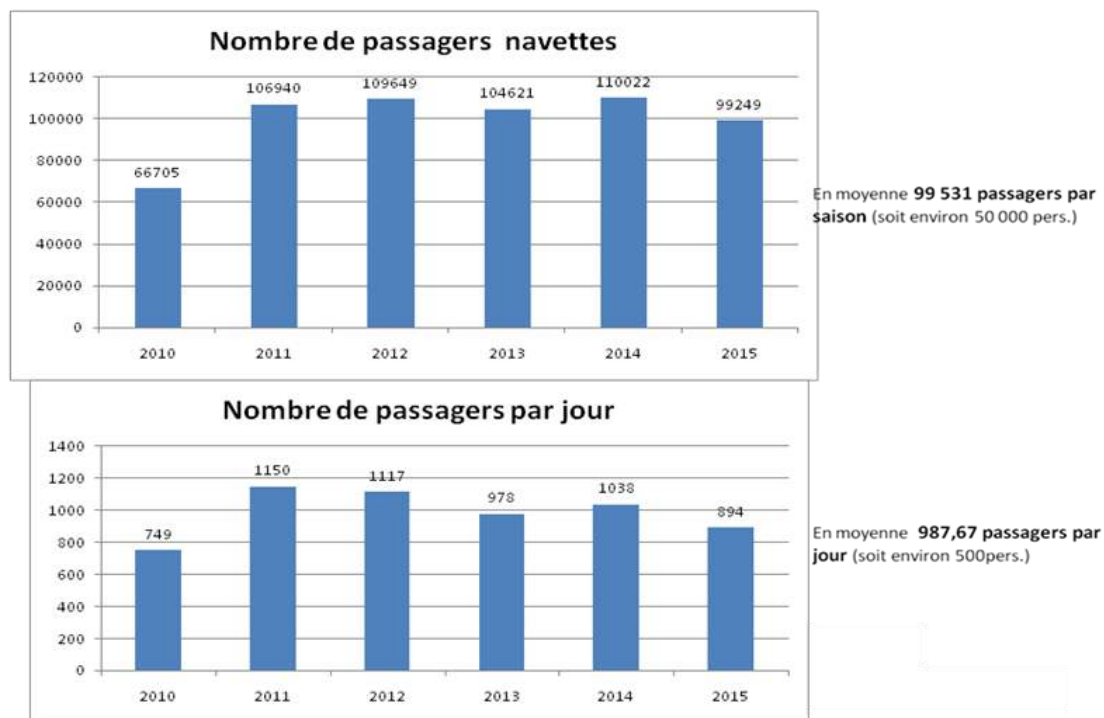


Figure 2 – voir page 9

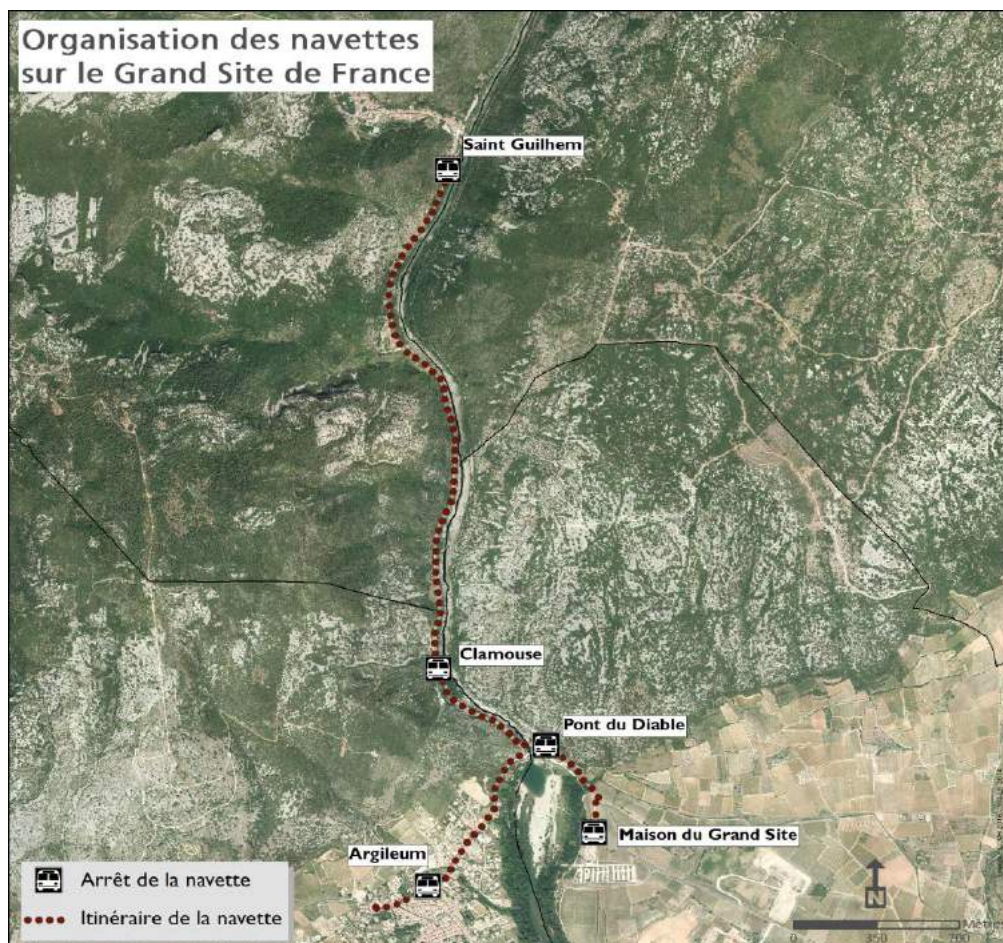


Figure 3 – voir page 11

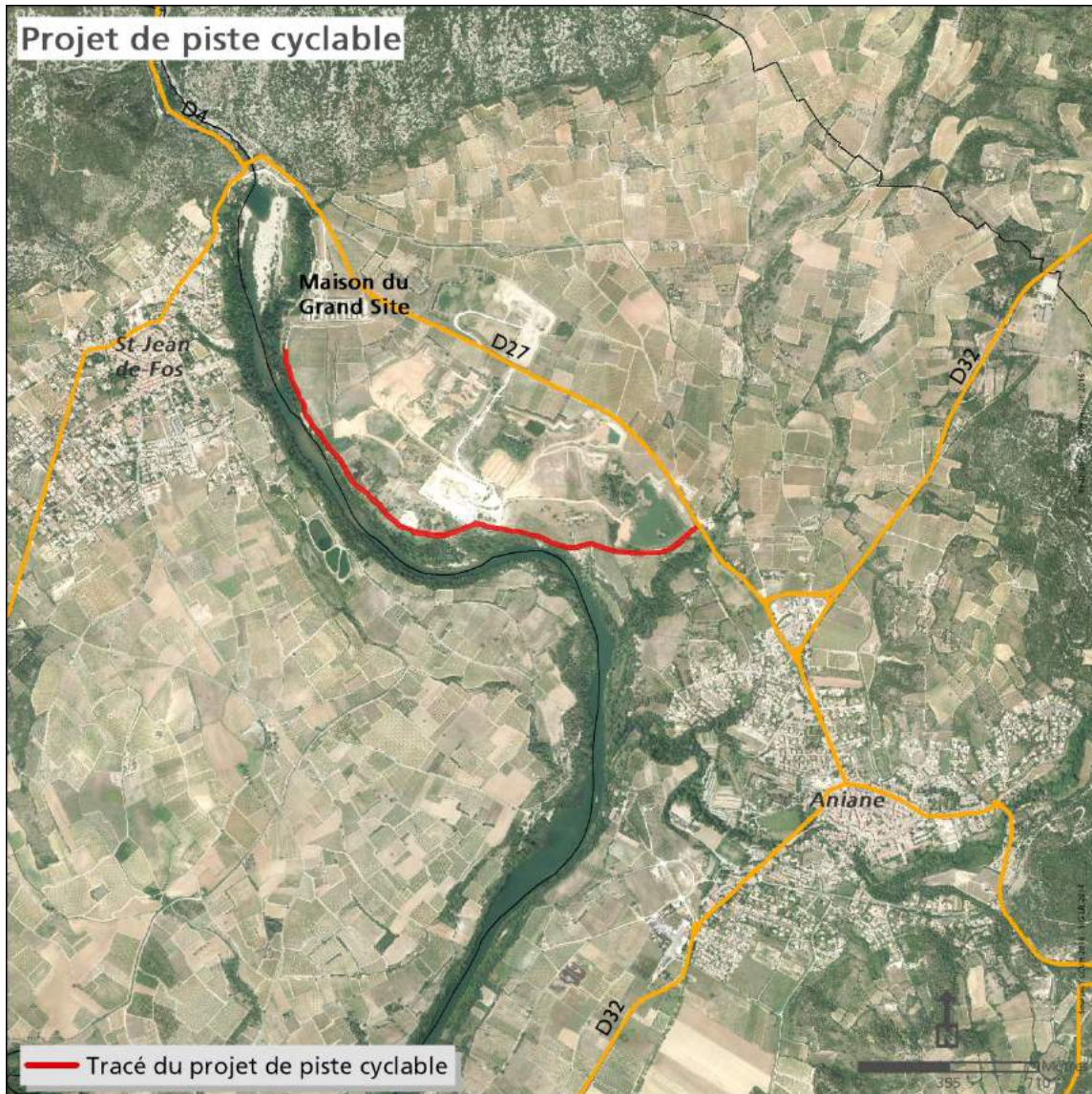


Figure 4a – Données de l'observatoire de la fréquentation

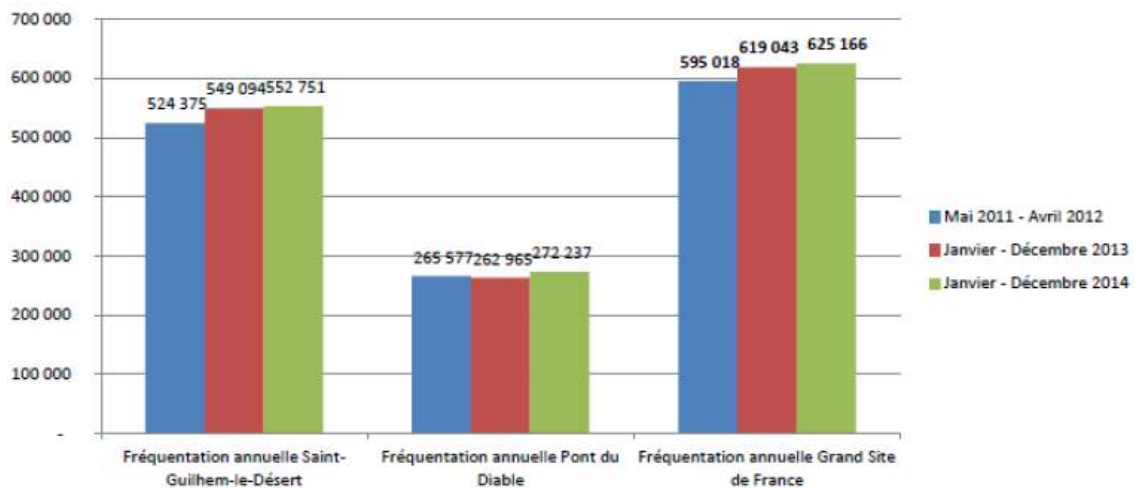


Figure 4b

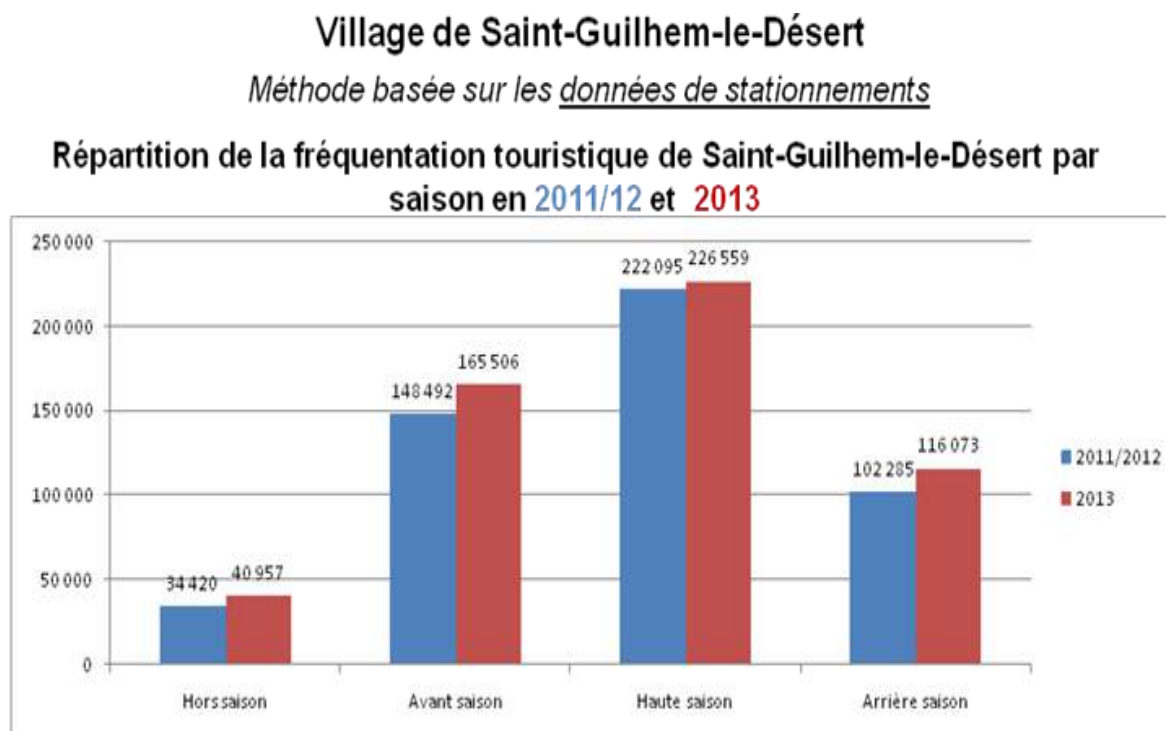


Figure 4c

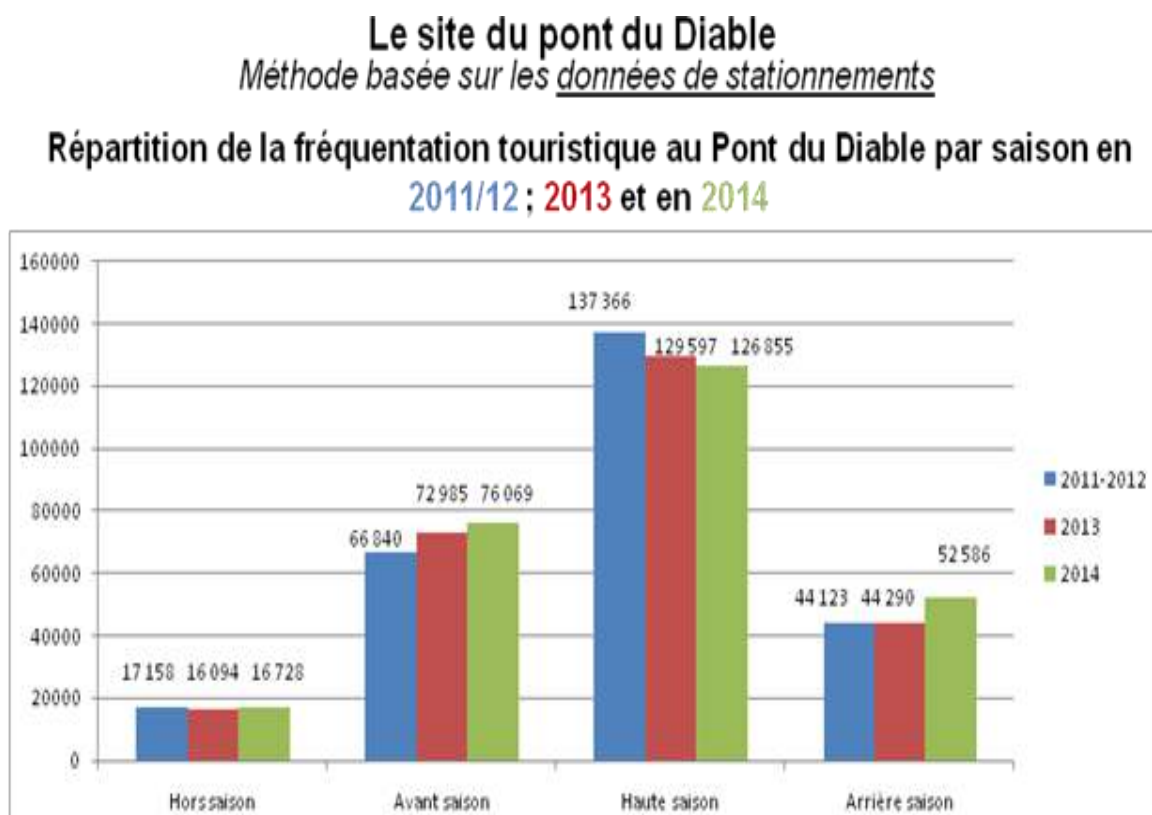
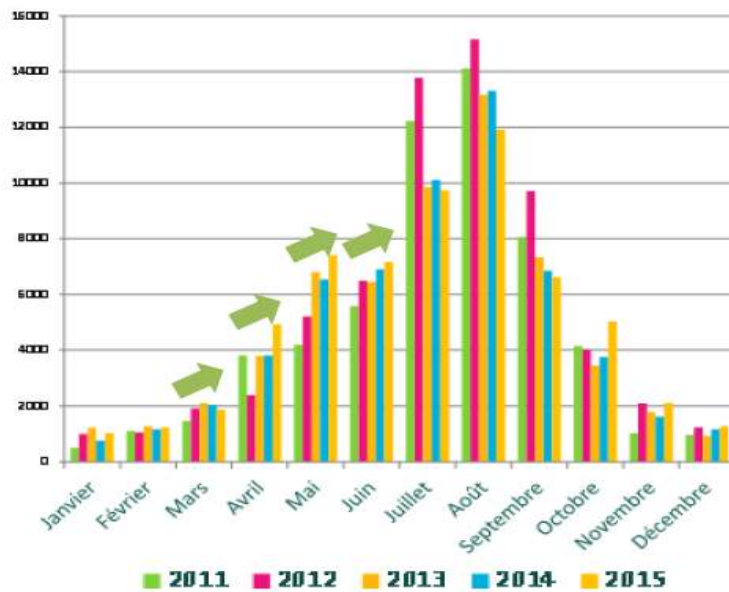


Figure 4d

Nb de visiteurs – Points d'accueil de l'OTI

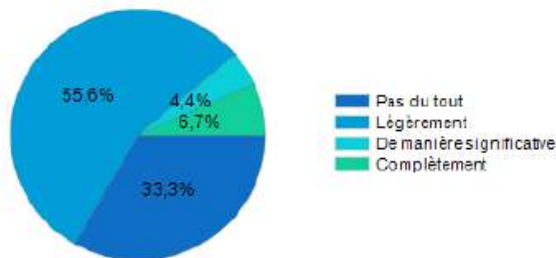


Source : Bilan OTI 2015

Figure 4e

Le label entend limiter les pics de fréquentation et privilégier le développement en basse et moyenne saison. Percevez-vous une telle évolution dans votre activité au cours des dernières années ?

Taux de réponse : 83,3%



Les touristes sont plus nombreux en moyenne saison qu'auparavant

Taux de réponse : 85,2%

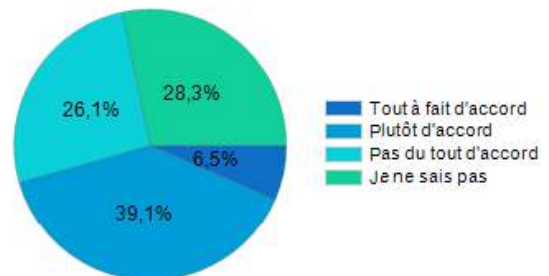
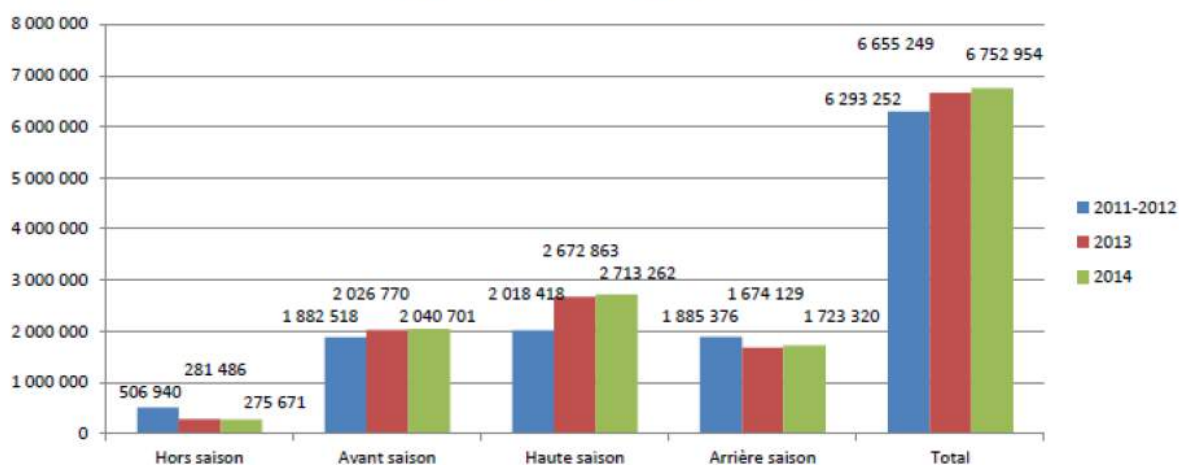


Figure 5

Bilan des retombées économiques directes sur 1 année (Mai 2011 – avril 2012)

Période	Budget moyen par visiteur	Retombées économiques totales (hors parking et hébergements)	Nombre de visiteurs <i>Pris en compte</i>
Avant saison	11.02 €	2 014 387 €	182 727
Haute saison	10.28 €	2 314 206 €	225 124
Arrière saison	13.15 €	1 489 604 €	113 294
Hors saison	5.25 €	453 703 €	86 909
Année entière	10.31 €	6 271 900 €	608 054

**Suivi pluriannuel
Retombées Economiques Directes sur le Grand Site de France
[Hors hébergements et parkings]**



**Dépenses effectuées par les visiteurs sur le Grand Site de France par saisons
en 2011/12 ; 2013 et en 2014**

Source : Observatoire des retombées économiques

Suivi pluriannuel des Hébergements touristiques sur la Vallée de l'Hérault

Observatoire	Parcs en lit	Nuitées	Nombre d'établissements	CA/nuitée	CA en euros TTC
Total 2013	2 638	289 536	299	120	4 013 914
Total 2014	2 696	293 345	283	122	4 645 677

Détails des ressources humaines consacrées au Grand Site de France (CCGPSL)

Service	Proportion de temps consacrée au Grand Site de France	Nombre Grand Site France	ETP / Site de
Direction Générale			
Nathalie MAS-RAVAL DGS	7%		0.07
Stéphanie PEQUIGNOT Secrétaire de Direction	6%		0.06
Tourisme			
Jocya GAILLARD Chargée de mission Tourisme / Coordination GSF	30%		0.3
Aménagement Territorial			
Stéphane NOYER DGST	1%		0.01
Aurélie TIBAUT Chargée de mission Natura 2000	3%		0.03
Thierry ALIGNAN Gestion des milieux	2%		0.02
Daniel DELAT Chargé de mission SCOT / planification	3%		0.03
Sport et Activité de pleine Nature			
Jean-Claude ALLIES Chargé de mission	15%		0.15
Ludivine VAILLAT Chargée de mission	10%		0.10
Muriel MARCHAND Secrétariat	6%		0.06
Pascal Vallet OTI	10%		0.10
Communication			
Régine SVALDI Directrice	6%		0.06
Angélique DIEUX Webmaster	6%		0.06
Leader			
	5%		0.05
Total	110 %		1.1 ETP

Détails des ressources humaines consacrées au Grand Site de France (CCVH)

Poste de rattachement (L)	Proportion du temps de travail	Nombre d'ETI
Chargé de Projet Pleine Nature	60%	0,60
Directeur Général des Services	20%	0,20
Chargée de mission Ressources en eau	5%	0,05
Secrétaire Aménagement de l'Espace / Assistante DC	25%	0,25
Directeur Général des Services Techniques	25%	0,25
Directrice Assemblées et Assurances	5%	0,05
Assistante Assemblées et Assurances	5%	0,05
Responsable ADS	10%	0,08
Directeur de la communication	5%	0,05
Chargée de Communication	5%	0,05
Chargée de la Communication Évènementielle	5%	0,05
Chargée des Publications	5%	0,05
Responsable médiation culturelle	70%	0,56
Directrice Action Culturelle	20%	0,20
Directrice d'Argileum - la maison de la poterie	100%	1,00
Secrétaire Polyvalente chargée de plusieurs services	5%	0,05
Responsable accueil et secrétariat / Assistante du DC	10%	0,10
Chargée de la Photothèque	10%	0,10
Oeno-Technicienne	80%	0,80
Directrice du Développement Economique	5%	0,05
Chargée des Relations Entreprise	10%	0,10
Agent d'entretien du Patrimoine Communautaire	10%	0,10
Apprenti agent d'entretien des espaces verts	10%	0,10
Agent d'entretien du Patrimoine Communautaire - Mai	10%	0,10
Agent d'entretien du Patrimoine Communautaire	10%	0,10
Agent d'entretien du Patrimoine Communautaire / Gar	100%	1,00
Agent d'entretien du Patrimoine Communautaire - Mai	10%	0,10
Agent d'entretien du Patrimoine Communautaire	10%	0,10
Directrice Finances Marchés	5%	0,05
Agent Comptable / Secrétaire Finances Marchés	5%	0,05
Chargée du pôle Ressources	5%	0,05
Chargée de la Comptabilité CCVH et OTI	5%	0,05
Agent polyvalent logistique et gardiennage	5%	0,05
Gardien	5%	0,05
Chargé de l'Habitat	10%	0,10
Responsable Juridique	5%	0,05
Renfort Juridique	5%	0,05
Chargée de Projet Grand Site de France et Natura 2000	80%	0,80
Technicien Natura 2000	50%	0,50
Responsable Opérations d'Investissements et Entretien	25%	0,25
Chargé de Travaux	25%	0,25
Adjoint au Responsable Service OM	10%	0,10
Chef de Garage	3%	0,03
Responsable Service OM et SPANC	3%	0,03
Mécanicien	2%	0,02
Chargé d'accueil service OM	5%	0,05
Directeur Prospective Territoriale	20%	0,20
Chargée d'ingénierie financière	20%	0,20
Gestionnaire Ressources Humaines - Carrières	3%	0,03
Assistante RH	5%	0,05
Gestionnaire Ressources Humaines - Paie	3%	0,03
Directrice des Ressources Humaines	5%	0,05
Apprenti SIG	5%	0,05
Technicien SIG	8%	0,08
Technicien SIG	8%	0,08
Technicien Informatique	3%	0,03
Directeur des Systèmes d'Information	8%	0,08
Responsable Accueil et Qualité	80%	0,80
Sous Total	1066%	10,50
5 Saisonniers (+ 3 maîtres nageurs) 6 mois *1 + 2 mois *6	150%	1,50
Total	1216%	12,00

Opération	Structure	Notifiée				% financement par opération
		Date	N°arrêté	Assiette retenue	Montant	
MAISON DU GRAND SITE - PONT DU DIABLE						
Expérimentation navettes M Poterie 2011	DREAL 2011	mai-11	chapitre 113-01 Article	37 358,00	18 679,00	
Expérimentation navettes M Poterie 2011	CRLR	août-11	arrêté 135 376	37 358,00	11 207,00	
Total					29 886,00	80%
ARGILEUM						
Argileum 2012 valorisation (jardin bassin ...)	CG34 PTID 2012	juin-12	délib 07/05/12			
Argileum - aménagement jardins	DREAL 2012	oct-11	chap 113-01 art 43 (63-8J) / opé 2011-110			
Argileum - restauration bassins	DRAC 2012	août-12	arrêté du 06/08/12			
Argileum - restauration bassins	CRLR 2012	juin-12	arrêté 2012000075			
Argileum - expo temporaire	CG34 contrat 2012	juin-12	CP 18/06/12	25 000,0	10 000,0	
Total					10 000,0	40%
ABBAYE						
Abbaye - étude positionnement éco	CRLR	juil-11	arrêté n°134114 du 6/0	30 000,00	15 000,00	
Abbaye - études de faisabilité (éco, archéo, invent)	CG34 PTID 2011	sept-11	cp 19/09/2010	185 800,00	50 875,00	
Abbaye - étude archéo	CRLR	août-11	arrêté 136019	97 300,00	20 000,00	
Abbaye - étude archéo	DRAC 2011	juil-11	arrêté 30 juin 2011	97 300,00	19 460,00	
Abbaye - étude inventaire et pré diag	DRAC 2011	juil-11	arrêté 30 juin 2011	18 143,00	4 536,00	
Abbaye - étude inventaire et pré diag	CRLR	déc-11	Arrêté 2011008077 01	18 143,00	4 500,00	
Abbaye - étude ethnologique	DRAC 2011	juil-11	arrêté du 06 juil 2011	15 000,00	4 000,00	
Abbaye - étude ethnologique	CRLR	janv-12	arrêté 2011 006729 01	15 000,00	2 000,00	
Abbaye - étude de prog culturelle	DREAL 2012	mars-12	opé 2012-018 / Présag	50 000,00	10 000,00	
Abbaye - étude de prog culturelle	CRLR 2012	juin-12	arrêté 2012 00088201	59 800,00	6 000,00	
Abbaye - étude de prog culturelle	CG34 FPX 2012	juin-12	délib 07/05/12	50 000,00	15 000,00	
Total					151 371,00	81%
NATURA 2000						
Natura 2000 DOCOB Gorges de l'Hérault	Etat - DDTM	déc-10		140 000,00	56 000,00	
Natura 2000 DOCOB Gorges de l'Hérault	FEADER 323A	déc-10		140 000,00	56 000,00	
Total					112 000,00	80%
Natura 2000 Anim aout13/aout14 GH	Etat - DDTM	juil-13	323 13D034 000021	24 087,2	10 023,0	
Natura 2000 Anim aout13/aout14 GH	FEADER 323A	juil-13	323 13D034 000021	23 117,0	9 246,8	
Natura 2000 Anim sept14/mars15 GH	Etat - DDTM	juin-14	323 14D034 00004	15 593,3	6 479,3	
Natura 2000 Anim sept14/mars15 GH	FEADER 323A	juin-14	324 14D034 00004	14 988,3	5 995,3	
Natura 2000 Anim GH avril-10 juil.15	Etat DDTM	sept-15	N°DDTM34-2015-09-05	16 179,4	12 943,5	
Natura 2000 anima GH 11 juil-déc.15	FEADER	déc-15	RLAN070615 DT034 0	9 157,3	5 769,09	
Natura 2000 anima GH 11 juil-déc.15	Etat DDTM	déc-15	RLAN070615 DT034 0	9 157,3	2 710,56	
Total				112 279,8	53 167,6	82%
OPERATIONS EN MOD						
AUTRES						
Observatoire fréquentation	DIREN 2010	oct-10	arrêté du 6 oct 2010	35 000,00	10 500,00	
Observatoire photographique du paysage	DIREN 2010	oct-10	arrêté du 5 oct 2010	15 000,00	4 500,00	
Observatoire fq, photographique	CG34 contrat 2010	mai-10	contrat 2010	50 000,00	15 000,00	
Total					30 000,00	60%
Schéma interprétation	DREAL 2011	mai-11	chapitre 113-01 Article	49 300,00	12 325,00	
Schéma interprétation	FEDER OGS	oct-11	convention 5-2011/05-	49 300,00	12 325,00	
Total					24 650,00	50%
Observatoire photo du paysage	CG 34 contrat 2012	juin-12	CP du 18/06/2012	9 000,00	5 000,00	
Total					5 000,00	56%
Plan de circulation et stationnement	DREAL	févr-14	arrêté chp113-01 art 1	50 000,0	25 000,0	
Plan de circulation et stationnement	CG-PTID 2014	déc-14	délib 17/11/14	50 000,0	15 000,0	
Total					40 000,0	80%
GLOBAL 2010-...	Assiette projets	montant subv.	% financement	Part de chaque financeur dans projets GSF		
ETAT	646 549	197 156	30%	30%		
Conseil Départemental	369 800	110 875	30%	17%		
Conseil Régional	257 601	58 707	23%	9%		
Union Européenne	236 563	89 336	38%	14%		
Autofinancement CCVH ou communes		205 401		31%		
Total	661 475	456 075	69%			

Etat d'avancement des projets du Grand Site de France au 10/10/2016



Objectifs du plan de gestion 2010-2016 :

- 1. Maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement
- 2. Restauration, protection et valorisation du patrimoine naturel, culturel et du paysage
- 2.1. Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti, des monuments et des villages
- 2.2. Préservation du patrimoine naturel, gestion et valorisation du massif forestier
- 3. Accueil du public, développement local, offres touristiques et de loisirs
- 4. Communication et Gouvernance Locale

Objectifs + Actions	Intitulé des actions	Maître d'ouvrage	Budget € HT	Financements	date de réalisation	Niveau de réalisation	Raisons (si non réalisé)
1) Maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement							
Observatoire et études structurantes	* Etude de la fréquentation et création d'observatoires	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	50 000 € HT	30% DREAL 30% CD34	2011-2013 Observatoire pluriannuel	réalisé	
	* Actualisation du plan de circulation et de stationnements, diagnostic de fonctionnement et de gestion		35 000 € HT	30% CD34 50% DREAL	2015-2016	en cours d'étude	
1.a) Requalification de la route départementale n°4	* Requalification et création d'un sentier piéton le long de la RD4 (enfouissement des lignes EDF, FT) : - sentier Pont du Diable / Clamouse	Conseil départemental de l'Hérault, Direction des routes	800 000 €	Non défini	2017-2019	en cours d'étude	
	- sentier Clamouse / Saint Guilhem le Désert		Non défini	Non défini	Non défini	en cours d'étude, standbye	Difficulté technique et d'intégration paysagère
1.b) Création de cheminements doux	* mise en œuvre du schéma de circulation douces (liaison piétonne, cycle et équestre entre les villages du GS et le pôle d'accueil du PDD) Etude de 2005						
	- piste cyclable Aniane/Pont du Diable	Conseil Départemental	600 000 € HT	100% CD34	2012/2016	en cours d'étude, travaux automne 2015- hiver 2016	
	- piste cyclable Gignac/Aniane		NC	100% CD34	NC	en cours d'étude	
	- mise en œuvre de boucle cyclo-touristiques moyennes distances (Edition d'un dépliant)	Pays Cœur d'Hérault	NC	Pays Cœur d'Hérault	2010-2013	Réalisé pour partie	
1.c) Développement du système de navettes	- requalification de la traverse de St-Jean-de-Fos, avenue du monument (tranchéon 1)	Conseil Départemental, commune de St-Jean-de-Fos	1 200 000 € HT	Non Communiqué (NC)	2015-2017	Demarrage de chantier	
	* navette St-Guilhem / pont du Diable	Hérault transport	83 000€/an	100% Hérault transport	2009, pluriannuel	réalisé	
	* création d'une aire de retournement des navettes, entrée Sud St-Guilhem		301 500 € HT		2013	réalisé	
	* mise en place d'une navette Pont du Diable - Argiléum	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	37 358 € HT	2011 : 50% DREAL 30% CRLR Depuis 2012 : CCVH	2011 - pluriannuel	réalisé	
	* mise en place d'une navette en liaison avec Aniane		Non défini	Non défini	Non défini	en cours d'étude	
1.d) Aménagement paysager et sécurisation piétonne de la montée au Val de Gellone	* Aménagement paysager et sécurisation piétonne de la montée du Val de Gellone : espace partagé par les voitures et piétons (déclassement de la voie; traitement du revêtement du sol)	Commune de St-Guilhem-le-Désert	230 000 €	NC	2016-2018	en cours d'étude paysagère	
1.e) Information & communication sur les moyens de stationnement et de déplacement sur le GS	* signalétique complémentaire indiquant les aires de stationnement disponibles : - signalétique Aniane / St-Guilhem --> PDD - signalétique St Jean de Fos, jalonnement dynamique	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault			2010	réalisé	
	* création d'un dépliant (ensemble des infos sur le GSF (rando, stationnement...)) : - dépliant d'information au départ du pôle d'accueil du PDD - carte d'information globale	OTI Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	NC 1 000 €	OTI CCVH	annuel 2013	réalisé réalisé	Problème technique
2) Restauration, protection et valorisation du patrimoine naturel, culturel et du paysage							
2.1) Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti, des monuments et des villages							
2.1.a) Restauration et valorisation de l'Abbaye d'Aniane	* mise en sécurité des édifices	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	Voir détail en Axe 4	Voir détail en Axe 5	depuis 2010	en cours	
	* restauration du patrimoine bâti dans le cadre des monuments historiques * ouverture au public d'une partie des bâtiments * conception d'un projet culturel (étude de définition de programmation)						
2.1.b) Intégration paysagère du parking du pré des pères	* améliorer l'impact visuel du parking et de son fonctionnement	Commune de St-Guilhem-le-Désert	300 000 € HT	NC	2016-2018	En cours d'étude paysagère	
	* Restauration du Pont du Diable, travaux au titre des monuments historiques	Conseil Départemental ; Maître d'ouvrage délégué (MOD) : CCVH	686 000 € HT	60% CD34 40% DRAC LR	2009/2011	réalisé	
	* St-Guilhem : mise en sécurité et restauration du moulin de la tour de Plancaueil	Conseil Départemental				Non réalisé	
	* St-Guilhem : restauration de l'aile orientale de l'Abbaye de Gellone, clos et couvert	Commune de St-Guilhem-le-Désert	246 000 € HT	110 000€ Etat 35 000 € CD34 35 000€ CRLR	2012	réalisé	
	* St-Guilhem : finalisation de la 1ère phase du musée de l'Abbaye de Gellone, mur dit "Gothique"		18 000 € HT	8 444€ Etat 3 000 € CD34 3 000€ CRLR	2012	réalisé	
	* St-Guilhem : restauration de l'Autel de Guilhem		90 350 € HT	60 000€ Etat 20 000 € CD34 20 000€ CRLR	2012	réalisé	
* St-Guilhem : restauration de l'orgue de l'Abbaye de Gellone, dépoussiérage, remise aux normes	35 000 € HT		10 000€ DRAC 5 000 €CRLR	2013	réalisé		
2.1.c) Restauration du patrimoine bâti et des espaces publics remarquables	* Aniane : acquisition des tanneries				Non réalisé	Le propriétaire des Tanneries n'est pas vendeur	
	* Aniane : restauration et mise en valeur des rues du centre ville (galerie des Arceaux; rue porte St Guilhem; rue porte St Jean de Fos - 3 phases) phase 1	Communes d'Aniane; Communauté de communes : MOD	400 000 € HT	5% Etat (1% Paysages) 25% CD34	2013/2015	Phase 1 réalisée	
	* Puéchabon : aménagement de la traverse du village	Conseil Départemental ; Commune de Puéchabon				Non réalisé	manque de financement
	* Puéchabon : restauration de l'ancienne école en espace multiservice	Commune de Puéchabon	175 000€HT	37% ETAT 18% CD34 11% CRLR 7% FEADER 7% CCVH	2011	Réalisé	

Objectifs + Actions	Intitulé des actions	Maître d'ouvrage	Budget € HT	Financements	date de réalisation	Niveau de réalisation	Raisons (si non réalisé)			
	*Puéchabon : restauration de l'Eglise Immaculée Conception	Commune de Puéchabon	107 000 € HT en 2 tranches	NC	NC	En cours				
	*Montpeyroux : restauration des abords de la chapelle du Barry	Commune de Montpeyroux	120 000€HT	NC	NC	En cours				
	*Montpeyroux : mise en sécurité et ouverture du Castellans	Conseil Départemental	NC	NC	2010-2012	tranche 1 : réalisé ; tranche 2 : à venir				
	*St-Jean-de-Fos : aménagement des abords de la chapelle St-Genies-de-Litenis	Commune de St-Jean-de-Fos	NC	NC	NC	réalisé				
	*St-Jean-de-Fos : restauration de la tour du Pigeonnier	Commune de St-Jean-de-Fos				Non réalisé	NC			
	*St-Jean-de-Fos : le moulin de clamouse	Conseil Départemental				Non réalisé	NC			
	*St-Jean-de-Fos : travaux de restauration des ruelles de la circulaire du village	Commune de St-Jean-de-Fos; Communauté de Communes : MOD	310 000 € HT	29% CG34 20% CRLR 16% FEDER	2010	réalisé				
2.2) Préservation du patrimoine naturel, gestion et valorisation du massif forestier										
Observatoire et études globales	*création d'observatoire photographique du paysage	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	9 000€/an	2010 : 30% DREAL 30% CD34 2012 : 55% CD34	2010 - pluriannuel	réalisé, pluriannuel				
	Schéma de gestion des activités nautiques du fleuve Hérault (baignade, canoës kayak...) – Etude globale multithématique	CCVH, dans le cadre d'une convention de partenariat avec les CCGPSL et CCCGS	40 000€HT	En cours	2016	En cours				
2.2.a) Protection et gestion du patrimoine naturel	*Natura 2000 : - Elaboration du Document d'objectifs Gorges de l'Hérault	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	140 000 € HT	40% ETAT 40% FEADER	2011 / 2013	réalisé				
	- Mise en œuvre du DOCOB		20 à 30 000 € HT par an	40% ETAT 40% FEADER puis 100% depuis 2016	2013 pluriannuel	réalisé, pluriannuel				
2.2.b) Soutien aux activités agricoles et protection de la forêt contre les incendies	* Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (OCAGER) - Développement du pastoralisme	ASA de la Seranne			2005					
	- débroussaillage, tranche 1 et 2 : secteur des lavagnes	Conseil Départemental	en régie	100% CD34	2010 à 2013	réalisé				
	- restauration de mares, tranche 1 et 2 : secteur des lavagnes									
	- Construction d'une bergerie à Montpeyroux	Communes de Montpeyroux, MOD CCVH	224 000 € HT	20% FNADT 40% CRLR 20% CD34	2012-2013	réalisé				
	- projet de création d'une bergerie tunnel aux Lavagnes, commune de St-Guilhem	Berger	30 000 €	NC	2016-2017	En cours				
	* Plan Massif : actions de défenses contre les incendies de forêt	SDIS, CD34, DDTM	NC	NC	2010-2016	pluriannuel				
*restauration des terrasses oléicoles				2006-2008	Non réalisé entre 2010/2015	Problème de financements				
	*acquisition de parcelles agricoles au Pont du Diable	Communauté de communes Vallée de l'Hérault	47 000 € HT	100% CCVH	2011	réalisé				
2.2.c) Développement et structuration des activités de pleine nature										
2.2.c.1) Equipements, aménagements et entretien	- Montpeyroux : création d'un itinéraire de promenade et randonnée + sentier VTT	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	117 000 € HT	35% ETAT 25% CD34 20% CRLR	2009 - 2012/2013	réalisé				
	- Le Joncas : création d'un site d'escalade				2010	réalisé				
	- Puéchabon : création d'un sentier d'interprétation				2009/2010	réalisé				
	- " : création d'un sentier PR				2010/2012	réalisé				
	- création d'un sentier bergerie, avec différents points de vue				2010/2012	réalisé				
	- Montpeyroux/Arboras : création d'un sentier PR				2014/2015	réalisé				
	- Point de vue du Pic St Baudille				2012/2015	en cours				
	- Projet de sentier de randonnée, Combe de Brunan - Maison forestière				2016-2017	en cours				
	*la suite de la requalification du chemin St Jacques de Compostelle (GR653)				CCVH	En cours définition	En cours définition	2016-2017	en cours	
	*circuit de découverte autour de la maison forestière des Plos				ACIR, CDRP, CCVH	NC	NC	NC	A venir	
	ONF, Maison des Légendes	NC	NC	NC	Réalisé pour partie					
	CCVH	En cours d'études	En cours d'études	2014/2017	En cours d'études					
	CCVH	En régie	En régie	2010-2016	réalisé					
2.2.c.2) Conciliation des usages	*échange entre les différents professionnels et usagers du massif (réunion)	CCVH	En régie	En régie	2010-2017	réalisé pour partie				
2.2.d) Suivi de la qualité des eaux de baignade et inventaire des sources de	*travail d'inventaire des sources de pollution potentielle	Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault	NC	NC	2010-2011	réalisé	Très peu de sources de pollution ont été pointé par l'étude sur le secteur du GSF			
	*éradication de ces sources	Divers, SPANC CCVH				sans objet				
2.2.e) Homogénéisation et mise en cohérence de la signalétique	* inventaire global sur le GSF pour éradiquer les panneaux + mise en cohérence de la signalétique	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault; Aniane; St-Jean-de-Fos	NC	NC	2010/2011-2013-2015	réalisé sur Aniane et St Jean de Fos				
2.2.f) Création d'une équipe de garde nature	*surveiller le massif *informer, sensibiliser les visiteurs à la protection/respect du site et sur la mobilité durable *surveiller la mise en place du plan de circulation et de stationnement *surveiller la propreté du site, la qualité de l'eau, la signalétique sauvage *assurer en basse saison des petits travaux d'entretien (débroussaillage...) *inventaire faune et flore					Non réalisé	Manque de budget, à reprogrammer pour 2017-2022			

Objectifs + Actions	Intitulé des actions	Maître d'ouvrage	Budget € HT	Financements	date de réalisation	Niveau de réalisation	Raisons (si non réalisé)
3) Accueil du public, développement local, offres touristiques et loisirs							
Observatoire	*étude des retombées économiques et création d'observatoires	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	45 000 € HT (étude)	50% CR 12% CD34	2011-2013 pluriannuel	réalisé	
3.a) Accueil, interprétation, animation et développement de l'offre touristiques et loisirs							
3.a.1) Interprétation à l'échelle du GS	* étude et création d'un schéma d'interprétation du patrimoine à l'échelle du GS (répondre aux attentes des différents publics du site, mise en valeur du patrimoine ; stratégie de développement, programme d'animations, espaces de médiation)	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	30 000 € HT	12% CRLR 25% DREAL 25% FEDER	2011/2013	réalisé	
	*mise en œuvre du schéma d'interprétation du patrimoine = création d'une signalétique d'interprétation sur le PDD		15 000 € HT	30% DREAL 30% CD34	2012/2014	réalisé	
	- animation du parvis de la Maison du Grand Site		35 000 € HT	DREAL 35%, CRLR 20%, CD34 24%	2014/2015	réalisé	
	- mise en valeur des points de vue paysagers (cadre/hors cadre)		18 000 € HT	DREAL 35%, CRLR 20%, CD34 24%	2013/2015	réalisé	
3.a.2) Equipement complémentaire	Acquisition de la bergerie d'Aniane - pont du Diable	CCVH	40 0 000€HT	100%CCVH	2014-2015	réalisé	
3.a.2.1) Accueil de l'OT à St-Guilhem-le-Désert	* acquisition et aménagement d'un espace d'accueil à St-Guilhem	OTI	350 000€ HT	3 % CRLR 50 % CG contrats 2011 & 2012	2012 / 2014	réalisé	
3.a.2.2) La maison de la poterie : Argiléum	* création d'un espace d'interprétation dans un ancien atelier de poterie traditionnel	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	2 000 000 € HT	27% Etat 19% CG34 11% CRLR 8% FEADER	2005 / 2011	réalisé	
	*aire de stationnement	Communes de St Jean-de-Fos, MOD CCVH	200 000 € HT	31% CG34 29% ETAT 17% CRLR	2010 / 2011	réalisé	
	*restauration des bassins de décantation de l'argile	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	75 000 € HT	Restauration des bassins : 40%DRAC - 13%CR - 21% CD34;	2011/2012	réalisé	
	*aménagement des jardins		50 000 € HT	Aménagement des jardins : 40% DREAL - 35% CD34 ;	2012/2013	réalisé	
	*acquisition d'outils de médiation (four, tours...)		15 000 € HT	Acquisition outils de médiation : 39% LEADER - 35% CD34; Expositions annuelles 40% à 50% CD34	2012/2014	en cours	
3.a.2.3) L'Abbaye St Benoît d'Aniane	*acquisition, mise en sécurité, étude de programmation et de recherches...	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	2 450 000 € HT	Restauration toiture chapelle 40% DRAC - 20%CR - 15% CG Etudes positionnement, archéologique, ethnographique, inventaire : 17% DRAC 26% CR - 27% CG Programmes de fouilles : 30 à 35% DRAC, 0 à 15% CR, 20 à 25% CD34 Etude de programmation culturelle : 20%DREAL - 12%CR - 30%CG Actions culturelles annuelles : 6% DRAC, 4% CR, 51% CG	2010/2011	réalisé	
	- restauration de la toiture de la chapelle		300 000 € HT		2012	réalisé	
	- études (positionnement, archéologique, ethnographique, inventaire)		160 800 € HT		2011/2012	réalisées	
	- programme de fouilles 2012		100 000 € HT		2012	réalisé	
	- programme de fouilles 2013		100 000 € HT		2013	réalisé	
	- etude de programmation culturelle		50 000 € HT		2012	réalisé	
	*acquisition de la bergerie d'Aniane - pont du diable		400 000 € HT		2014/2015	réalisé	
3.a.2.4) Animation du GS + son réseau d'accueils et de médiation	* développement d'un programme d'expositions temporaires et d'événementiels (actions culturelles) (- différents lieux pouvant accueillir les expositions, spectacles...)	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	48 000 € HT	NC	2011/2012	réalisé	
	- actions culturelles 2012 (résidence, programmation culturelle)		48 000 € HT		2013	réalisé	
	- actions culturelles 2013 - Cause toujours		NC		2014	en cours	
	- actions culturelles 2014 - Kinya Maruyama		25 000 € HT		2012	réalisé	
	* exposition temporaire (Montpeyroux)		12 000 € HT		2013	réalisé	
	*exposition temporaire "De Tuilles en Fragments"		NC		2014	réalisé	
	*exposition temporaire "Terres Mères"		NC		2014	réalisé	
	*création d'un espace multi-service sur Puéchabon		Commune de Puéchabon		175 000 € HT	2011	réalisé
3.a.2.5) Valorisation de l'offre d'activité de pleine nature	* Objectif : diffuser la fréquentation dans le temps par la désaisonnalisation	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	Regie	Regie	2015	réalisé	
	* l'accueil de journées de la randonnée	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	Regie	Regie	2015	réalisé	
	*informer les visiteurs sur l'ensemble des activités sportives de pleine nature sur le GS	CCVH/OTI	Regie	Regie	Annuel	réalisé sur chaque projet	
3.a.2.6) Editions	*éditions touristiques (mise en valeur du site, mieux informer les visiteurs)	OTI	Regie	Regie	Annuel	Annuel	
	*éditions spécifiques aux activités de pleine nature (rando-fiches)		Regie	Regie	Annuel	Annuel	
	*éditions thématiques sur la poterie, la faune et la flore (répertoire des légendes)		Regie	Regie	Annuel	Annuel	
	* édition pédagogique sur St Guilhem le Désert	IUFM	5 000 €			2011	réalisé
3.b) Développement économique, promotion des produits locaux, professionnalisation des filières tourisme et artisanat							
3.b.1) Développement de l'accueil de groupe	*développement d'un catalogue d'offres de groupes sur le territoire...	OTI	régie	régie	2010 - pluriannuel	réalisé	
3.b.2) Professionnalisation et qualification des filières professionnelles	* intégrer les professionnels dans le guide d'accueil touristique (seulement les partenaires)						
	* inciter les professionnels à entrer dans la démarche de labellisation existante ; à suivre les formations proposées par le Pays Cœur d'Hérault ou d'autres partenaires						
4. Communication et Gouvernance Locale							
4.a) Communication	- Journal d'information intercommunal "Alentours"	CCVH	Regie	Regie	annuel	Réalisé	
	- Site Internet de la CCVH	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault + OTI	Regie	Regie	annuel	Réalisé	
	- Relation Presse et Médias	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault + OTI	Regie	Regie	annuel	Réalisé	
	- Visites de site en phase de chantier	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	Regie	Regie	annuel	Réalisé	
	- expositions des études, actions et projets réalisés dans le cadre du GS (cadre/hors cadre)		Regie	Regie	annuel	Réalisé	
4.b) Gouvernance Locale	- Espaces d'accueil : Maison du Grand Site; Argiléum, OTI	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	Regie	Regie	annuel	Réalisé	
	- Réunions de Comité de Pilotage des différents projets		Regie	Regie	annuel	Réalisé	
	- Réunions publiques autour des différents projets		Regie	Regie	annuel	Réalisé	
	- Commission de l'Office du Tourisme et relations avec ses partenaires privés		OTI	Regie	Regie	annuel	Réalisé

Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault »

Bilan succinct des actions
réalisées depuis 2010 et des
observatoires

➤ Bilan succinct :

- ✓ des actions réalisées depuis 2010 (non exhaustif)
- ✓ des observatoires
 - de la fréquentation
 - des retombées socio-économiques
 - photographique du paysage

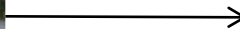
Rappel des grands objectifs (axes) du plan de gestion 2010-2020 du Grand Site de France

1. Maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement
2. Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti, des monuments, des villages et des paysages
3. Préservation du patrimoine naturel, gestion et valorisation du massif forestier
4. Accueil du public, développement local, qualification de l'offre touristiques et de loisirs

1. Maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement

Mise en œuvre du plan de gestion depuis 2010 (non exhaustif)

Dates de réalisation	Intitulé de l'Action	Maître d'ouvrage	Budget € HT	Financements	Niveau de réalisation
Maîtrise d'ouvrage ou MOD : CCVH					
Etude 2011-2013, observatoires pluriannuels	Etude des retombées économiques , fréquentation et création d'observatoires	CCVH	95 000 HT	Ret.omb. éco : 50% CR 12% CD34 Fréquentation : 30% DREAL 30% CG34	Réalisé
Mise en place en 2011, pluriannuel	Mise en place d'une navette pont du Diable - Argileum	CCVH	37 358 €HT	2011 : 50% DREAL 30% CRLR Depuis 2012 : CCVH	Pluriannuel
A venir	Actualisation du plan de circulation et de stationnements, diagnostic de fonctionnement et de gestion	CCVH	40 000 €HT	30% CD34 50% DREAL	2016
Maîtrise d'ouvrage : AUTRES PARTENAIRES					
2011-2020	Requalification de la route départementale n°4 - Secteur Clamouse	Conseil Départemental	800 000€ HT	Non défini	En cours d'étude
2012-16	Création d'une piste cyclable, Aniane-pont du Diable		600 000€ HT	100% CD34	
2015-17	Requalification de la traverse de St-Jean-de-Fos, Avenue du Monument (tronçon I)	Conseil départemental, Communes de St-Jean-de-Fos	1 200 000€ HT	NC	



2. Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti, des monuments et des villages

Mise en œuvre du plan de gestion depuis 2010 (non exhaustif)

Dates de réalisation	Intitulé de l'Action	Maître d'ouvrage	Budget € HT	Financements	Niveau de réalisation
Maîtrise d'ouvrage ou MOD : CCVH					
Création en 2010, pluriannuel	Observatoire photographique du paysage	CCVH	9 000 €/an	2010 : 30% DREAL 30% CG34 2012 : 55% CG34	Réalisé, Pluriannuel
2009-2011	Restauration du pont du Diable	Conseil Général; Maître d'ouvrage délégué (MOD) : CCVH	686 000 €HT	60% CG34 40% DRAC LR	Réalisé
2010	Travaux de restauration des ruelles de la circulade St-Jean-de-Fos	Commune de Saint-Jean-de-Fos, MOD : CCVH	310 000 €HT	29% CG34 20% CRLR 16% FEDER	
2013-2015	Restauration et mise en valeur des rues du centre ville de la commune d'Aniane (Phase I)	Commune d'Aniane, MOD : CCVH	400 000 €HT	5% Etat (1% Paysages) 25% CG.	En cours
Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint-Guilhem-le-Désert					
2012	Restauration de l'aile orientale de l'Abbaye de Gellone, Clos et couvert	Commune de Saint-Guilhem-le-Désert	246000 €HT	110 000€ Etat 35 000 € CG 35 000€ CRLR	Réalisé
2012	Finalisation de la 1ère phase du musée de l'Abbaye, mur dit "gothique" (3ème tranche)		18000 €HT	8 444€ Etat 3 000 € CG 3 000€ CRLR	
2012	Restauration de l'Autel de Guilhem		90350 €HT	60 000€ Etat 20 000 € CG 20 000€ CRLR	
2013	Restauration de l'Orgue de l'Abbaye de Gellone, dépoussiérage et remise aux normes (conformité électrique)		35 000 €HT	10 000€ DRAC, 5 000 €CRLR, CD34 ?	



3. Préservation du patrimoine naturel, gestion et valorisation du massif forestier

Mise en œuvre du plan de gestion depuis 2010 (non exhaustif)

Dates de réalisation	Intitulé de l'Action	Maître d'ouvrage	Budget € HT	Financements	Niveau de réalisation
Maîtrise d'ouvrage ou MOD : CCVH					
Activités de Pleine nature		CCVH	117 000 €HT	35% ETAT 25% Cd34 20% CRLR	Réalisé
2010-2013	Montpeyroux, sentier VTT & PR				
2010-2012	Création site d'escalade au Joncas				
2010-2012	Sentier d'interprétation, PR et point de vue, Puéchabon				
2014-2015	Montpeyroux-Arboras, sentier PR				
2012-2015	Point de vue du Pic St Baudile		En cours		
2011-2013	Natura 2000 Elaboration du Document d'objectifs Gorges de l'Hérault		140 000 €HT	40% ETAT 40% FEADER	Réalisé
2013-2019	Mise en œuvre du DOCOB		25 000€HT /an	40% ETAT 40% FEADER puis 100% depuis 2016	
2011 à 2013	OCAGER Débroussailllements Secteur des lavagnes, Restauration de mares	ASA de la Seranne Conseil Général (en régie)	en régie	100% CD34	
2012-2013	Construction d'une bergerie à Montpeyroux	Commune de Montpeyroux, MOD CCVH	224 000 HT	20% FNADT 40% CRLR 20% CD34	
2010-2011, 2013 et 2015	Mise en cohérence de la signalétique	CCVH et communes d'Aniane et St-Jean-de-Fos	en régie	100% Communes	
A venir	Schéma de gestion des activités nautiques du fleuve Hérault (baignade, canoës kayak...) – Etude globale multithématique	CCVH	40 000 €HT	En cours définition	2016



Gomphe à cercoïdes fourchus



4. Accueil du public, développement local, offres touristiques et de loisirs

Mise en œuvre du plan de gestion depuis 2010 (non exhaustif)

Dates de réalisation	Intitulé de l'Action	Maître d'ouvrage	Budget € HT	Financements	Niveau réalisation
Maîtrise d'ouvrage ou MOD : CCVH					
	Argileum-la maison de la poterie				
2005-2011	Création de l'espace d'interprétation	CCVH	2 000 000 €HT	27% Etat 19% CG34 11% CRLR 8% FEADER	
2010-2011	Aire de stationnement	Commune de Saint-Jean-de-Fos – MOD : CCVH	200 000 €HT	31% CG34 29% ETAT 17% CRLR	
2012-2014, pluriannuel	Restauration des bassins de décantation de l'argile, Aménagement des jardins, Acquisition outils de médiation , Expositions temporaires annuelles	CCVH	177 000 HT	Restauration des bassins : 40%DRAC - 13%CR - 21% CD34 ; Aménagement des jardins : 40% DREAL - 35% CD34 ; Acquisition outils de médiation : 39% LEADER - 35% CD34; Expositions annuelles 40% à 50% CD34	Réalisé
	Abbaye St Benoit d'Aniane				
2010-2014	Acquisition, mise en sécurité et études de programmation et de recherches, réfection des toitures (maîtrise d'œuvre), Restauration de la toiture de la chapelle, études (positionnement, archéologique, ethnographique, inventaire), Programme de fouilles annuelles, Etude de programmation culturelle, Actions culturelles annuelles	CCVH	3 256 800 €HT	Restauration toiture chapelle 40% DRAC - 20%CR - 15% CG Etudes positionnement, archéologique, ethnographique, inventaire : 17% DRAC - 26% CR - 27% CG Programmes de fouilles : 30 à 35% DRAC, 0 à 15% CR, 20 à 25% CD34 Etude de programmation culturelle : 20%DREAL - 12%CR - 30%CG Actions culturelles annuelles : 6% DRAC, 4% CR, 51% CG	Réalisé



4. Accueil du public, développement local, offres touristiques et de loisirs

Mise en œuvre du plan de gestion depuis 2010 (non exhaustif)

Dates de réalisation	Intitulé de l'Action	Maître d'ouvrage	Budget € HT	Financements	Niveau de réalisation
Maîtrise d'ouvrage ou MOD : CCVH					
2011	Puéchabon - Espace multi service	Commune de Puéchabon	175 000 €HT	37% ETAT 18% CD34 11% CRLR 7% FEADER 7% CCVH	Réalisé
2011-2013	Schéma d'interprétation du patrimoine	CCVH	30 000 €HT	12% CRLR 25% DREAL 25% FEDER	
2014-2015	Mise en œuvre du schéma d'interprétation du patrimoine Animation du parvis de la Maison du Grand Site, Mise en valeur des points de vue paysagers	CCVH	53 000€HT	DREAL 35%, CRLR 20%, CD34 24%	En cours
2012-2014	Signalétique d'interprétation Pont du Diable	CCVH	15 000€ HT	30% DREAL 30% CD34	
2012-2014	Acquisition et aménagement d'un espace d'accueil à St-Guilhem	Office de Tourisme Intercommunal	350 000€ HT	3 % CRLR 50 % CG contrats 2011 & 2012	Réalisé
2014-2015	Acquisition de la bergerie d'Aniane - pont du Diable	CCVH	400 000€HT	100% CCVH	



L'OFFICE DE TOURISME ACTEUR DU GRAND SITE DE France (Axes 1 et 4)

Mise en œuvre du plan de gestion depuis 2010

Objectifs :

A l'échelle de la Vallée de l'Hérault, mise en œuvre des engagements de la communauté pris dans le cadre du label Grand Site de France.

Mise en place d'un tourisme durable, préoccupation essentielle et transversale à l'ensemble de ses actions.

Actions :

- **Gestion** par convention des équipements d'accueil touristiques structurants du Grand Site de France
 - Points d'accueil
 - Parking
 - Argileum
- **Communication sur le Grand Site de France** en intégrant sa présentation dans sa documentation touristique
- **Contribution au développement économique du Grand Site de France** et de la vallée de l'Hérault en :
 - Développant les **circuits courts** (64 % des achats boutique réalisés sur le territoire de la CCVH)
 - Menant des actions en faveur des **métiers d'art** et de la consolidation de la filière céramique.
- **Animation des réseaux de prestataires** concernés par les activités sur le Grand Site de France :
 - Pôle nature
 - Label Vignoble et Découverte
 - Animation numérique
 - Comité qualité
- Mise en œuvre de **actions de médiation** (visites guidées, découvertes sensorielles, visites adaptées, accueil en mobilité...):
 - Sur les sites inscrits à l'UNESCO
 - Sur les sites patrimoniaux majeurs du Grand Site de France (Abbaye de Gellone, Castellas de Montpeyroux, Abbaye d'Aniane...)
- Mise en œuvre des **animations et évènementiels** cohérents avec les orientations du Grand Site de France (Fête de la nature, JEP, randonnées vignobles et patrimoine...)



➤ Bilan succinct :

- ✓ des actions réalisées depuis 2010 (non exhaustif)
- ✓ **des observatoires**
 - de la fréquentation
 - des retombées socio-économiques
 - photographique du paysage

Les chiffres principaux

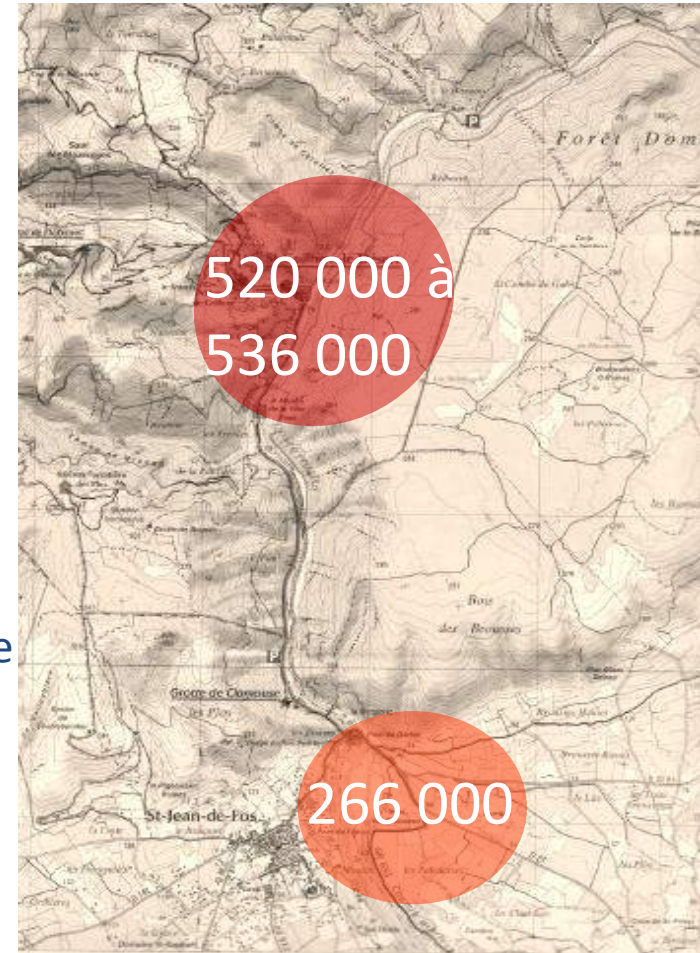
Fréquentation annuelle moyenne 2011-2014

Village de Saint-Guilhem-le-Désert :
520 000 à 536 000 visites

Pont du Diable : 266 000 visites

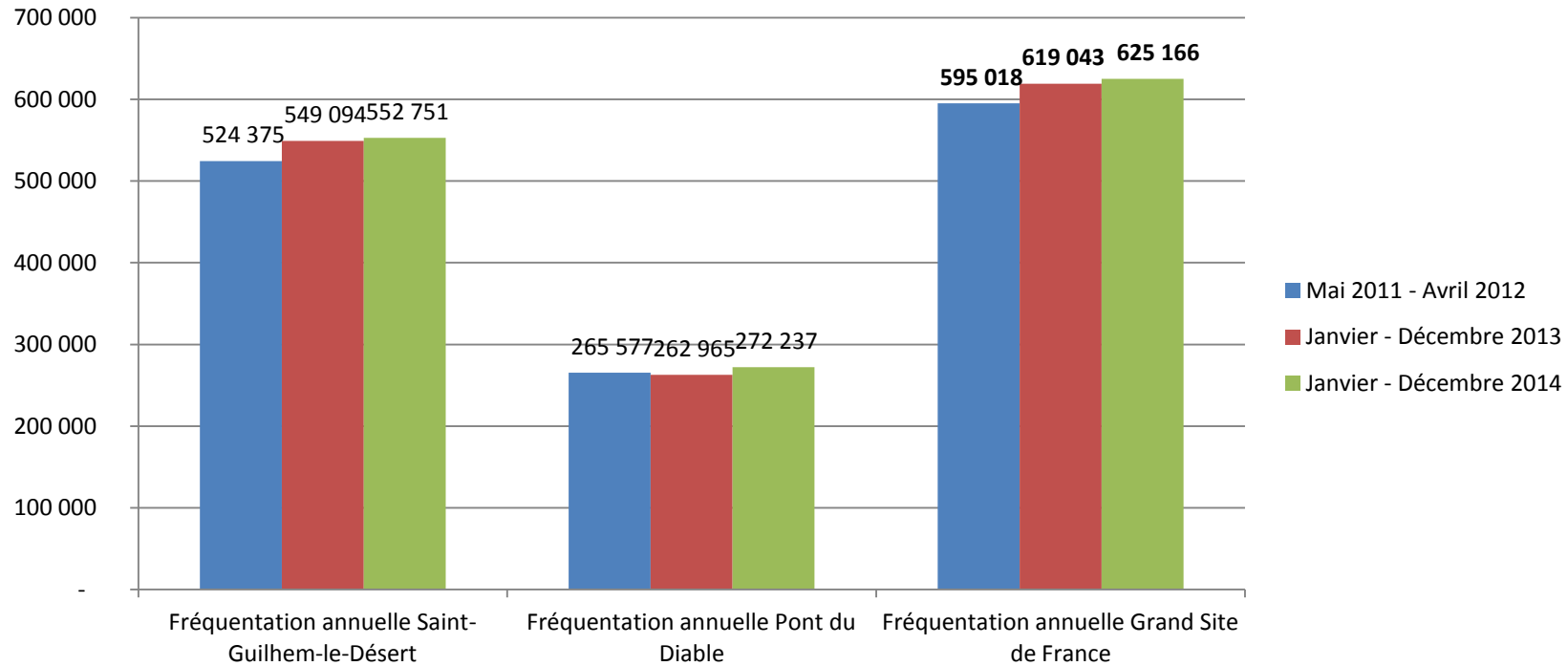
✓ 26.6% ne visitent que le secteur du Pont du Diable.

Soit une fréquentation moyenne de **600 000 visites** par an sur le Grand Site de France entre 2011 et 2014



Observatoire de la fréquentation pluriannuelle

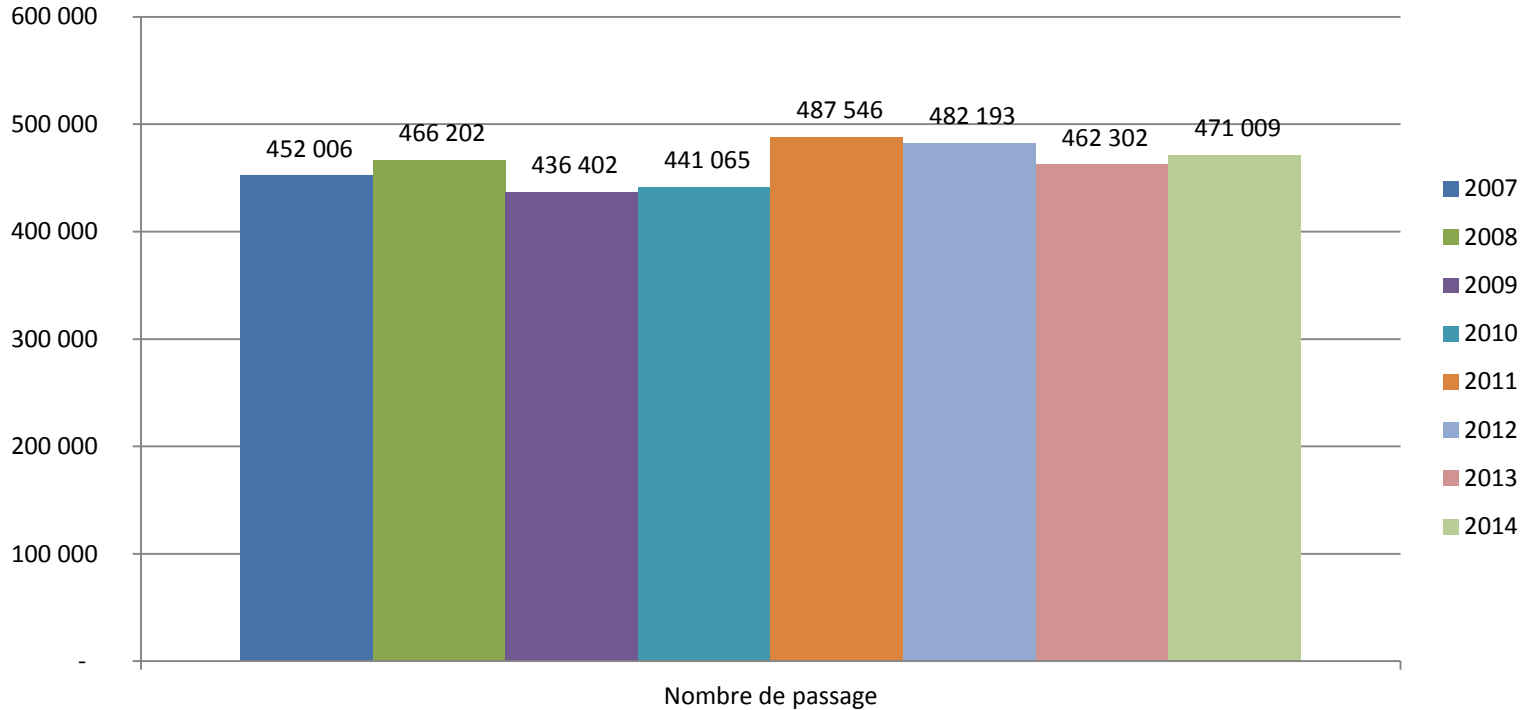
Estimation basée sur les données de stationnements et de compteurs routiers



Fréquentation annuelle du Grand Site de France en 2011/12, 2013 et en 2014

Les Eco-compteurs

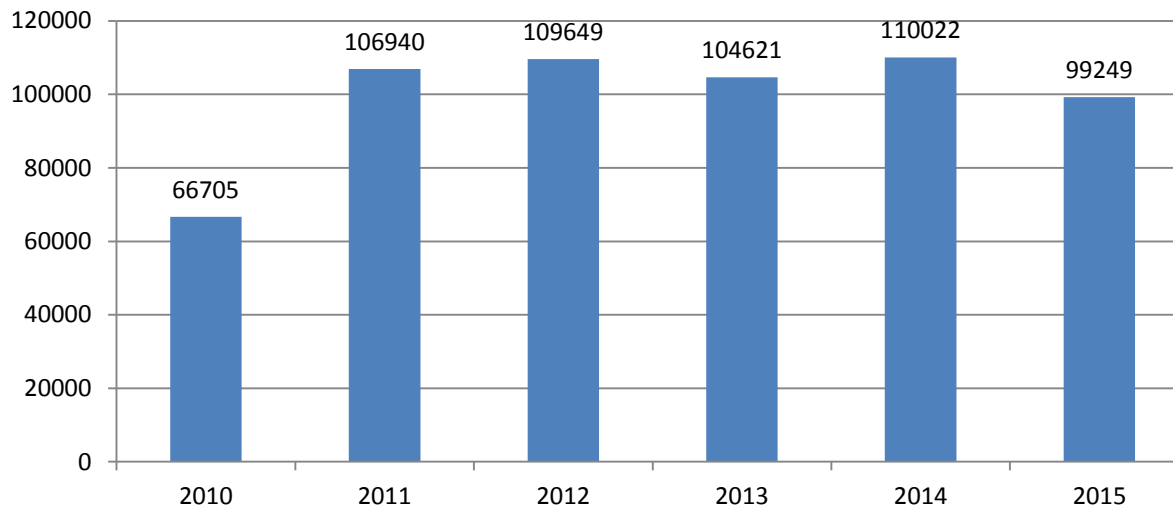
Chevet de l'Abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert (sens IN, données 2014 reconstituées)



**Nombre de passage annuel devant le chevet de l'Abbaye de Gellone,
Saint-Guilhem-le-Désert de 2007 à 2014**

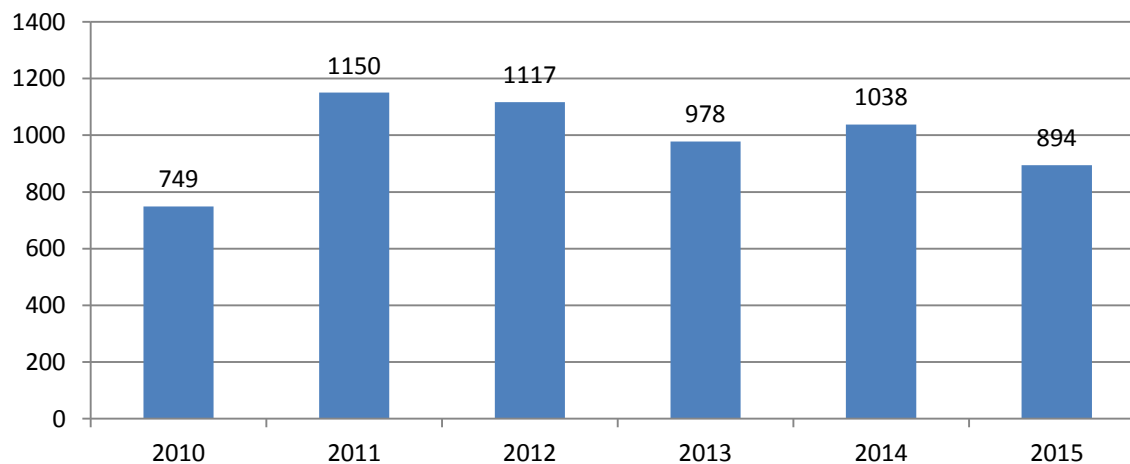
La fréquentation Navettes “pont du Diable - St-Guilhem-le-Désert” 2010 - 2015

Nombre de passagers navettes



En moyenne **99 531 passagers par saison** (soit environ 50 000 pers.)

Nombre de passagers par jour



En moyenne **987,67 passagers par jour** (soit environ 500 pers.)

➤ Rappel : qu'est qu'un Grand Site de France ?

➤ Bilan succinct :

- ✓ des actions réalisées depuis 2010 (non exhaustif)
- ✓ **des observatoires**
 - de la fréquentation
 - **des retombées socio-économiques**
 - photographique du paysage

Etudes fréquentation et retombées socio-économiques

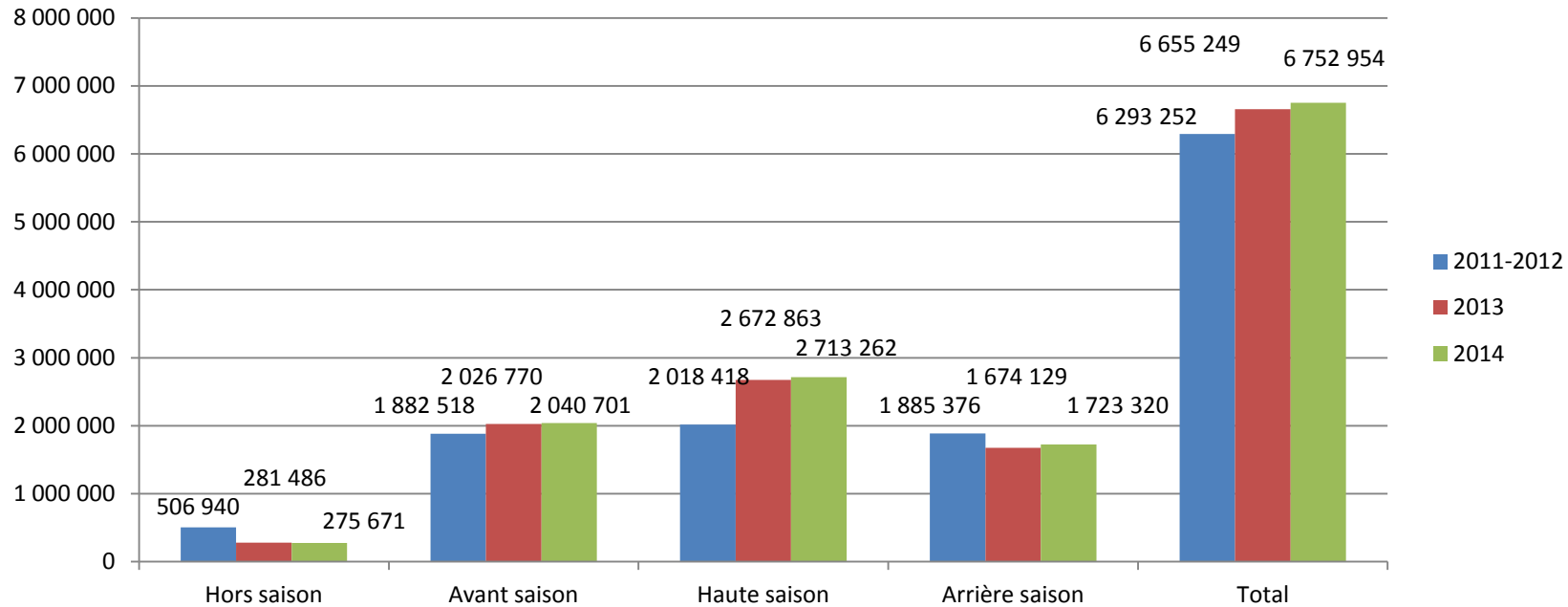
Résultats / Retombées économiques

Bilan des retombées économiques directes sur 1 année (Mai 2011 – avril 2012)

Période	Budget moyen par visiteur	Retombées économiques totales (hors parking et hébergements)	Nombre de visiteurs <i>Pris en compte</i>
Avant saison	11,02 €	2 014 387 €	182 727
Haute saison	10,28 €	2 314 206 €	225 124
Arrière saison	13,15 €	1 489 604 €	113 294
Hors saison	5,25 €	453 703 €	86 909
Année entière	10,31 €	6 271 900 €	608 054

Suivi pluriannuel

Retombées Economiques Directes sur le Grand Site de France



Dépenses effectuées par les visiteurs sur le Grand Site de France par saisons
en **2011/12** ; **2013** et en **2014**

✓ Evolution :

-Entre **2011/12** et **2013** : **+ 5.9 %**

-Entre **2013** et **2014** : **+ 1.3 %**

Les Hébergements

<u>Observatoire 2013</u>	Parcs en lit	Nuitées	Nombre d'établissements	CA/nuitée	CA en euros TTC
Total	2 638	289 536	299	120	4 013 914

<u>Observatoire 2014</u>	Parcs en lit	Nuitées	Nombre d'établissements	CA/nuitée	CA en euros TTC
Total	2 696	293 345	283	122	4 645 677

➤ Bilan succinct :

- ✓ des actions réalisées depuis 2010 (non exhaustif)
- ✓ **des observatoires**
 - de la fréquentation
 - des retombées socio-économiques
 - **photographique du paysage**

3 grandes unités paysagères reconnues au niveau régional

Gorges de l'Hérault, Buèges et leurs causses



Plaine viticole de l'Hérault autour de Gignac



Bois et garrigues

Argelliers

Problématiques principales

Objectifs : Préserver les paysages classés et le cadre de vie

L'évolutions des milieux agricoles (déprise)

La signalétique

L'étalement urbain et le mitage de l'espace

Les entrées de ville

Les évolutions des centres historiques

Le traitement des espaces publics

La mise en valeur du patrimoine

La fréquentation (son impact)

L'eau (canal de Gignac, berges de l'Hérault, canoë)

L'exploitation forestière

Les caves coopératives

- 120 prises de vue au total sur la CCVH dt 60 rephotographiées tous les 2 à 3 ans et 60 reprises à la demande

HE_SI22 Saint Guilhem le Désert



HE_SI29 Saint Guilhem le Désert



Evolution centre historique

- 2010



- 2010 Grand paysage



HE_S092 St Guilhem le Désert

Entrée de ville, impact de fréquentation

- 2010



- Été 2011



Remarques
2013 :
création du
retournement
navette

- Été 2012



- Octobre 2013





Evaluation concertée de l'action conduite depuis 2010 dans le cadre de la gestion du Grand Site de France



Rapport d'évaluation

Mars 2016

Avertissement

Le présent document constitue le rapport final de l'évaluation, menée par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, de l'action conduite depuis 2010 dans le cadre de la gestion du Grand Site de France,.

Son contenu relève de la seule responsabilité des consultants de Planète Publique et de Maîtres du Rêve et ne saurait engager la Communauté de Communes, ni les membres du comité de pilotage de l'évaluation.

Auteurs du rapport :

Olivier MERELLE, Directeur, Planète Publique

Justine EUDE, Consultante, Planète Publique

Juliette ROULLE, Chargée d'étude, Planète Publique

Jean-Michel GRARD, Directeur, Maîtres du Rêve

1. Présentation de la démarche évaluative suivie	5
2. Réponse aux questions évaluatives	19
Question 1: gestion de la circulation et du stationnement	21
Question 2 : paysage, patrimoine naturel et patrimoine bâti	35
Question 3 : développement touristique	53
Question 4 : gouvernance	65
3. Conclusions et enjeux pour la gestion du Grand Site de France	73
4. Recommandations	81
5. Annexes	91

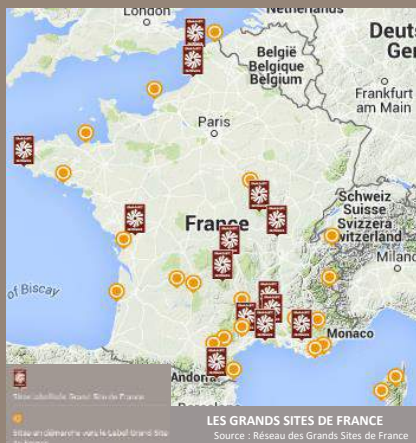
1

Présentation de la démarche évaluative suivie

1. Le Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault »

Un site exceptionnel

Un label « Grand Site de France » qui démontre un engagement ancien du territoire



Situé au sud des grands causses calcaires et proche de Montpellier sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH), Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault est devenu le huitième Grand Site de France (GSF), en 2010.

Cette reconnaissance est bien-sûr liée à un site exceptionnel. Couvrant 10 000 hectares sur cinq communes, le Grand Site dessine un vaste ensemble comprenant 3 sites classés loi 1930 pour l'exceptionnelle richesse de la Grotte de Clamouse, la beauté sauvage des Gorges de l'Hérault et du cirque de l'Infernet, ainsi que pour le paysage qu'offre le village de Saint-Guilhem-le-Désert blotti au pied du plateau, autour de l'abbaye de Gellone. Celle-ci a été inscrite, en même temps que le Pont du Diable qui enjambe l'Hérault, au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Ces sites prestigieux constituent le cœur du territoire du Grand Site. Territoire « de légende » et esprit des lieux où l'on cultive l'hédonisme, les attributs de cette promesse faite au visiteur ne manquent pas de contraste ni de légimité dans la complexité de l'expérience à vivre ici.

La reconnaissance du label Grand Site de France est également le résultat d'une mobilisation large et ancienne des acteurs locaux pour la préservation, la gestion et la valorisation de cet espace. Lancée en 1991 à l'initiative des élus de Saint-Guilhem-le-Désert en lien avec les services de l'Etat, l'opération Grand Site a progressivement fédéré les acteurs du territoire à commencer par les 4 communes voisines dès 1998. Aujourd'hui pilotée par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, la gestion du Grand Site constitue la « figure de proue » de tout un territoire rassemblant 28 communes et 36 000 habitants. Au-delà des services de l'Etat, elle implique les différents niveaux de collectivité mais aussi les acteurs du tourisme et les forces vives du territoire.

Des enjeux de conciliation entre un impératif de préservation du site et une volonté de développement

A travers la gestion du Grand Site de France, tout l'enjeu pour cet espace exceptionnel est de réussir à concilier les impératifs d'une préservation de ce site aussi riche qu'il est fragile et sa valorisation pour en faire non pas un « lieu sous cloche » mais bien un « fer de lance » du développement du territoire.

De la même manière, la valorisation du site ne doit pas conduire à le dénaturer, y compris même dans « l'esprit des lieux » pour préserver tous ses atouts paysagers, patrimoniaux, culturels... La mise en regard des centaines de milliers de visiteurs accueillis et des 250 habitants de Saint-Guilhem-le-Désert témoigne de la sensibilité de l'équilibre à trouver. La problématique d'un développement durable est ainsi intrinsèque à cette gestion et rejoint pleinement le Projet de Territoire de la CCVH qui entend faire des patrimoines ses « atouts durables ».

L'obtention du label en 2010 marque donc la reconnaissance de 20 ans de travaux et d'investissement dans la restauration du site et dans sa gestion durable. Elle ne marque, pour autant, pas un aboutissement puisqu'elle est également liée à la programmation d'un plan d'actions sur la décennie à venir visant à renforcer la gestion durable du site.

Ce plan prévoyait la finalisation des actions structurantes et d'aménagement engagées et la montée en charge de la gestion du site et de son développement. Il se structure en 5 grands objectifs présentés ci-contre avec certaines des actions envisagées pour la gestion du site.



2. Cadrage de l'évaluation

Le périmètre de l'évaluation

L'évaluation porte spécifiquement sur le plan d'actions du Grand Site de France sur la période 2010-2015. Le périmètre de l'évaluation est donc délimité par les actions programmées au (Projet) proposé pour la labellisation (Projet « GSF ») et leurs conditions de mise en œuvre.

Les actions menées parallèlement au Projet GSF par les acteurs pourront néanmoins être prises en compte pour en évaluer la cohérence d'ensemble et les synergies jouant sur les résultats obtenus.



Le questionnement évaluatif

Le questionnement de l'évaluation s'inscrit à la fois dans une **dimension rétrospective** avec la volonté d'évaluer les actions menées dans le cadre du Grand Site de France et une **dimension prospective**, étant entendu que la gestion durable du site doit se poursuivre et être approfondie.

Ce double questionnement est également porté à 2 échelles.

Il concerne directement le périmètre du « Grand Site de France », pour lequel le territoire s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'action au regard d'objectifs de préservation et de gestion durable du site. Ce territoire regroupe 5 communes (Aniane, Montpeyroux, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos) Plus largement, il s'agit également de s'interroger sur l'apport de la démarche pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes en lien avec son projet de territoire.

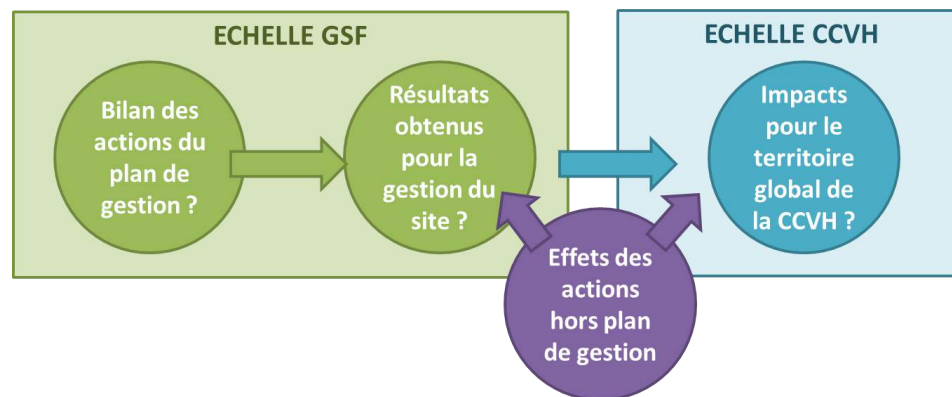


La question sous-jacente posée à l'évaluation est ainsi de savoir :

« Est-ce-que le Grand Site de France contribue au développement durable de l'ensemble du territoire communautaire ? Et en quoi ? »

Plus précisément, au regard de ces deux échelles d'analyse, les questions posées à l'évaluation renvoient :

- au niveau de la **mise en œuvre du plan d'action prévu** dans une logique de bilan **[effectivité]** ;
- aux **résultats obtenus au regard des objectifs mis en avant dans le cadre du Grand Site de France [efficacité]** ;
- aux **effets globaux de la démarche pour l'ensemble du territoire** en termes de possibles déclinaisons du travail mené sur le Grand Site de France sur le territoire entier, de synergies avec des actions menées en parallèle du Projet GSF, d'effets sur l'ensemble du territoire **[impacts et cohérence]** ;
- à la **gouvernance et à la dynamique institutionnelle** à l'échelle du GSF mais aussi de la communauté de communes **[gouvernance]**.



Les questions évaluatives

Au regard de ce questionnaire, l'évaluation a été structurée autour **des grands objectifs visés dans la gestion du Grand Site de France au regard du label.**

Sujet transversal par définition, la gouvernance a fait l'objet d'une question spécifique.

Enfin, la question des impacts globaux pour le territoire de la Communauté de Communes vient conclure les enseignements tirés des précédentes questions.

QUESTION 1	<i>Quels sont les effets des actions menées en matière de maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement à l'échelle du GSF et à celle du territoire de la CCVH ?</i>
QUESTION 2	<i>Quels sont les effets des actions menées en matière de restauration et de mise en valeur :</i> - des paysages - du patrimoine bâti, des monuments et des villages - du patrimoine naturel et de la biodiversité <i>à l'échelle du GSF et à celle du territoire de la CCVH ?</i>
QUESTION 3	<i>Quels sont les effets des actions menées en matière d'accueil du public, de développement local et des offres touristiques et de loisirs à l'échelle du GSF et à celle du territoire de la CCVH ?</i>

3. La démarche et les outils mobilisés

Une démarche d'évaluation de politique publique

3 étapes-clés

L'évaluation des politiques publiques consiste à **co-construire** un jugement sur une politique donnée. Elle se distingue d'une logique de contrôle ou d'audit qui cherche à vérifier le respect à une norme préétablie ou d'une logique d'expertise *ad hoc* qui rend une appréciation unilatérale sur la base d'une seule légitimité technique. **Cette dimension de co-construction fait de l'évaluation un exercice dont le déroulement même (animation de la réflexion, travail collectif entre les acteurs...) est aussi important que son produit final (le rapport d'évaluation).**

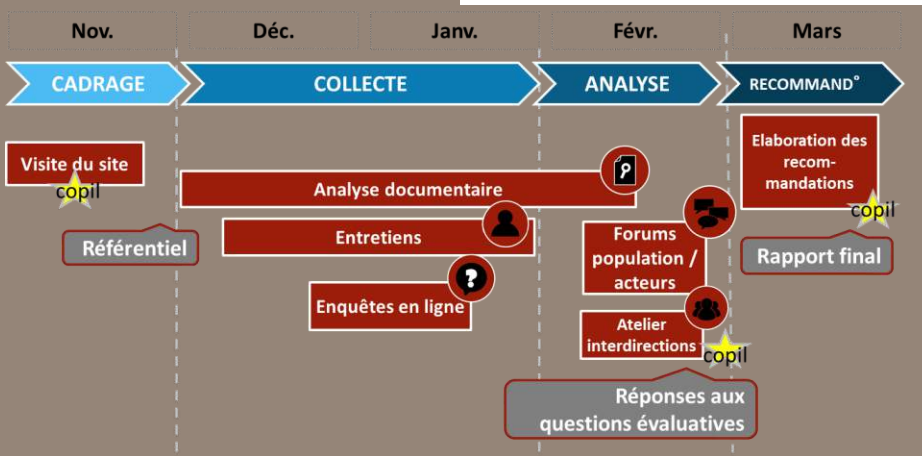
Co-construite, l'évaluation entend reposer sur la confrontation de la **pluralité des points de vue**. La démarche se veut donc transparente et partagée avec les principales parties prenantes. Pour cela, un **comité de pilotage**, réuni à chacune des étapes-clés de la démarche, a été constitué avec l'ensemble des acteurs. Il a été coprésidé par la sous-préfète de Lodève et le président de la CCVH.

Comparée aux autres démarches, l'évaluation tire une de ses spécificités de la réalisation d'une **première étape de « structuration »** qui permet de définir collectivement le référentiel de l'évaluation : à quelle question l'évaluation doit-elle répondre ? Sur la base de quels éléments à collecter ?

Une **deuxième étape** a consisté à **collecter les informations utiles et à les analyser**. Ce travail a nécessité la mobilisation d'outils complémentaires (cf. page suivante) : c'est leur croisement qui permet d'aboutir à une réponse aux questions posées avec distanciation. La réalisation de l'évaluation par des cabinets extérieurs a également permis une liberté d'expression accrue des acteurs et un certain recul au regard des différentes positions exprimées.

Enfin, dans un **troisième temps**, sur la base de la réponse aux questions évaluatives, **des recommandations** ont été formulées pour la gestion à venir du Grand Site de France.

L'évaluation a été réalisée entre novembre 2015 et avril 2016.



Le croisement d'outils complémentaires



La démarche évaluative s'est fondée sur le croisement de différents outils complémentaires de recueil et d'analyse des informations. Elle a notamment accordé une grande part à l'échange direct avec les acteurs du territoire et la population en se voulant une évaluation « concertée ». Deux Forums participatifs ont ainsi été organisés à destination des socio-professionnels du territoire, d'une part, et de la population, d'autre part :



> **Analyse documentaire** des sources disponibles sur le plan de gestion et son suivi



> **2 enquêtes en ligne à destination des habitants**, d'une part, et **des acteurs socio-professionnels**, d'autre part. Elles ont respectivement recueillies 406 et 54 réponses.



> **1 atelier de travail** regroupant les différentes directions de la CCVH



> **2 forums participatifs** à destination des habitants et des acteurs socio-professionnels ayant réuni une 30aine et une 20aine de participants



> **32 personnes rencontrées** dans le cadre d'entretiens parmi lesquels des représentants des communes, des autres collectivités (Région, Département...) des services de l'Etat, des opérateurs intervenant dans la gestion du Grand Site (gendarmerie, Hérault Transport...) ou encore des acteurs socio-professionnels du territoire



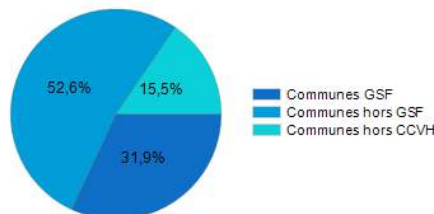
Enquête – Le profil des répondants parmi les habitants

Le questionnaire a été mis en ligne entre le 22 décembre 2015 et le 25 janvier 2016. Un mailing a été réalisé auprès des abonnés à la newsletter de la CCVH. Des actions de communication ont également été menées pour diffuser le questionnaire le plus largement possible (information des communes et des associations du territoire, actualité sur le site de la CCVH...)

406 personnes ont répondu au questionnaire. Près d'un tiers des répondants vivent dans une des cinq communes du Grand Site de France et la moitié dans le reste du territoire. Il est à noter que 15% des habitants sont des usagers du territoire (visiteurs, travailleurs...) n'y habitant pas. Parmi les communes du GSF, les répondants se répartissent dans des proportions similaires entre les différentes communes. Hors GSF, la commune de Gignac est la plus représentée parmi les répondants avec 76 réponses. Au total, les répondants se répartissent sur 27 des 28 communes de la communauté de communes.

Commune de résidence des répondants

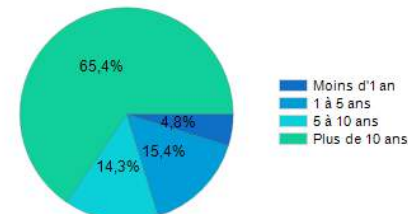
Taux de réponse : 98,8%



	Nb
Aniane	36
St-Jean-de-Fos	32
St-Guilhem-le-désert	22
Montpeyroux	21
Puéchabon	17

Depuis combien de temps?

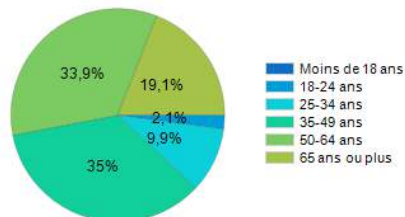
Taux de réponse : 87,7%



En termes d'âge et de profession, les répondants présentent une diversité de profil avec, néanmoins, une surreprésentation de certaines catégories comme les 35-49 ans et des cadres.

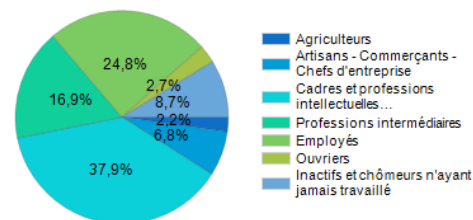
Âge

Taux de réponse : 94,3%



Profession

Taux de réponse : 90,4%



Si cette enquête ne se fonde pas sur une base, à proprement parler, représentative, le nombre de répondants et la diversité de leur profil permettent de dégager des tendances au regard des questions évaluatives posées.

Enquête – Le profil des socio-professionnels parmi les répondants

54 socio-professionnels du territoire ont répondu à l'enquête en ligne. Parmi eux, 35 % sont dans le secteur de l'hébergement et 31 % dans les produits du terroir.

Les répondants exercent leur activité, pour la moitié d'entre eux, directement dans le GSF et 44 % dans les autres communes du GSF. Par ordre d'importance, il s'agit plus précisément des communes de Saint-Guilhem-le-Désert (19 %), Aniane (15 %), Gignac (9 %) et Saint Jean de Fos (9 %).

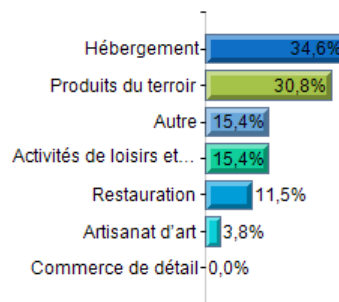
Les répondants à l'enquête sont principalement des professionnels spécialisés dans l'activité touristique du territoire puisque 25 % et 42 % d'entre eux estiment que les visiteurs extérieurs représentent respectivement l'essentiel ou une part importante de leur activité.

Enfin, la démarche « Grand Site de France » est connue « clairement » par plus de la moitié des répondants et 37 % indiquent qu'ils en avaient déjà entendu parler.

Si cette enquête auprès des acteurs touristiques ne se fonde pas sur une base, à proprement parler, représentative, le nombre de répondants (54) sur le nombre total de questionnaire envoyé (160) est un beau ratio. Les réponses apportées par les répondants apportent ainsi un éclairage pertinent à l'analyse. Pour faciliter l'analyse et la lecture des résultats, les réponses à l'enquête seront exprimées en pourcentages dans la suite du rapport, il conviendra néanmoins de garder à l'esprit les effectifs limités.

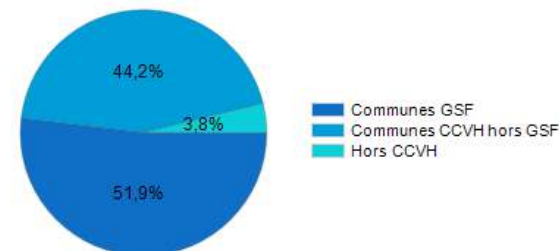
Quelle est votre activité ?

Taux de réponse : 96,3%



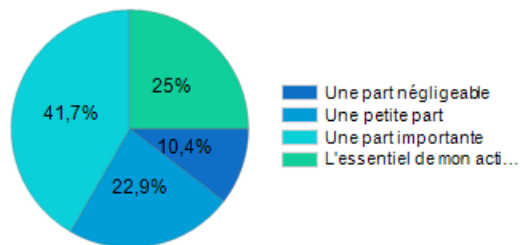
Dans quelle commune exercez-vous principalement votre activité ?

Taux de réponse : 96,3%



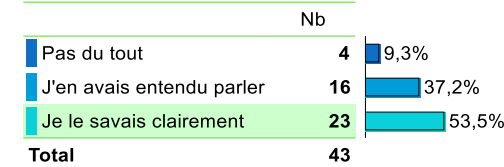
Que représentent les visiteurs extérieurs / touristes dans votre activité ?

Taux de réponse : 88,9%



Avant cette enquête, saviez-vous qu'une telle démarche était menée par la Communauté de Communes en lien avec les communes de ce secteur ?

Taux de réponse : 79,6%



32 personnes rencontrées en entretien (1/2)

	Nom	Fonction	Structure
Equipe projet et services CCVH	Thibaut Barral	Chargé de mission activité de pleine nature	CCVH
	Laure Bene	Chargée de mission GSF	CCVH
	Benoît Piquart	Directeur	OTI
	Aude-Lise Theule	Responsable Accueil - Responsable qualité	OTI
Communes	M. Aguilar	Maire ; Vice-Président CCVH	St-Jean-de-Fos
	M. Carceller	Maire ; Vice-Président CCVH	Montpeyroux
	M. Claparede	Adjoint au Maire	St Pargoire
	Mme Leroy	Adjointe au maire	Gignac
	M. Machellet	Maire	St-Guilhem-le-Désert
	M. Salasc	Maire ; Vice-Président CCVH	Aniane
	M. Simon	Maire	Puéchabon
	Vincent Salignac	Chargé de mission SCOT	Pays Cœur d'Hérault
Partenaires institutionnels	Cécile Olive	Chargée de mission Grands Site de France et sites Majeurs	Conseil départemental de l'Hérault
	Jacques Patri	Responsable Grands Sites et Sites Majeurs	ADT Hérault Tourisme
	Pascal Schmidt	Directeur	ADT Hérault Tourisme
	Elisabeth Barincou	Directrice tourisme	Conseil régional LR

32 personnes rencontrées en entretien (2/2)

	Nom	Fonction	Structure
Partenaires institutionnels	Marisol Escudero	Inspectrice	DREAL LR, Montpellier
	Muriel Saint-Sardos	Chef de Division Site et Paysage	DREAL LR, Montpellier
	M. Lochard	Chargé de mission sites et territoire (représentant de l'Architecte des Bâtiments de France),	SDAP 34, Montpellier
	Anne Vourc'h	Directrice	Réseau des Grands Sites de France
	Isabelle Poulet	Chargée des Grands Sites de France	Ministère de l'Ecologie
Acteurs socio-économiques du territoire	Mme Dubois	Gérante	Grotte de Clamouse
	Elodie et Alexandre Leger	Accueil en gîte et initiation à l'environnement	Maison des Légendes et Maison forestière des plos
	Guy de Lapoillade	Gérant	Restaurant Fonzes à St Guilhem
	Béatrice Constans	Présidente	Association des potiers
	Bernard Pallisé	Directeur	Cave coopérative
	Jérôme Hermet	responsable	Petit train des Garrigues - Viticulteur - ST Jean de Fos
	Thierry Obéron	Major	Gendarmerie de Gignac
Opérateurs, gestionnaires	Pierre Morel		Hérault Transport
	Cyril Laures		Entreprise LAURES
	Stéphanie Barral	Resp. accueil Maison GS	Maison GS
	Marie-Pierre Fernandez	gérante des boutiques	Maison GS
	Hélène Fages	sommelière	Maison GS

2

Réponse aux questions évaluatives

Réponse à
la question
1

Quels sont les effets des actions menées en matière de maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement à l'échelle du GSF et à celle du territoire de la CCVH ?

- Une amélioration de la gestion du stationnement et des conditions de circulation
- Mais une action qui ne remet pas en cause la place de la voiture au sein du Grand Site de France
- Des mesures insuffisantes en faveur des modes doux
- Circulation et stationnement : un enjeu qui reste important pour la réappropriation du site par les habitants

1. Une amélioration de la gestion du stationnement et de la circulation automobile

De réalisations largement concentrées sur la problématique du stationnement

Le passage en revue des actions menées entre 2010 et 2016 en matière de gestion de la circulation montre que de nombreuses réalisations ont bien été mises en œuvre au regard de l'objectif de gestion des flux automobiles sur le Grand Site. S'appuyant sur la réalisation antérieure d'un parc de stationnement au Pont du Diable, des actions permettant le plein fonctionnement de l'équipement ont été mises en œuvre avec une montée en charge du système de navettes et le prolongement des actions de lutte contre le stationnement sauvage.

	Développement du système de navettes et stationnement	Information / communication
REALISEES	<ul style="list-style-type: none"> Montée en charge des navettes Saint Guilhem - Pont du Diable Navettes Pont du Diable - Argileum Aire de retournement St Guilhem Aire de stationnement d'Argileum Suite des actions de lutte contre le stationnement sauvage : glissières et plots (RD4 – entrée de St Jean de Fos) 	<ul style="list-style-type: none"> Dépliant informant sur les aires de stationnement
NON REALISEES	<ul style="list-style-type: none"> Navettes en liaison avec Aniane 	<ul style="list-style-type: none"> Signalétique indiquant les stationnements disponibles entre Aniane et St Guilhem (non activée) et à St Jean de Fos (non réalisée)
ANTERIEURES / PARALLELES	<ul style="list-style-type: none"> Premières actions contre le stationnement sauvage Création du parc de stationnement au Pont du Diable (400 places) 	

Des actions limitées concernant le développement des modes doux sur le site

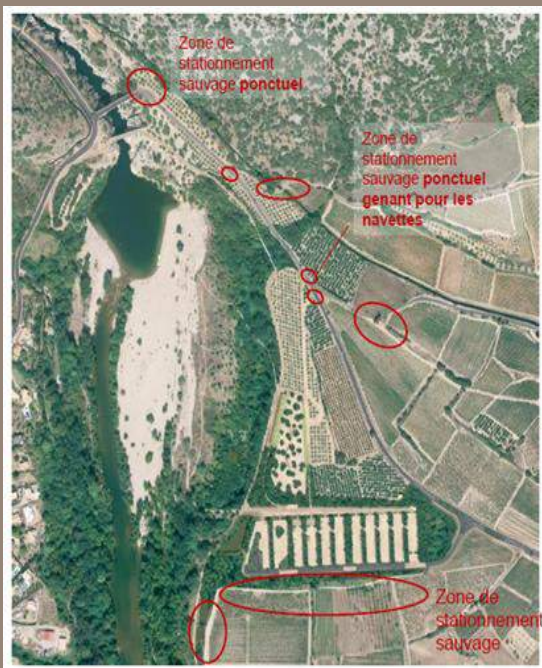
Inversement, les actions concernant le développement des modes doux sur le site ont été plutôt limitées sur la période, à l'exception des actions s'inscrivant davantage dans une logique de loisirs de pleine nature que de déplacements.

Ce moindre avancement renvoie à une moindre sensibilité de cet enjeu au regard de celui des nuisances induites par la circulation automobile mais aussi des difficultés techniques (et par la même budgétaires) pour aménager des espaces de circulation douce dans le cadre d'infrastructures de circulation particulièrement contraintes par la topographie des Gorges.

Création de cheminements doux	
REALISEES	<ul style="list-style-type: none"> • Création de sentiers pour le développement des activités de pleine nature
NON REALISEES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un sentier le long de la RD4 ▪ Piste cyclable Aniane / Pont du Diable et Gignac / Aniane ▪ Requalification de la traverse de St Jean de Fos, avenue du monument ▪ Aménagement paysager et sécurisation piétonne de la montée du val de Gellone (espace partagé voitures / piétons)
ANTERIEURES / PARALLELES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la passerelle piétonne « des Anges »

Une amélioration des conditions de stationnement qui fait globalement consensus chez les acteurs

Poches de stationnement sauvage sur le secteur du Pont du Diable



Source : Bilan 2014 CCVH (réunion sécurité)

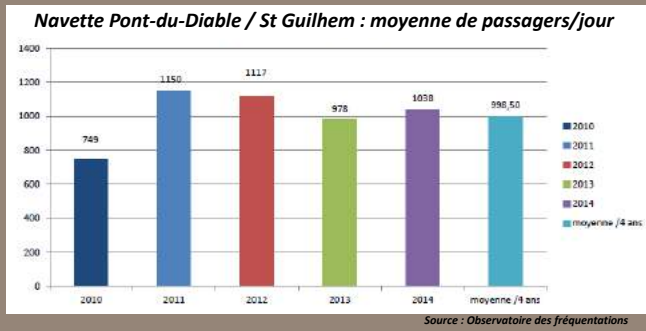
Le stationnement sauvage, une problématique en voie de règlement...

- Les acteurs reconnaissent **une nette résorption du phénomène de stationnement sauvage** suite aux actions menées ces dernières années :
 - malgré quelques effets de déplacements du phénomène au fur et à mesure que des aménagements sont réalisés. C'est, par exemple, le cas depuis les aménagements réalisés devant la grotte avec un déport de stationnement sauvage après ceux-ci ;
 - malgré la persistance de poches de stationnement sauvage. D'après la Gendarmerie, rencontrée dans le cadre de l'évaluation, ces pratiques persistantes ne seraient pas seulement le fait de visiteurs mais également de « locaux », plus à même de connaître les secteurs où il est encore possible de se garer.

... qui n'est pas totalement sans effets pervers

- Certains acteurs touristiques se plaignent d'une perte de capacités de stationnement sur le secteur du Pont du Diable, ce qui est dommageable lors des jours de saturation des parkings.
- Plus globalement, l'idée que la lutte contre le stationnement était nécessaire au regard, notamment, des difficultés de circulation mais qu'il ne faudrait pas, non plus, faire un excès de zèle en la matière traduit un sentiment répandu parmi les acteurs socio-professionnels rencontrés.

Un système de parking et de navettes qui apporte une alternative crédible à l'utilisation de la voiture au sein du GSF



Un service de Parking et de navettes intéressant...

- La création du parking du Pont du Diable et du système de navettes permet une **alternative crédible** à l'utilisation de la voiture sur le GSF vers St-Guilhem-le-Désert et St-Jean-de-Fos. Le système « parking navettes » proposé offre également une **solution aux visiteurs en cas de saturation des parkings de St-Guilhem**, à l'exception de pics de fréquentation les plus importants où les capacités de stationnement au Pont du Diable sont également atteintes.
- Les acteurs s'accordent sur le fait que le parking du Pont du Diable, créé en 2009, était nécessaire et a permis d'améliorer significativement la réponse apportée aux besoins de stationnement des visiteurs en période estivale. Ils estiment que le système de navettes mis en place au départ du Pont du Diable s'est progressivement « ancré dans les pratiques » aussi bien des visiteurs que des habitants.
- Plus de 110 000 passagers (soit 55 000 visiteurs utilisant la navette pour un aller-retour) ont été comptabilisés en 2014 correspondant :
 - à une stabilisation de 1000 passagers par jour environ entre 2011 et 2014 ;
 - à 9,8 % des visiteurs de l'année 2014 et à 20 % des visiteurs en ramenant ce chiffre aux seules périodes de fonctionnement du service.

...mais à renforcer encore :

- Avec 6 132 passagers comptabilisés en 2014 (soit moins de 3 100 usagers uniques), des questions sur **l'efficacité des navettes à destination d'Argileum** ont été soulevées en termes d'attractivité au regard d'une fréquence moindre, de la destination unique vers St Jean de Fos ou encore de la localisation du point d'arrêt devant Argileum et non dans le centre du village ;
- Des navettes vers les autres communes du GSF ont été demandées par certains acteurs pour offrir aux visiteurs une solution plus complète de déplacement sur le GSF ;
- Ce service de navette **aurait intérêt à être étendu** à d'autres périodes de l'année que celles de haute fréquentation et de vacances scolaires (rappelons que le service est aujourd'hui largement conditionné par la disponibilité des cars en complément de leur utilisation pour des services de ramassage scolaire).

Une fluidification de la circulation

La circulation au sein du GSF, et notamment entre le Pont du Diable et St-Guilhem, **a été significativement fluidifiée au cours des dernières années**. Ce constat a été largement reconnu par les acteurs rencontrés en entretien et réaffirmé par les participants des deux forums. Il renvoie à la conjugaison des effets des différentes actions menées : fonctionnement du parc de stationnement au Pont du Diable et mise en circulation de navettes en parallèle de la lutte contre le stationnement sauvage sur le secteur.

- **L'impact des navettes, estimé à 9,8% des visiteurs** de St-Guilhem en 2014 (20 % sur les seules périodes de fonctionnement du service) correspond à une estimation de **19 647 véhicules évités*** à St-Guilhem. La Gendarmerie considère également que les navettes ont permis d'alléger les flux lors des grandes périodes d'affluence.
- En outre, le fonctionnement du service a été facilité ces dernières années avec l'aménagement d'une aire de retournement des navettes à St-Guilhem. Jugé essentiel par l'opérateur du service, cet aménagement permet de mettre fin à l'ancienne méthode de retournement qui s'effectuait sur la route, à l'aide d'un agent qui arrêta la circulation. Qualifiée de dangereuse et compliquée, cette méthode a donc pu être abandonnée.
- Un **effet direct de la réduction du stationnement sauvage** sur les conditions de circulation permettant d'éviter une circulation sur une seule voie à de nombreux endroits.

*avec une moyenne 2,8 pers./véhicule

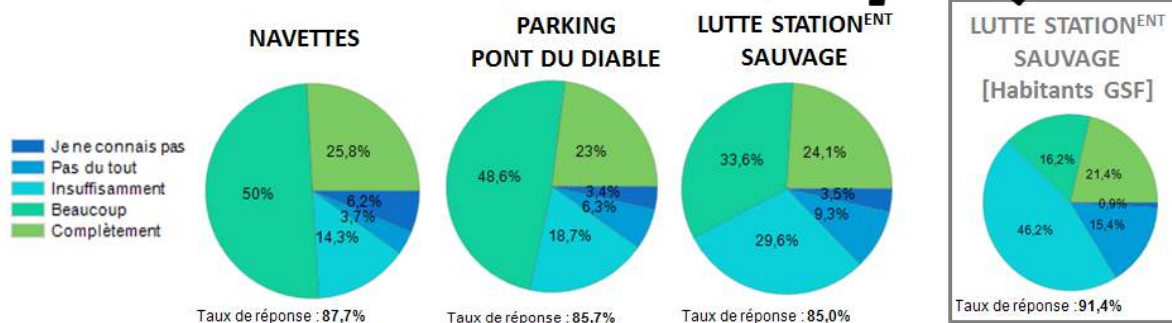
Inversement, **des avis discordants** sur l'impact des navettes sur les circulations ont été formulés concernant **la taille des cars**. Les cars utilisés pour le service de navettes sont en effet des cars de grand gabarit qui apparaissent inadaptés à la route étroite qui suit les gorges. Le Maire de St-Guilhem en particulier soulève les questions de sécurité posées par le gabarit des cars et fait état d'accrochages réguliers avec des voitures. Il souligne également l'impossibilité pour 2 navettes de se croiser ailleurs que devant la grotte ce qui complique et ralentit les rotations.

Hérault Transport, gestionnaire du service de navette, souligne qu'il n'y a à ce jour aucun accident corporel impliquant des navettes à déplorer. Le gabarit des cars utilisés est notamment lié à la complémentarité recherchée entre les services de ramassage scolaire et les navettes pendant certains week-ends et périodes de vacances.

La Gendarmerie considère le secteur comme globalement peu accidentogène.

Ces différentes observations à dominante positive se retrouvent dans les appréciations des habitants à travers l'enquête quant à leur satisfaction pour les actions engagées en matière de circulation et de stationnement avec des taux de satisfaction globalement très élevés. Les actions en matière de stationnement sauvage s'avèrent néanmoins un peu moins bien perçues, notamment par les habitants des 5 communes concernées. Ces derniers sont également un peu moins positifs sur le fonctionnement du parking du Pont du Diable (36 % se disent qu'il n'a « pas du tout » ou « insuffisamment » contribué à l'amélioration du site).

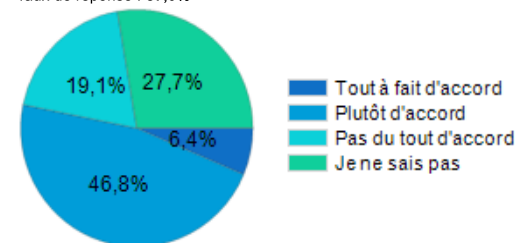
H En particulier, diriez-vous que les actions suivantes, menées ces dernières années ont contribué à améliorer le site [ENSEMBLE DES REPONSES] :



Les **acteurs socioprofessionnels** se présentent également globalement satisfaits de ces actions (avec des taux de 69 % à 80 % selon les actions). Et, selon l'affirmation que « les flux touristiques sont, dans l'ensemble, mieux gérés qu'auparavant, ce qui limite les nuisances », ils sont plus de la moitié à être d'accord.

P Les flux touristiques sont, dans l'ensemble, mieux gérés qu'auparavant ce qui limite les nuisances

Taux de réponse : 87,0%



2. Mais une action qui ne remet pas en cause la place de la voiture au sein du Grand Site de France

Un Grand Site de France toujours soumis à des effets de concentration des visiteurs et à une pression automobile

Le Grand Site de France est toujours soumis à des pics de grandes affluences pendant la période estivale.

18 jours avec plus de 3500 visiteurs à St-Guilhem (comptage sur la base des compteurs routiers) ont ainsi été comptabilisés en 2014 contre 11 jours en 2013. En 2014, le parking temporaire du Pont du Diable destiné à répondre à la saturation du parking principal a été ouvert 17 jours.

Cette question de la maîtrise des fréquentations renvoie en grande partie à la stratégie de promotion et de développement touristique pour encourager les visites en dehors de la haute-saison et de manière plus diffuse sur le territoire.

Indépendamment de ces questions qui seront traitées ultérieurement (cf. question 5), il apparaît que :

- la voiture reste le principal mode de déplacement au sein du GSF ;
- les effets des actions menées sur le trafic automobile pourraient être amoindris, aux dires de certains acteurs rencontrés, par la volonté des visiteurs de continuer à aller jusqu'à St-Guilhem en voiture, quitte à redescendre au Pont du Diable si les parkings sont pleins ou des pratiques de « dépose » des passagers à St-Guilhem avant de se garer au Pont du Diable ;
- on ne constate pas, semble-t-il, de baisse de fréquentation des parkings de St Guilhem suite à la mise en place du parking et des navettes au Pont du Diable, ce qui tendrait à confirmer un effet réduit sur les circulations automobiles.

Une politique de fluidification de la circulation qui ne questionne pas vraiment la place de la voiture au sein du Grand Site de France

Au final, il convient d'interroger la logique même de la stratégie suivie : la **politique menée en matière de déplacements ne questionne pas la place de la voiture au sein du Grand Site de France mais cherche (seulement) à en limiter les nuisances.**

- Les objectifs visés se concentrent explicitement sur la fluidification de la circulation, et donc la limitation des nuisances liées à l'automobile, et non à la réduction même du trafic automobile au sein du GSF ;
- Les actions menées sont cohérentes avec cette finalité en proposant une offre supplémentaire aux visiteurs (parking+navettes). **Alors que la logique voudrait qu'on les dissuade de se rendre en voiture jusqu'à St-Guilhem, les actions prévues se limitent à de l'information.**

En toile de fond de ces interrogations sur la pertinence de la stratégie menée, se posent des **questions sur la coordination des acteurs et la cohérence des interventions menées entre la CCVH, gestionnaire du pôle d'accueil du Pont du Diable, et la commune de St-Guilhem :**

- La coordination des offres de stationnement (capacités, durée maximale, tarification...) devrait être réalisée autour d'objectifs partagés pour aboutir à une offre de stationnement cohérente ;
- Cette question constitue, au contraire, un **point de désaccord fort** entre les acteurs, qui a notamment conduit à l'arrêt du panneau d'information dynamique sur les stationnements disponibles à St Guilhem à hauteur du Pont du Diable et empêche toute coordination sur l'offre de stationnement
- Cette difficulté doit également être resituée au regard d'une question de fond préalable qui n'a jamais été traitée : la question des ressources induites par ses parkings pour la commune de St Guilhem, qui supporte par ailleurs les charges liées à l'attractivité de la commune. Toute solution durable doit se soucier de procurer à la commune les ressources dont elle serait privée.

3. Des mesures insuffisantes en faveur des modes doux

Un développement limité de la pratique des modes doux

Dans la lignée des questionnements sur la place accordée à la voiture au sein du GSF, il convient également de souligner la faible avancée concernant le développement des modes doux au regard des réalisations effectives modestes sur la période.

De nombreux acteurs plaident pour de véritables aménagements en faveur des modes doux. Il a été notamment souligné :

- La **question des vélos sur la RD4** et les débats sur les projets possibles dont aucun ne fait l'unanimité :
 - Un encorbellement piétonnier de la départementale jugé trop impactant pour le paysage et au coût prohibitif pour la communauté ;
 - La création d'une voie « douce » par la couverture du canal jugée également trop onéreuse par certains en première approche.
 - Des études sont en cours sur ces différents projets.

- Le renforcement **de la place du piéton** aux abords des sites et dans les villages, notamment :
 - Le Pont neuf, qui constitue un point noir pour les piétons avec des risques en termes de sécurité routière ;
 - Peu d'espace de respiration laissé aux piétons à St-Guilhem ;
 - Peu de place laissée dans St-Jean-de-Fos à la circulation piétonne, qui ne sert pas non plus les commerces et lieux de vie existants.

4. Circulation et stationnement : un enjeu qui reste important pour la réappropriation du site par les habitants

La circulation, un enjeu persistant pour les habitants du GSF

L'amélioration des conditions de circulation reste ainsi une priorité pour les habitants des 5 communes (plus que pour les autres habitants). Bien que « préserver les paysages et intégrer les infrastructures de façon à ce qu'elles ne les dénaturent pas » soit la première des priorités, le « **règlement des problèmes de stationnement et de circulation** » est classé en **3^{ème} position pour les habitants des communes du GSF**, ce qui montre leur préoccupation de l'amélioration des nuisances générées par la circulation automobile. Cette question n'arrive qu'en 5^{ème} position chez les autres répondants.

H Selon vous, quelles doivent être les 3 priorités pour le site des Gorges de l'Hérault ? (en les classant de 1 à 3 par ordre d'importance)

Taux de réponse : 96,9%

5 communes

	Nb	Imp.	
Préserver les paysages et intégrer les infrastructures de façon à ce qu'elles ne le dénaturent pas	86	1,44	69,4%
Préserver la biodiversité en maintenant les milieux naturels et agricoles et en résorbant les sources de pollution	76	1,26	61,3%
Régler les problèmes de stationnement et de circulation	60	1,07	48,4%
Encourager le développement d'un tourisme durable reposant sur la mise en valeur du site	59	0,80	47,6%
Restaurer le patrimoine bâti et le mettre en valeur	55	0,93	44,4%
Améliorer l'accueil touristique	27	0,41	21,8%
Autre	4	0,04	3,2%
Total	124		

Taux de réponse : 91,5%

CCVH hors GSF

	Nb	Imp.	
Préserver les paysages et intégrer les infrastructures de façon à ce qu'elles ne le dénaturent pas	158	1,84	81,9%
Préserver la biodiversité en maintenant les milieux naturels et agricoles et en résorbant les sources de pollution	139	1,50	72,0%
Encourager le développement d'un tourisme durable reposant sur la mise en valeur du site	101	0,84	52,3%
Restaurer le patrimoine bâti et le mettre en valeur	83	0,80	43,0%
Régler les problèmes de stationnement et de circulation	64	0,69	33,2%
Améliorer l'accueil touristique	30	0,28	15,5%
Autre	1	0,01	0,5%
Total	193		

Les habitants citent, par ailleurs, **l'aménagement des chemins piétonniers et des pistes cyclables comme la priorité** (classée n° 1) des actions à mener dans les années à venir et alors que la réduction de la présence de la voiture sur le site n'apparaît qu'en fin de classement (8^{ème} position).

Pour les années à venir, quelles sont les 3 priorités à prendre en compte pour la gestion du Grand Site de France ? (en les classant de 1 à 3 par ordre d'importance)

Taux de réponse : 86,5%

	Nb	Imp.	
Continuer à aménager des chemins piétonniers et des pistes cyclables en étant soucieux de limiter les impacts environnementaux et paysagers	199	1,25	56,7%
Continuer à restaurer les bâtiments remarquables et les ouvrir au public	142	0,90	40,5%
Lutter contre les sources de pollution	134	0,65	38,2%
Renforcer les mesures de préservation de la biodiversité	111	0,64	31,6%
Continuer à mettre en valeur les espaces naturels en améliorant encore l'insertion paysagère des infrastructures	111	0,62	31,6%
Réduire les pics de fréquentation touristiques sur les périodes estivales et mieux diffuser les flux	88	0,50	25,1%
Renforcer l'animation du Grand Site par l'évènementiel	79	0,42	22,5%
Réduire encore la présence de la voiture sur le site	60	0,38	17,1%
Augmenter encore l'offre d'activités de pleine nature	53	0,26	15,1%
Améliorer l'accueil des touristes	48	0,26	13,7%
Autre	13	0,07	3,7%
Total	351		

Malgré des réticences initiales, des actions qui sont finalement appréciées par la population et concourent à leur réappropriation des lieux

Les rencontres avec les acteurs du territoire ont souligné une réticence importante d'une partie de la population face au projet d'aménagement du Pôle d'accueil du Pont du Diable et au caractère payant du parking.

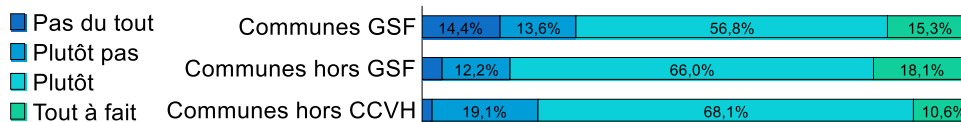
Suite à leur mise en fonctionnement, ces **changements** semblent finalement largement approuvés au sein de la population aux dires des mêmes acteurs rencontrés.

L'enquête réalisée auprès de la population et les échanges recueillis auprès du Forum participatif tendent à montrer que ces aménagements sont approuvés [cf. graphique p. XX].

Même s'il garde l'image d'un lieu saturé par les touristes en été, des signes montrent un réinvestissement progressif du site suite aux aménagements réalisés :

- On décompte ainsi 695 abonnements « habitants » au parking du pôle d'accueil du Pont du Diable en 2014 et 938 en 2015 ;
- Globalement, les habitants indiquent que les améliorations apportées au GSF leur donnent envie d'en profiter davantage (même si un quart des habitants des communes du GSF se montrent plus critiques) :

H La gestion du site et les aménagements réalisés au cours des dernières années, vous ont-ils donné envie d'y aller davantage ?
Commune de résidence des répondants



Les améliorations en matière de circulation sont notamment mises en avant dans cette réappropriation du lieu :

Si oui, pourquoi?

Taux de réponse : 96,1%

	Nb	TOTAL	GSF
L'accès au Grand Site est plus aisé en voiture	134	49,8%	41,3%
Il est possible de se rendre sur le Grand Site autrement qu'en voiture	95	35,3%	43,8%
La nature est mieux préservée sur le site et mieux mise en valeur	134	49,8%	43,8%
Les événements proposés sont plus attractifs	61	22,7%	18,8%
L'offre d'activités de pleine nature s'est développée	50	18,6%	22,5%
Il existe de nouveaux lieux à visiter qui n'étaient pas ouverts au public auparavant	74	27,5%	23,8%
Les villages sont mieux mis en valeur, plus authentiques	135	50,2%	51,3%
Total	269		

Réponse à
la question

2

Quels sont les effets des actions menées en matière de restauration et de mise en valeur

- **des paysages**
 - **du patrimoine bâti, des monuments et des villages**
 - **du patrimoine naturel et de la biodiversité**
- à l'échelle du GSF et à celle du territoire de la CCVH ?**

- Une volonté partagée de protéger le paysage et le patrimoine du GSF parmi les habitants et les socio-professionnels
- Des progrès dans la préservation du site soulignés par les acteurs...
- ...mais des points durs persistants
- Au final, une préservation vécue comme trop contraignante ?
- Zoom sur le patrimoine bâti
- Zoom sur le patrimoine naturel

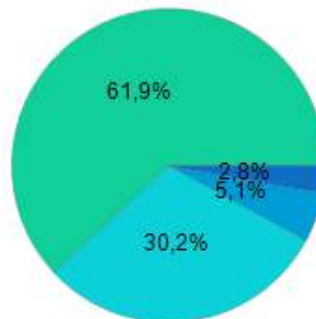
1. Une volonté partagée de protéger le paysage et le patrimoine du GSF parmi les habitants et les socio-professionnels

Des principes du label partagés par la population et les socio-professionnels

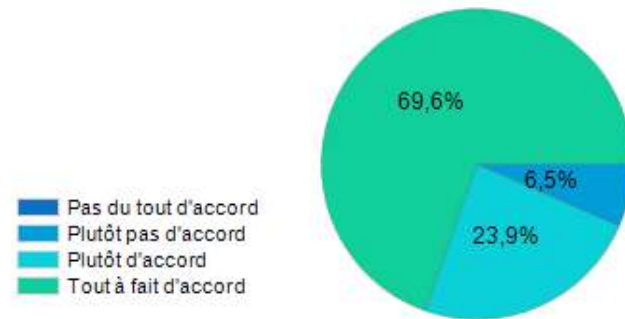
Les résultats des enquêtes réalisées auprès de la population et des acteurs socio-professionnels démontrent une adhésion large aux grands principes du label :

- La préservation des paysages et du patrimoine est le premier enjeu mis en avant par les habitants, quelle que soit leur commune d'habitation [cf. graphique page 28] ;
- Plus encore, les habitants considèrent, sans réserve pour 62 % d'entre eux (et 30 % sont « plutôt d'accord »), que « la préservation des paysages exceptionnels et du patrimoine remarquable doit être prioritaire sur toutes autres considérations »
- Les socio-professionnels adhèrent également à ce principe dans des proportions similaires (70 % de tout à fait d'accord et 24 % de plutôt d'accord)

« La préservation des paysages exceptionnels et du patrimoine remarquable doit être prioritaire sur toutes autres considérations »

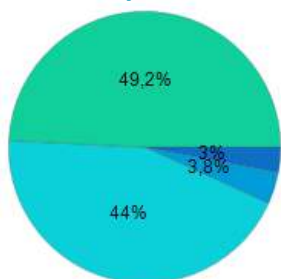


H **HABITANTS**
Taux de réponse : 87,2%

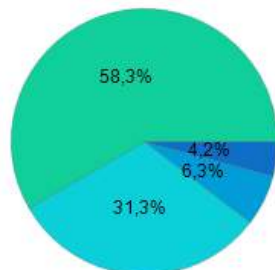


P **SOCIO-PROFESSIONNELS**
Taux de réponse : 85,2%

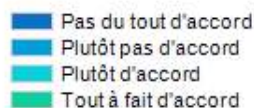
«Le périmètre des 5 communes retenues pour le Grand Site de France est un site exceptionnel qui constitue une vitrine pour l'ensemble du territoire de la CCVH »



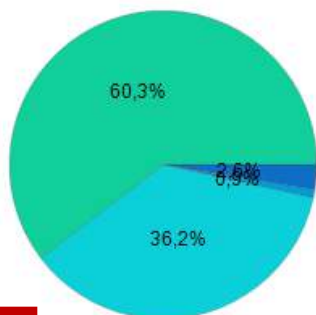
H **HABITANTS**
Taux de réponse : 90,6 %



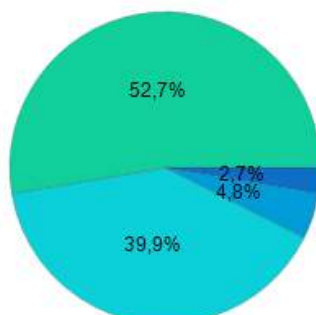
P **SOCIO-PROFESSIONNELS**
Taux de réponse : 88,9 %



«La préservation de ce site est un élément important pour votre propre cadre de vie »



H **HABITANTS GSF**
Taux de réponse : 90,6 %

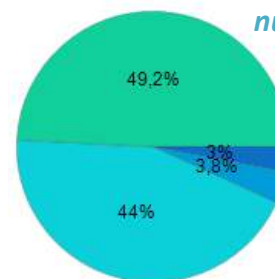


H **HABITANTS CCVH hors GSF**
Taux de réponse : 89,1 %

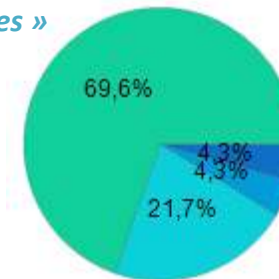
Ces chiffres sont confirmés par d'autres questions posées dans les enquêtes avec :

- Une reconnaissance du caractère exceptionnel du Grand Site de France qui joue ainsi un rôle de vitrine pour l'ensemble de la CCVH, aussi bien pour les habitants que pour les socioprofessionnels.
- Une reconnaissance de l'importance du Grand Site de France en termes de cadre de vie pour la population (57 % « tout à fait d'accord » et 37 % « plutôt d'accord »). Les habitants du GSF sont logiquement encore plus nombreux à accorder une importance à la préservation du site au regard de leur cadre de vie.
- La nécessité de maîtriser le développement touristique pour en limiter les nuisances, point partagé par les habitants mais aussi par les socioprofessionnels

« Dans un site comme celui-là, le développement touristique doit être maîtrisé pour éviter ses nuisances »



H **HABITANTS**
Taux de réponse : 87,9 %

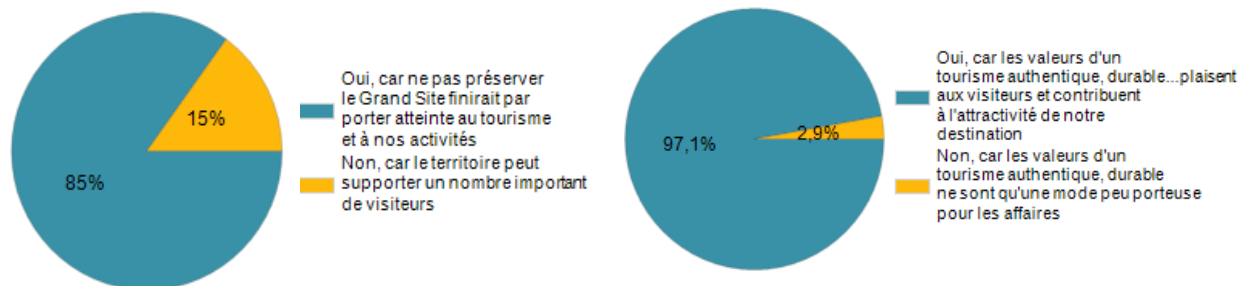


P **SOCIO-PROFESSIONNELS**
Taux de réponse : 85,2 %

Plus spécifiquement concernant les socio-professionnels, l'idée d'une préservation du site est largement partagée par les répondants à l'enquête en acceptant l'idée d'une régulation de leur activité. Ils considèrent ainsi que :

- la préservation du site est gage d'un **développement touristique durable et authentique** qui contribue à l'attractivité du GSF :
- inversement, la non préservation du site porterait atteinte *in fine* à leur activité.

En tant que professionnel vivant (au moins en partie) de la venue de visiteurs, pensez-vous qu'il est pertinent de chercher à réguler ainsi le développement touristique sur le territoire du GSF:



De la même manière, **84 %** estiment que les professionnels du territoire sont sensibles à la préservation du GSF et autant qu'ils sont prêts à intégrer ces enjeux dans la conduite et le développement de leurs propres activités.

Une partie des acteurs considèrent néanmoins que la volonté de « maîtriser les fréquentations » ne prend pas assez en compte la réalité de l'activité économique sur le territoire

Les entretiens réalisés avec des socio-professionnels et les échanges lors du Forum participatif qui leur était dédié ont confirmé cette tonalité générale.

Néanmoins, des voies discordantes doivent être soulignées même si elles apparaissent minoritaires : un certain nombre de socio-professionnels, mais aussi le Maire de St-Guilhem qui a pu exposer son point de vue en entretien ou lors des comités de pilotage de l'évaluation, considèrent que le label « Grand Site de France » est déséquilibré au profit d'une préservation du site qui ne prend pas assez en compte les impératifs d'une activité touristique, centrale pour le territoire.

La notion de maîtrise des fréquentations, et plus particulièrement l'objectif de réduire les pics de fréquentation en période estivale, constitue le point d'achoppement principal étant donné l'importance de la saison estivale pour les professionnels et tout en adhérant à des objectifs de développement qualitatif et de développement en moyenne saison.

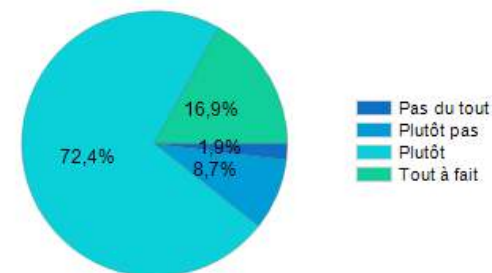
2. Des progrès dans la préservation du site soulignés par les acteurs...

A travers l'enquête, les habitants se montrent très majoritairement globalement satisfaits des actions menées pour la préservation du site avec 17 % de « tout à fait satisfaits » et 72 % de « plutôt satisfaits ».

Au regard de votre connaissance du secteur concerné par le Grand Site de France, diriez-vous aujourd'hui que l'on peut être satisfait des actions menées pour sa préservation ?



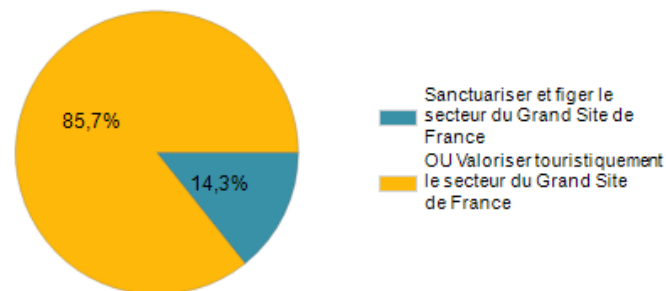
Taux de réponse : 90,1%



Dans la lignée des questions précédentes sur l'acceptation du label, les socioprofessionnels soulignent que les actions menées ont davantage suivi une logique de valorisation du site qu'une logique de sanctuarisation.

P Globalement, diriez-vous que les actions entreprises ont plutôt contribué à: (pour chaque ligne, choisissez la proposition qui vous convient le mieux)

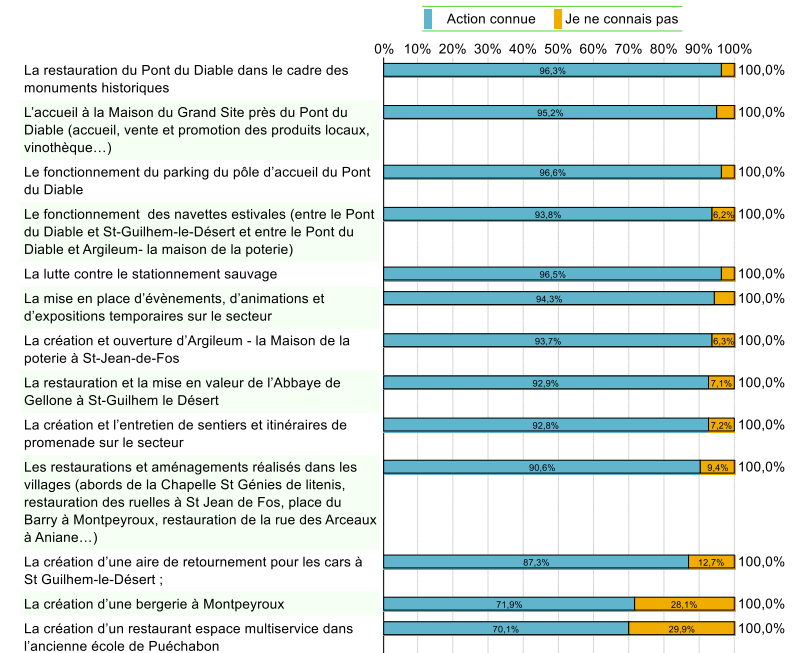
Taux de réponse : 77,8%



Des actions largement plébiscitées par les habitants

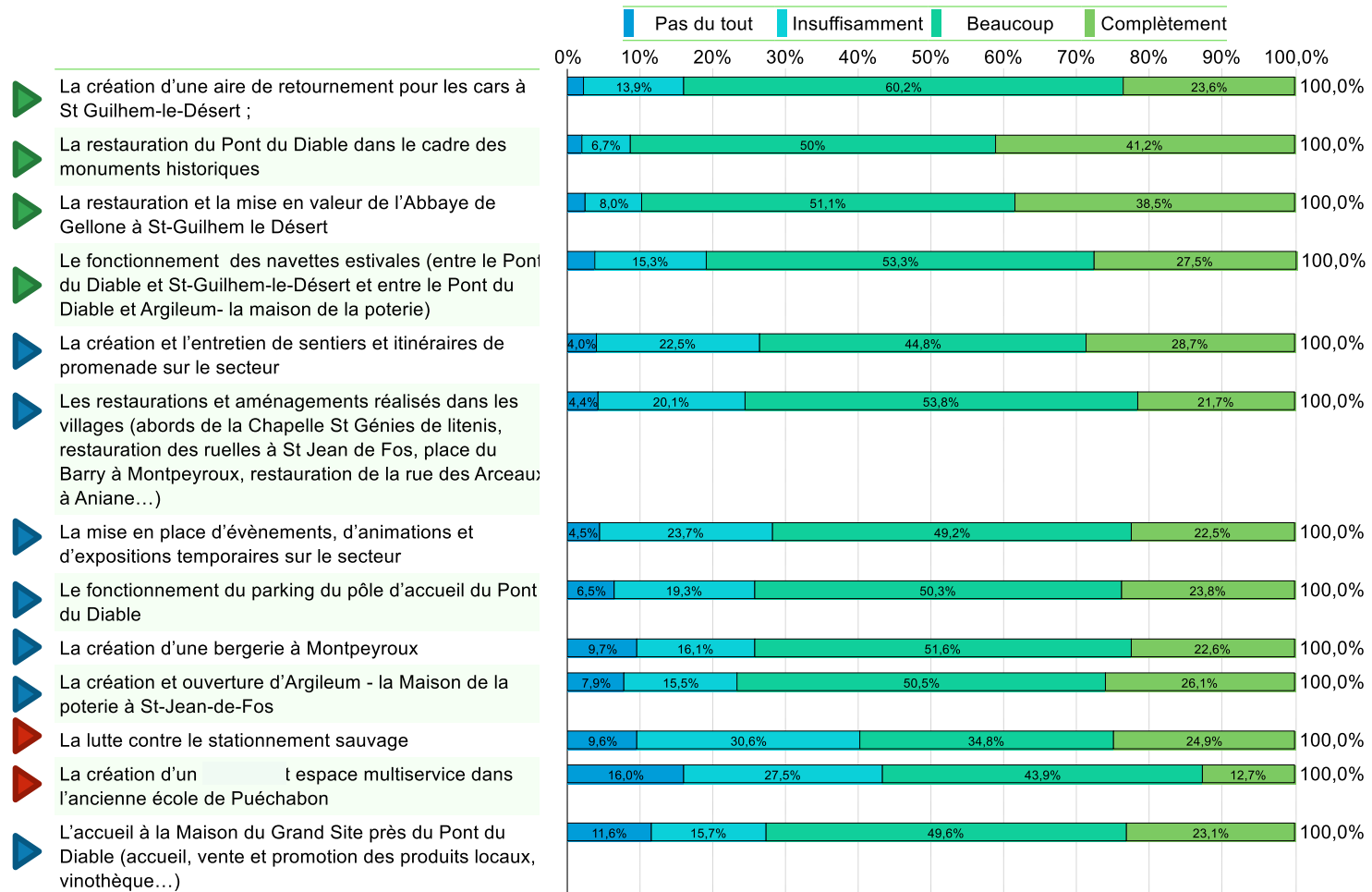
Les principales actions mises en œuvre dans le cadre de la gestion du Grand Site de France sont plébiscitées par les habitants ayant répondu au questionnaire.

- Les actions menées semblent globalement bien connues des habitants avec 2 actions plus « locales » moins connues de l'ensemble des répondants : la création d'un point multiservices à Puéchabon et la création d'une bergerie à Montpeyroux avec 30 % des répondants environ qui n'en n'ont pas connaissance.
- Parmi les acteurs connaissant les actions menées, les taux de satisfaction apparaissent globalement très élevés. Il convient néanmoins de souligner que les scores dans les enquêtes de satisfaction sont, de manière générale, élevés. On peut ainsi distinguer [cf. page suivante] :
 - des actions obtenant un taux de satisfaction de plus de 80 % concernant notamment la restauration du patrimoine bâti remarquable mais aussi le service de navettes ;
 - des actions obtenant un taux de satisfaction compris entre 70 % et 80 % et renvoyant à des thématiques sur lesquelles les attentes sont importantes (sentiers de randonnée, restauration et aménagement des espaces publics dans les villages, animation des villages) ou aux gros équipements (pôle d'accueil et parking du Pont du Diable, Argileum) ;
 - enfin, des actions obtiennent moins de 70 % de satisfaction : la lutte contre le stationnement sauvage (60 % de satisfaction) et, action plus « communale », la création de l'espace multiservice à Puéchabon (57 % de satisfaction).



Des actions largement plébiscitées par les habitants

▶ Satisfaction > 80 % ▶ Satisfaction 70 % - 80 % ▶ Satisfaction < 70 %



3. ...mais des points durs persistants

Des actions de valorisation des paysages mais peu de nouvelles opérations d'intégration paysagère depuis 2010

Les sentiers

- Création d'un sentier bergerie
- Création d'un circuit Les Balcons de l'Hérault - Puéchabon
- Création d'un sentier PR : circuit "Entre Vignes et Oliviers" - Montpeyroux
- Création d'un sentier PR : circuit Le Castellas de Montpeyroux
- Mise en œuvre de 2 parcours de randonnée VTT au départ de Montpeyroux
- Requalification du GR653 (chemin de St Jacques) : modification de l'itinéraire - aménagements de sentiers
- Entretien et balisage sur 60 km de sentiers
- Circuit des combe de Brunan à la maison forestière (en cours)

Le bilan des actions menées depuis 2010 montre des réalisations davantage tournées dans une logique de valorisation des paysages, notamment dans le cadre des activités de pleine nature avec le développement d'itinéraires de randonnée intégrant le patrimoine bâti restauré. Dans la même logique, des sorties « paysages » ont été organisées dans plusieurs communes du GSF (mais aussi dans d'autres communes de la CCVH) auprès du grand public.

Inversement, on observe des réalisations limitées pour les actions envisagées en matière de nouvelles opérations d'intégration paysagère.

	Intégration paysagère des infrastructures, et signalétique	Intégration paysagère des chemins et mise en valeur des paysages
REALISEES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement et mise en cohérence de la signalétique sur Aniane et Saint Jean de Fos ▪ Mise en place de l'observatoire des paysages 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création et entretien de nombreux sentiers (cf. ci-contre) ▪ Requalification du chemin de St Jacques ▪ Organisation de sorties paysages sur 4 communes du GSF
NON REALISEES / EN COURS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration paysagère du parking du pré des pères 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Circuits en cours d'ouverture ▪ Schéma de gestion de la baignade et des activités nautiques ▪ Embarcadère pour les canoës
ANTERIEURES / PARALLELES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remise en état des abords du Pont du Diable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restauration d'une partie des chemins caladés de Saint-Guilhem-le-Désert

Peu d'amélioration au niveau du secteur du Pont du Diable

En lien avec la réalisation limitée d'opération d'intégration paysagère, on peut ainsi constater :

Au Pont du diable, peu d'avancées suite aux aménagements d'avant 2010...

- La discrétion de l'inscription paysagère de la Maison du GSF est réussie... au prix d'une visibilité limitée de l'équipement qui ne contribue pas à la reconnaissance de sa fonction ;
- L'ouverture du parking en 2009 et les actions de lutte contre le stationnement sauvage ont permis de réduire l'impact visuel des voitures de manière significative.

... mais une dégradation liée à la création d'un parking de délestage

- Une autorisation temporaire accordée par la DREAL à condition qu'il n'y ait pas d'aménagement ;
- Sa suppression sera exigée en vue du renouvellement du label mais une solution est en train d'être recherchée avec la CCVH.

L'amélioration des abords de la Grotte de Clamouse reste encore en quête de consensus

- Refus d'avant projet par la DREAL sans parvenir aux compromis alternatifs nécessaires pour le confort du visiteur.
- Des décisions qui ne prennent pas suffisamment en compte l'accueil des visiteurs et qui n'apparaissent pas justifiées pour les gérants de la Grotte qui souligne que les aménagements ont causé une baisse du nombre de visiteurs accueillis.

Des enjeux insuffisamment traités et soulignés comme tels par les acteurs

Bien qu'un certain nombre de problématiques aient été identifiées par les acteurs comme essentielles en matière de restauration et de mise en valeur des paysages, ces dernières ont été insuffisamment traitées au cours des dernières années. On peut notamment citer :

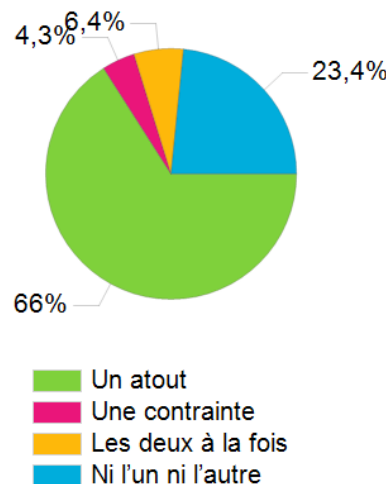
- **Amélioration paysagère de la RD4** (sortie de St-Jean-de-Fos, traitement de la Grotte de Clamouse...)
- **La prise en compte de la préservation des paysages et de son identité architecturale dans les politiques d'urbanisme** : entrées de village, banalisation du bâti existant et des nouvelles constructions...
- **La question de l'impact des activités de canoë** posée par la DREAL au regard de l'installation illégale de 4 bases anciennes sur le territoire (des procès-verbaux ont été établis avec l'ONEMA) constituant une dégradation des Gorges :
 - Le projet d'embarcadère public envisagé dans le cadre du plan de gestion n'a pas été réalisé à ce jour mais il a été voté au budget de la CCVH pour l'exercice 2016 ;
 - Cette question met à jour des tensions autour de la mise en œuvre des protections réglementaires avec des professionnels et des acteurs du territoire qui mettent notamment en avant le caractère économique de ces activités.
- **La question des carrières localisées le long de la RD27**
 - Des obligations réglementaires pour le réaménagement des sites sont prévues en fins d'exploitation (qui devraient intervenir d'ici 2017) mais les acteurs publics locaux témoignent néanmoins d'une certaine inquiétude quant au respect de ces engagements et sur le devenir du foncier de la principale carrière (75ha).

4. Au final, une préservation vécue comme trop contraignante ?

Des mesures de protection réglementaires dans le site classé dont la mise en œuvre fait quand même débat

Considérez-vous que votre proximité avec le Grand Site constitue pour le développement de votre propre activité :

Taux de réponse : 87 %



Si les entretiens, les enquêtes et les forums participatifs témoignent d'une adhésion aux valeurs du label de préservation du site, il apparaît que la mise en œuvre des mesures de protection réglementaires font davantage l'objet de débat auprès des mêmes acteurs.

Le site classé (et non le label « Grand Site de France » en lui-même) induit des obligations de déclaration et une autorisation ministérielle pour les projets changeant l'état de l'existant. Il ressort que :

- Ces dernières n'ont **pas toujours été respectées** d'après les services de l'Etat (aménagement du parking de délestage / projets d'hébergements insolites...);
- Elles conduisent **parfois à un dialogue tendu sur l'opportunité des projets** avec les services de l'Etat, comme pour l'aménagement des abords de la Grotte de Clamouse ;
- Elles **n'assurent cependant pas une maîtrise suffisante des constructions aux abords du site classé**. L'exemple emblématique rapporté par de nombreux acteurs est celui des villas construites à St-Jean-de-Fos en bordure du site classé mais visibles depuis le Pont.

Le sentiment répandu parmi les acteurs du territoire rencontré est que la mise en œuvre des mesures réglementaires de protection :

- **Ne prend pas suffisamment en compte les logiques de développement raisonné et enferment le territoire dans une forme de sanctuarisation**. Ce jugement qui a été largement évoqué en entretiens vient en opposition du résultat de l'enquête auprès des professionnels qui jugeaient que les actions réalisées dans le cadre du plan de gestion contribuaient à valoriser le site et non le figer. Les acteurs ont donc une appréciation assez opposée de la politique de gestion, d'une part, et de la politique de protection réglementaire, d'autre part ;
- **Ne s'attaque pas toujours aux enjeux globaux mais bloquent des projets de moindre impact** : nombre d'acteurs du territoire mettent en balance les décisions et l'attention portée à des « petits » projets de développement (hébergement insolite...) et ce que d'aucuns qualifient d'un certain « laisser-faire » au regard des villas construites à St-Jean-de-Fos avec l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France ou encore leur perception d'une faible action concernant le traitement paysager de la principale carrière longeant la RD27 ou des installations de serres agricoles dans le secteur du Pont du Diable.
- **Occasionne des frais et une complexité administrative** qui freinent les projets de développement touristique et de loisirs.

Au final, deux-tiers des répondants à l'enquête réalisée auprès des socio-professionnels indiquent néanmoins que la proximité avec le Grand Site de France constitue bien un atout pour leur activité (sans différence significative entre les répondants du GSF et ceux du reste de la CCVH).

5. Zoom sur le patrimoine bâti

Des réalisations importantes...

- Des actions de restauration importantes sur les monuments emblématiques du Pont du Diable et de l'Abbaye de Gellone

- Des actions menées sur les espaces publics des villages

...mais des besoins encore plus importants

- De nombreuses actions prévues non menées à terme, en partie au regard des difficultés de financement

	Aménagement et mise en valeur des villages	Entretien / restauration d'édifices et de monuments
REALISEES	<ul style="list-style-type: none"> Travaux de restauration des ruelles du cœur du village de St Jean de Fos Aménagement des abords de la Chapelle St Genies de Litenis (St Jean de Fos) Création d'un espace d'accueil et multiservices à l'ancienne école de Puéchabon (commerces, café, informations touristiques...) Restauration et mise en valeur des rues du centre-ville d'Aniane (en partie) 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en sécurité et ouverture du Castellas (Montpeyroux) Restauration du Pont du Diable Restauration de l'abbaye de Gellone
NON REALISEES	<ul style="list-style-type: none"> Restauration des abords de la Chapelle du Barry (Montpeyroux) Aménagement de la traverse du village à Puéchabon Restauration de la tour du Pigeonnier (St Jean de Fos) Restauration du Moulin de Clamouse (St Jean de Fos) Mise en sécurité et restauration du moulin de la tour de Plancameil Acquisition des tanneries à Aniane 	<ul style="list-style-type: none"> Restauration et valorisation de l'Abbaye d'Aniane Restauration de l'Eglise Immaculée Conception (Puéchabon)
ANTERIEURES / PARALLELES	<ul style="list-style-type: none"> Requalification des rues et de la place de l'Horloge (Montpeyroux) Retraitement de l'avenue Gaston-Bres (St Jean de Fos) Requalification de la place du Portal (St Guilhem) Restructuration de la place Sanier et création d'une esplanade au cœur de la traverse du village (Aniane) 	<ul style="list-style-type: none"> Restauration de la Chapelle du Barry

Des améliorations encore insuffisantes dans les villages ?

Des effets limités sur la diffusion des visiteurs ?

La restauration des monuments emblématiques du GSF (Pont du Diable, Abbaye de Gelonne notamment) est plébiscitée par les répondants à l'enquête « habitants » avec des taux de satisfaction de 90 % environ.

Beaucoup d'actions prévues dans les villages non réalisées (cf. tableau synoptique sur la page précédente) :

- Dans les quatre « villages-portes » ;
- A Saint-Guilhem, au-delà des opérations d'aménagement autour de l'Abbaye de Gélonne. Il est notamment pointé :
 - Un traitement qui reste incomplet de l'entrée du village ;
 - Pas d'avancée sur la période de l'intégration des parkings mais une étude paysagère vient d'être lancée.

Des actions en matière de gestion des enseignes publicitaires non généralisées :

- Un travail réalisé à Aniane et, de manière partielle, à St-Jean-de-Fos ;
- Des démarches non lancées dans les autres villages et notamment dans le village cœur du GSF.

Des effets considérés comme limités sur la diffusion des visiteurs entre les communes du GSF

- Le constat partagé que la fréquentation reste largement concentrée sur St Guilhem
 - La visite de St Jean de Fos ne concerne que 4 % à 7 % des visiteurs du cœur du GSF (2010-2011)
- Des aménagements dans les villages qui n'ont pas été suivis d'une hausse flagrante des fréquentations d'après les acteurs rencontrés

Néanmoins, il existe un sentiment que la restauration du patrimoine bâti produit une valorisation des villages

- Le sentiment que ces efforts sur l'aménagement des villages couplés à l'organisation d'événements contribuent à l'animation et à l'attrait, en ces occasions, des visiteurs et des habitants des alentours

6. Zoom sur le patrimoine naturel

Peu d'actions nouvelles dans le cadre du GSF mais un bénéfice tiré de démarches parallèles articulées au GSF

D'un point de vue environnemental, la gestion du « Grand Site de France » s'est surtout appuyée sur des démarches parallèles comme Natura 2000, Plan de Massif, OCAGER (entretien des milieux). La démarche Natura 2000, également gérée par la CCVH, a été lancée dans la dynamique de l'Opération Grand Site pour en constituer le volet environnemental.

	Actions de lutte contre les menaces (incendies / pollutions)	Démarche Natura 2000 de conciliation des usages
REALISEES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaire de sources de pollution potentielles de l'eau (2010) ▪ Ouverture de milieux, débroussaillage et restaurations de mares dans le secteur des Lavagnes dans le cadre de l'OCAGER ▪ Construction d'une bergerie à Montpeyroux en vue du maintien du pastoralisme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarche Natura 2000 : contrats, chartes, sensibilisation, évaluations d'impacts permettant de favoriser la conciliation entre pratiques humaines et conservation d'espèces / d'habitats ▪ Une conciliation des usages organisée via la gestion des activités de pleine nature, qui offre une possible concertation entre tous les usagers du site
NON REALISEES		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une équipe de gardes nature
ANTERIEURES / PARALLELES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan massif mené avec l'Office national des Forêts : diagnostic pour la défense contre les incendies de forêt ▪ Restauration de terrasses oléicoles 	

Un site globalement peu pollué et des enjeux de préservation plutôt bien pris en compte

Une préservation basée sur deux démarches principales : la sensibilisation et l'ouverture des milieux

Peu d'enjeux de pollution ou de menaces concrètes sur le site

- **Pas d'enjeux importants identifiés par les acteurs** (notamment concernant les incendies, qui restent une problématique présente mais bien prise en charge)
- **Une eau de bonne qualité** (diagnostic datant de 2010 néanmoins)
 - aucune source de pollution identifiée via l'inventaire réalisé en 2010 ;
 - des stations d'épuration aux normes ;
 - des problèmes d'eutrophisation liés à une trop faible quantité d'eau en période estivale.
- **La question des déchets a été fortement soulevée** lors du forum avec les professionnels :
 - Un problème de gestion des déchets aux abords des lieux de visite (Grotte, Canoé...) : absence de container mis à disposition du public, insuffisance du nettoyage y compris là où un renforcement du service a été demandé ;
 - Problème des déchets sur les bords de l'Hérault et du nettoyage des berges.

Sur le site, principalement des actions visant le maintien du pastoralisme et l'ouverture des milieux

- Une démarche Natura 2000 qui se déploie au-delà du site mais contribue de façon importante à sa préservation ;
- 92 actions menées dans le cadre de Natura 2000 sur les Gorges de l'Hérault (contrats, MAE, études...).

Une démarche de conciliation des usages et d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités, principalement dans le cadre de Natura 2000 :

- Mise en œuvre d'évaluation d'incidence environnementale pour les projets ;
- Sensibilisation et accompagnement des porteurs de projet par la CCVH :
 - Un travail décrit comme efficace avec les associations, qui prennent de plus en plus en compte les paysages dans leurs activités ;
 - Un travail qui reste encore à développer avec les professionnels : persistance de la pollution visuelle, aménagements illégaux (notamment pour les activités nautiques). Il existe une difficulté à réguler les activités économiques touristiques sur le site

**Une prise de conscience
des enjeux de préservation
qui reste encore à renforcer**

Une conscience croissante des usagers de l'importance de préserver le site qui s'explique par

- La présence de nombreuses activités en lien avec la nature sur le territoire (chasse, poterie, agriculture bio, sports de pleine nature...);
- Une prise de conscience environnementale qui progresse de manière générale... mais qui ne se traduit pas toujours par des comportements exemplaires aussi bien de la part des habitants que des visiteurs :
 - Incivisme des visiteurs concernant le ramassage de leur déchets ;
 - Besoins permanents de sensibilisation et contrôles pour s'assurer du respect des actions de prévention des incendies...

Une action qui aurait pu être renforcée par la création d'une équipe de gardes nature

- Une difficulté à faire remonter l'information de terrain concernant les problèmes ponctuels identifiés (perturbation d'espèces, dégradation de milieux...) : un travail aujourd'hui effectué volontairement par certaines associations ;
- Un rôle de médiation et de sensibilisation de ces équipes qui contribuerait encore à une meilleure conciliation des usages.

Réponse à
la question
3

Quels sont les effets des actions menées en matière d'accueil du public, de développement local et des offres touristiques et de loisirs à l'échelle du GSF et à celle du territoire de la CCVH ?

- Une amélioration de l'offre touristique et de loisirs et de l'accueil des visiteurs
- Des résultats globaux encore peu mesurables mais des signes encourageants

1. Une amélioration de l'offre touristique et de loisirs et de l'accueil des visiteurs

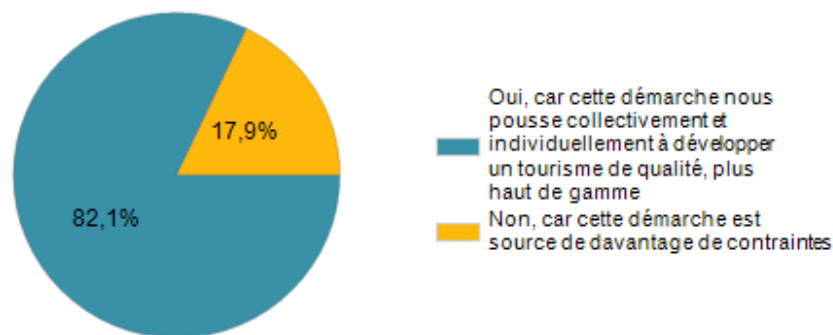
Un enjeu de progression « qualitative » partagé

La logique d'un développement touristique « qualitatif », à même de faciliter la conciliation du développement du territoire et la préservation du site fait largement consensus parmi les acteurs.

La grande majorité des professionnels ayant répondu à l'enquête indiquent ainsi que le projet Grand Site de France induit une dynamique vers le développement d'un tourisme de qualité et plus haut de gamme.

En tant que professionnel vivant (au moins en partie) de la venue de visiteurs, pensez-vous qu'il est pertinent de chercher à réguler ainsi le développement touristique sur le territoire du GSF:

Taux de réponse : 72,2%



Les acteurs socioprofessionnels rencontrés ont d'ailleurs émis le souhait que les professionnels qui jouent le jeu de la qualité dans la dynamique Grand Site de France soient davantage mis en avant par la promotion et la communication de l'Office du Tourisme Intercommunal.

Une politique structurée de l'OTI pour une amélioration de la qualité de l'accueil

Une amélioration de l'offre d'information et d'accueil des visiteurs

Au cours de la période, l'OTI a poursuivi la mise en œuvre d'une politique structurée en matière de qualité de l'accueil des visiteurs avec un suivi de la satisfaction (questionnaires) et des réclamations formulées.

En lien avec les dispositifs existants également auprès de l'ADT, l'OTI assure une mission de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels volontaires dans la qualification de leur offre.

Parallèlement, l'OTI a développé ses outils d'accueil et d'information des visiteurs avec le fonctionnement de la Maison du Grand Site, vitrine du territoire, ouverte dès 2009 mais aussi l'acquisition et la création d'un espace d'accueil à St-Guilhem.

L'OTI a également développé ses éditions (topoguides thématiques, brochures...) pour l'information des visiteurs.

Accueil du public	
REALISEES	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un schéma d'interprétation à l'échelle du GSF Acquisition et aménagement d'un espace d'accueil à St Guilhem Développement d'un catalogue d'offres de groupes sur le territoire Mise en place d'un observatoire sur les retombées économiques
NON REALISEES	<ul style="list-style-type: none"> Une majeure partie du schéma d'interprétation encore non mise en œuvre
ANTERIEURES / PARALLELES	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture de la maison du grand site Mise en place d'une démarche qualité à l'OTI

Une amélioration de l'offre d'activités pendant la période

Mise en valeur du site et développement des activités

REALISEES

- Ouverture de la maison de la poterie : Argileum
- Organisation d'évènements sur le site
- Valorisation de l'offre d'activité de pleine nature et promotion du site par l'édition de guides
- Ouverture du Musée de l'Abbaye de Gellone

Dans la logique de développement des activités proposées aux visiteurs, l'idée sous-jacente partagée par les acteurs rencontrés est que la qualité et la préservation des sites créent un cadre favorable à la diffusion des publics et de l'attrait pour des publics plus exigeants capables de payer le vrai prix d'une découverte. Dans cet esprit, depuis 2010, on observe notamment :

- **Un élargissement des centres d'intérêt avec la Maison du Grand Site, la création d'Argileum, ou encore celle du Musée de l'Abbaye :**
 - Argileum est un faire-valoir du territoire et un vecteur d'appui au réseau des potiers mais son attractivité propre reste en-deçà des attentes (8139 visiteurs en 2014).
- **Un développement de l'offre d'activités de pleine nature avec**
 - Le développement des sentiers de randonnée
 - L'action de la CCVH dans le cadre du plan de gestion des activités de pleine nature : sensibilisation des porteurs de projet, appui à l'organisation de manifestation sportive..
 - Des attentes importantes de la part des socioprofessionnels sur l'offre de loisirs de pleine nature, notamment en matière de sentiers en général et, plus particulièrement, pour remédier à l'insuffisance de solutions apportées au **besoin d'itinéraires piétons dans les gorges** pour une découverte pédestre du site
- **Un effort reconnu pour l'animation et l'organisation d'évènements mais qui reste insuffisant aux yeux des acteurs socioprofessionnels** (Fête de la Nature, « Place aux terroirs », coordination d'évènements entre l'association des potiers de St Jean de Fos et la Maison de la Poterie...)

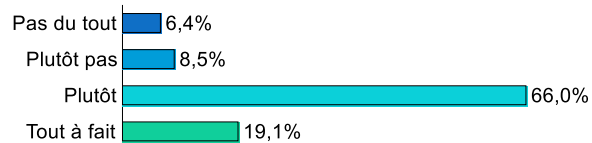
Des professionnels positifs quant aux actions menées pour l'attractivité et l'accueil des visiteurs sur le GSF

Les retours des professionnels à travers l'enquête sont plutôt positifs sur les actions menées ces dernières années avec 19 % de totalement satisfaits de l'action menée et 66 % de plutôt satisfaits. De la même manière, 65 % des répondants indiquent que l'accueil des visiteurs s'est amélioré ces dernières années.

Le forum participatif a également été l'occasion de souligner ces avancées même si les professionnels sont en attente d'actions plus importantes, particulièrement en appui au développement de l'offre d'activité, notamment de pleine nature, d'animation dans les villages et de promotion de la destination. L'expression « bien mais peut (toujours) mieux faire » répétée à plusieurs reprises lors du forum illustre cet état d'esprit.

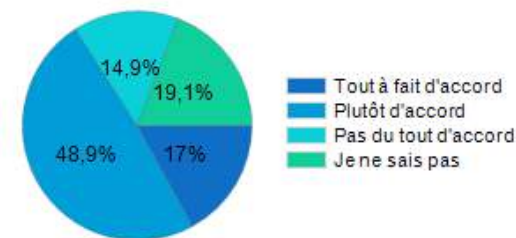
Au regard de votre connaissance du secteur concerné par le Grand Site de France, diriez-vous aujourd'hui que l'on peut être satisfait des actions menées pour améliorer l'attractivité et l'accueil des visiteurs?

Taux de réponse : **87,0%**



L'accueil des visiteurs s'est considérablement amélioré

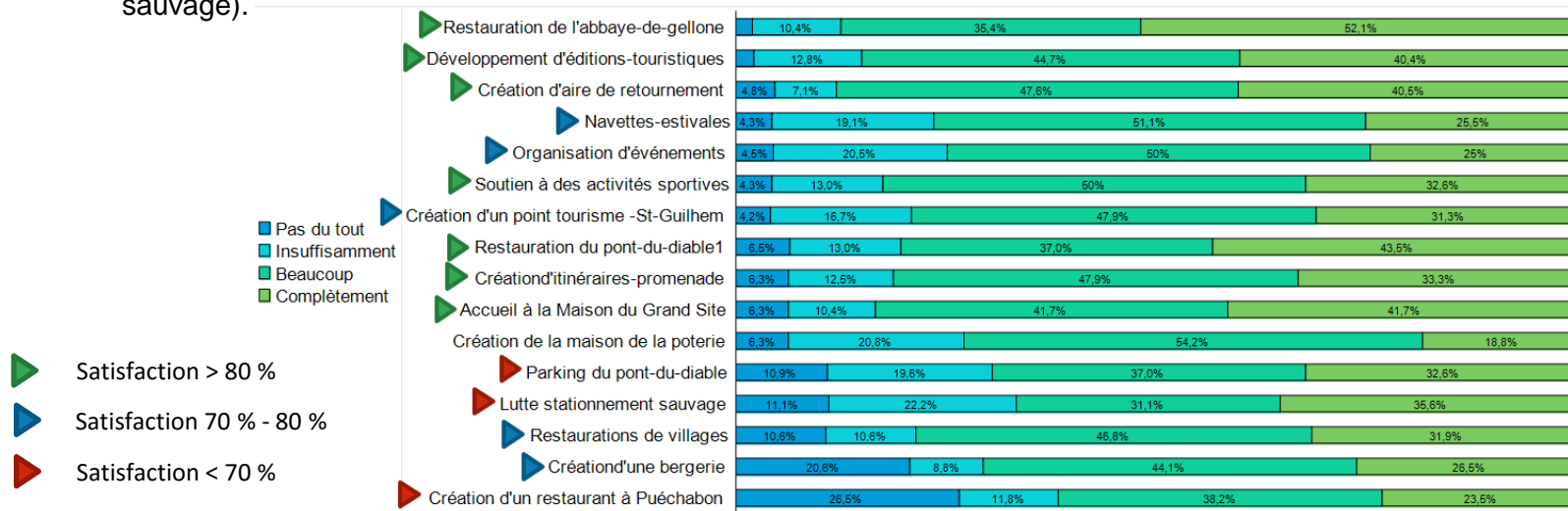
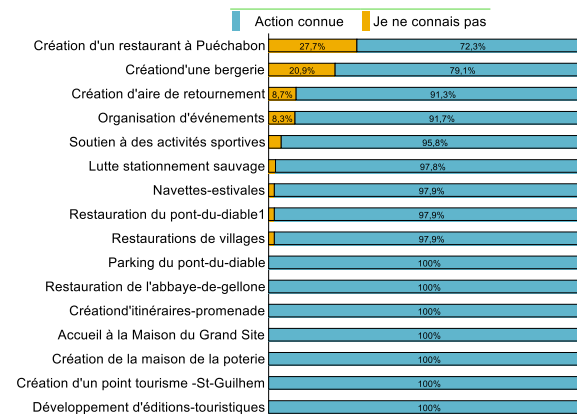
Taux de réponse : **87,0%**



Des actions largement plébiscitées par les socioprofessionnels

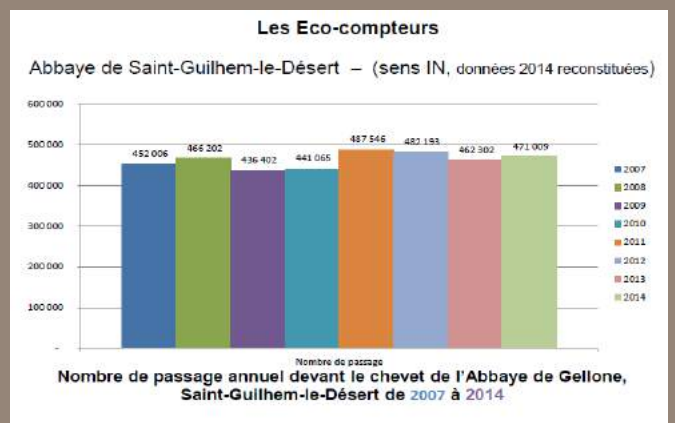
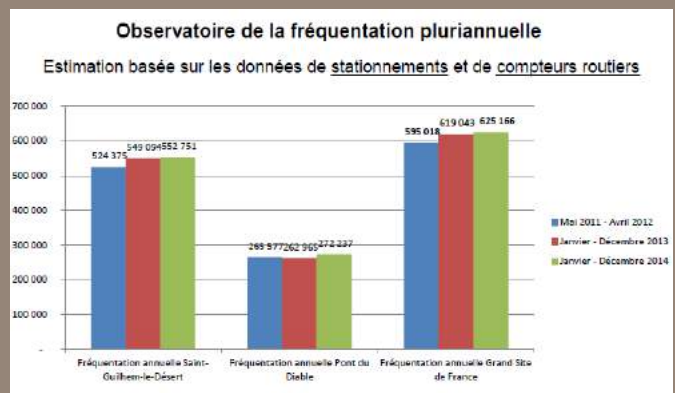
Comme les habitants, les principales actions mises en œuvre dans le cadre de la gestion du Grand Site de France sont plébiscitées par les socioprofessionnels ayant répondu au questionnaire.

- Les actions menées semblent globalement bien connues des habitants : comme pour les habitants, les 2 actions les plus « locales » ont une notoriété moindre (création d'un point multiservices à Puéchabon et la création d'une bergerie à Montpeyroux).
- Parmi les acteurs connaissant les actions menées, les taux de satisfaction apparaissent globalement très élevés avec des atténuations (plus que de véritables remises en cause) concernant :
 - ces deux mêmes actions – probablement en lien avec leur dimension plus locale
 - mais aussi les actions renvoyant aux problématiques de stationnement autour du Pont du Diable (parking ; stationnement sauvage).



2. Des résultats globaux encore peu mesurables mais des signes encourageants

Une fréquentation globalement stable dans le temps



Source : Observatoire des fréquentations

L'observatoire de la fréquentation et des retombées socio-économiques mesure l'évolution des fréquentations. En ordre de grandeur, la fréquentation du Grand Site de France est estimée à 600 000 visiteurs par an. Au regard de ces chiffres, on observe :

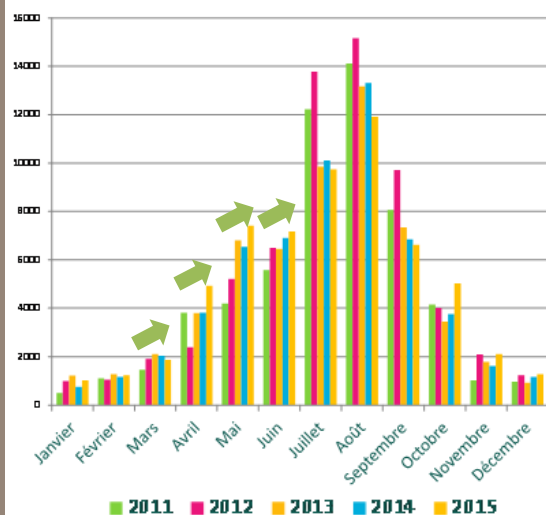
- Une fréquentation sur le Grand Site de France en hausse de 5,1 % entre 2011-12 et 2014 ;
- Mais des chiffres à prendre avec prudence (forte volatilité annuelle et des facteurs explicatifs multiples qui ne se limitent pas aux actions menées sur le territoire)
- Sur une plus longue période (2007), plus pertinente et fiable en termes d'analyse, c'est davantage une stabilité de la fréquentation qui se dégage.

Les acteurs du territoire – professionnels du tourisme mais aussi agents et représentants des collectivités – ont régulièrement questionné l'apport du label « Grand Site de France » à la promotion du territoire. L'absence de communication auprès du grand public par le Réseau des Grands Sites de France est pointé comme une faiblesse importante qui amoindrit au final l'intérêt du label pour le territoire. Si le label est centré sur la préservation des sites, une communication qui valorise les territoires qui s'engagent dans la démarche et met en valeur les gains que peuvent en tirer les visiteurs devrait être réalisée à l'échelle nationale.

Il doit être rappelé que dans le cadre du projet Grand Site de France, le développement des fréquentations touristiques n'est pas un objectif recherché même si, pour les acteurs, le Grand Site de France doit bien contribuer à un développement du territoire. C'est davantage au regard des objectifs de diffusion dans le temps et dans l'espace des fréquentations qu'il faut apprécier l'intervention menée pour concilier développement et préservation du site.

Une tendance favorable à la moyenne saison mais qui reste marginale au regard du poids de la saison estivale

Nb de visiteurs – Points d'accueil de l'OTI



Source : Bilan OTI 2015

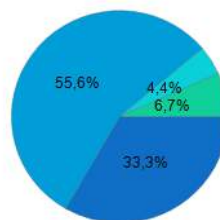
La tendance observée ces dernières est plutôt favorable à la moyenne saison :

- Un accroissement constaté des fréquentations d'année en année, y compris les années où la saison estivale est apparue en retrait ou en stabilisation
- Ces évolutions ont néanmoins un effet limité à ce stade en termes de rééquilibrage de l'activité touristique sur l'année : sur la base des chiffres de l'observatoire des fréquentations entre 2011/2012 et 2013, pour le village de St-Guilhem, la part de la haute-saison a diminué de 3 points au profit du reste de l'année. La part des fréquentations mesurées au Pont du Diable a diminué de 5 points en période estivale au profit de l'avant-saison (+1 pt) et de l'arrière-saison (+2 pt).
- Enfin, cette tendance n'a pas permis de limiter les pics estivaux de fréquentation puisque le nombre de jours comptabilisant plus de 3500 visiteurs à St-Guilhem est passé de 11 jours en 2013 à 18 jours en 2014.

Sur ces questions, la perception des professionnels est concordante avec ces observations. Le développement en basse et moyenne saison est perçu comme progressant mais tout en restant limité (et sans impact sur les pics d'activité)

Le label entend limiter les pics de fréquentation et privilégier le développement en basse et moyenne saison. Percevez-vous une telle évolution dans votre activité au cours des dernières années ?

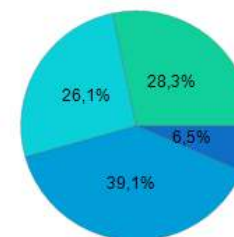
Taux de réponse : 83,3%



■ Pas du tout
■ Légèrement
■ De manière significative
■ Complètement

Les touristes sont plus nombreux en moyenne saison qu'auparavant

Taux de réponse : 85,2%

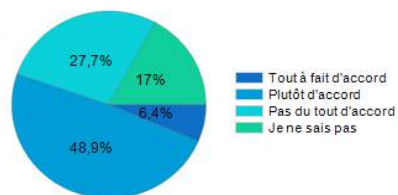


■ Tout à fait d'accord
■ Plutôt d'accord
■ Pas du tout d'accord
■ Je ne sais pas

Des résultats mitigés quant à la diffusion des visiteurs et des retombées dans l'ensemble des communes du GSF et dans le territoire de la CCVH

La fréquentation touristique s'est diffusée sur le territoire de la CCVH, au-delà du Grand Site, et notamment dans les villages alentours

Taux de réponse : 87,0%

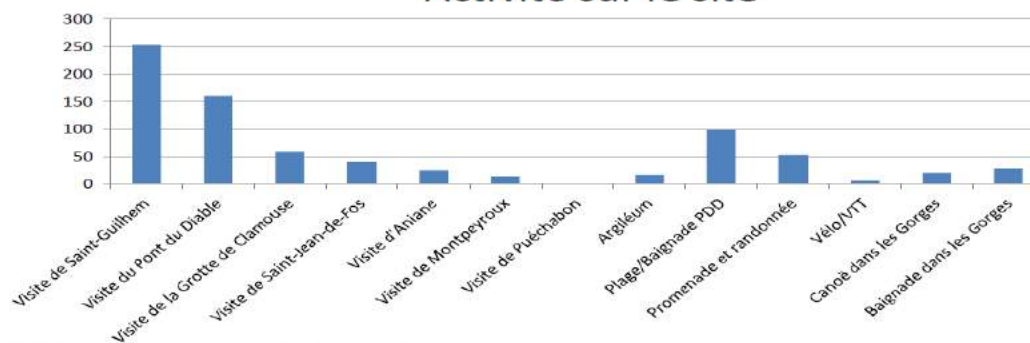


Une progression de l'accueil de groupes

Concernant la diffusion des fréquentations dans l'ensemble du territoire, les résultats restent mitigés même si les données de fréquentation sont plus éparpillées dès que l'on s'éloigne du cœur du Grand Site :

- La visite de St-Guilhem représente l'activité principale sur le Grand Site de France (85 %), loin devant les autres centres d'intérêt

Activité sur le site



Enquête navettes – 2014 / 300 réponses

- Comme en entretien et lors des forums participatifs, les professionnels ayant répondu à l'enquête se montrent partagés sur la diffusion des visiteurs au sein des communes du GSF et au-delà

Par ailleurs, on observe une progression de 24,6% du nombre de groupes accueillis en 2014 relativement aux 4 années précédentes. Cette progression s'inscrit dans la lignée d'une action volontariste de l'OTI pour favoriser cet accueil.

Des freins structurels mis en évidence par les acteurs au regard des objectifs visés

Les temps d'échanges avec les acteurs du territoire, ont été l'occasion de souligner des freins structurels aux objectifs visés qui débordent largement la seule question du projet « Grand Site de France » pour interroger la politique de développement touristique dans son ensemble.

Le manque d'hébergements en qualité comme en quantité à portée d'excursion du grand site est unanimement évoqué comme l'obstacle principal :

- Notamment pour l'accueil des groupes avec l'insuffisance de l'offre adaptée à de telles capacités ;
- En qualité pour un développement « par le haut » sur les différents segments de l'offre
- Et cela, même si toutes les capacités d'hébergement existantes (notamment les gîtes) ne sont pas entièrement occupées en permanence.

Le manque de foncier est largement mis en avant parmi les explications apportées à la non concrétisation de projets mais la forte saisonnalité de l'activité, les contraintes en termes d'enseignes publicitaires depuis Montpellier... ont également été évoquées.

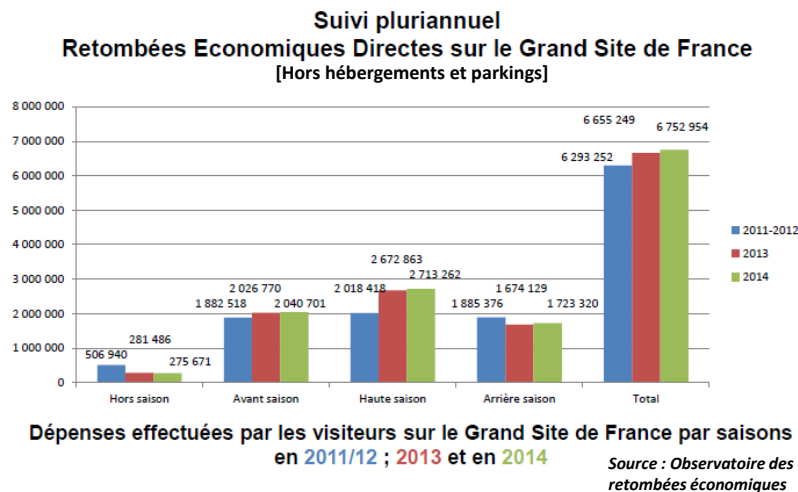
Dans une moindre mesure, **la banalisation de la restauration** proposée, notamment en été, est aussi pointée du doigt comme un frein à la montée en qualité recherchée par ailleurs.

Le fait qu'une **bonne partie de l'offre touristique ne soit pas ouverte en moyenne-saison est également pointé comme une difficulté** pour attirer des visiteurs à cette période.

Des retombées économiques qui progressent légèrement

D'après les chiffres de l'observatoire des retombées économiques, les retombées économiques directes ont progressé +7,3 % entre 2011-12 et 2014.

Cette progression a en grande partie été portée par la hausse de la haute-saison.



Ces retombées directes du Grand Site de France s'élèvent donc à 6,75 M€ en 2014 auxquels il faut ajouter les retombées liées à l'hébergement. Celles-ci sont estimées entre 4 M€ et 5 M€ en moyenne par an à l'échelle de la CCVH (soit 25 % de la production touristique) et dont 1,8 M€* sur le périmètre du GSF (1/3 de la production touristique).

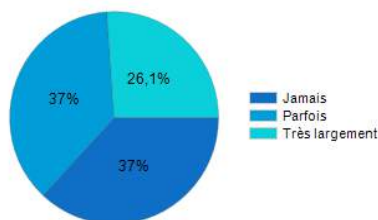
* Données 2011-12

Au final, il apparaît que les impacts propres de la mise en œuvre du projet Grand Site de France sont difficiles à quantifier au regard de la multiplicité des facteurs qui jouent sur l'activité touristique mais aussi par le fait que les évolutions recherchées s'inscrivent dans des logiques de moyen terme. De ce point de vue, les signes concrets d'un dynamisme généré par le projet Grand Site de France sont plus instructifs que cette vision globale.

Des exemples de dynamiques économiques construites autour du Grand Site de France à souligner pour leurs retombées

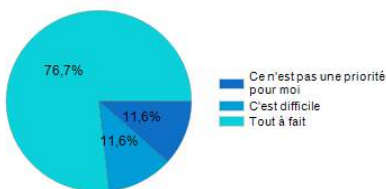
Dans votre activité (promotion, ...) faites-vous références au label « Grand Site de France » pour valoriser votre implantation ?

Taux de réponse : 85,2%



Etes-vous prêts et vous serait-il possible d'adapter votre offre en ce sens (évolution de vos horaires / dates d'ouverture ; promotion de votre activité en basse et moyenne saison...)?

Taux de réponse : 79,6%



Plusieurs exemples de dynamiques de développement, individuelles ou collectives, en lien avec le Grand Site de France ont été identifiés à l'occasion des rencontres avec les professionnels. On peut notamment citer :

- **Les potiers** de St-Jean-de-Fos dont le tissu a été dynamisé et structuré par la création d'Argileum, qui valorise la mémoire locale et l'activité du réseau des potiers ;
- **La viticulture avec :**
 - Des exemples de viticulteurs qui s'ouvrent à la vente directe de bouteilles (coopérative de Montpeyroux, petit train des vignes à Saint Jean de Fos, par exemple) en profitant du supplément de notoriété offert par le GSF ;
 - Le passage de 15 adhésions de viticulteurs/caves à 40 adhérents en 2016 à l'OTI malgré les coûts d'adhésion qui montre l'intérêt du secteur pour un développement en lien avec le tourisme ;
 - Une dynamique qui se poursuit par l'agrément obtenu pour le label « Vignoble et Découverte ».
- Des exemples **de projets plus individuels** comme le projet de développement d'hébergement « Maison des Plôs / Maison des Légendes », le projet de développement du petit train des vignes comme une activités à part entière... qui s'inscrivent également dans la dynamique GSF.

En bémol à ces exemples, il faut souligner que **la dénomination « Grand Site de France »** reste **peu utilisée par les professionnels** dans la promotion de leur activité. Au-delà des questions sur la notoriété du label pour les visiteurs, les entretiens ont mis en évidence une crainte d'outrepasser la réglementation et des incertitudes sur leur localisation au regard du périmètre précis du GSF.

Par ailleurs, il faut souligner que **les professionnels se disent majoritairement prêts à intégrer à leur activité les orientations retenues dans le cadre du label** que ce soit en matière de développement durable que de développement touristique (qualité, élargissement de la saison d'activité...). Pour autant, des difficultés à fédérer les énergies et les bonnes volontés dans une collectif « Grand Site de France » sont reconnues par les acteurs du tourisme.

Réponse à
la question
4

L'organisation de la gouvernance favorise-t-elle une mobilisation de l'ensemble des acteurs à l'échelle du GSF et à celle du territoire communautaire ?

- Une situation de blocage entre la CCVH/OTI et la commune de St Guilhem
- Un portage efficace mais une animation partenariale à renforcer
- Une participation de la population qui est restée modeste

1. Une situation de blocage entre la CCVH/OTI et la commune de St- Guilhem

Des tensions qui freinent les dynamiques partenariales

Les échanges avec les acteurs rencontrés ont été l'occasion d'aborder largement la situation de blocage existante entre la CCVH/OTI, d'une part, et la commune de St-Guilhem, d'autre part. Constatée par tous, cette situation met à mal la dynamique partenariale qui devrait constituer le principal levier apporté par la démarche « Grand Site de France ».

Une situation d'opposition exacerbée et cristallisée sur des hommes :

- Reconnue par les acteurs concernés sur fond d'opposition politique
- Décriée par l'ensemble des partenaires et des acteurs professionnels rencontrés qui aimeraient au delà des hommes jouer des synergies attendues y compris dans le cœur actuel du site

Pour la municipalité de Saint-Guilhem, la démarche « Grand Site de France » n'a pas apporté la preuve de sa plus-value et constitue un risque de perte de maîtrise pour la commune :

- Le sentiment que des précédents transferts de compétence (notamment la compétence Tourisme) à la CCVH n'ont pas été à l'avantage de la commune et que la commune n'a pas les moyens de peser sur les décisions communautaires au regard de sa faible représentation liée à son poids démographique ;
- Une commune qui dispose déjà d'une forte attractivité et dégage une forte activité économique, qui profite à l'ensemble du territoire : la commune est déjà organisée pour répondre à ces enjeux ;
- Des recettes de stationnement qui constituent une condition de survie de l'économie municipale.

Pour la CCVH et l'OTI, la situation et celle d'une opposition systématique de la municipalité de Saint-Guilhem qui ne permet pas un travail partenarial.

Un plan de gestion qui n'est pas totalement partagé

Une conduite de la démarche remise en cause

Si le conflit s'est largement personnalisé, il convient de souligner un certain nombre de points qui ne font pas totalement consensus parmi les acteurs du territoire :

- **L'approche « Grand Site de France » largement centrée sur la préservation du site :**
 - La « préservation » comme seule finalité, s'il le faut au détriment du tourisme, n'est explicitement pas partagée par la municipalité de St-Guilhem. Le projet « Grand Site de France » est ainsi vu comme insistant à outrance sur les seuls aspects négatifs (nuisances...) plutôt que de lancer une dynamique positive axée sur un projet de développement.
 - Si elle est formulée de manière moins explicite par les autres acteurs, notamment les communes et les acteurs professionnels, l'idée que le développement du territoire constitue une, si ce n'est la principale, finalité recherchée est largement partagée. Cette position ne remet pas en cause l'adhésion au principe central de préservation du site mais, en creux, place le développement (notamment touristique) du territoire au même niveau de priorité.

- **La définition des projets à mener :** la plupart des projets à mener font l'objet de positions divergentes qui témoignent surtout d'une difficulté à travailler ensemble sur leur conception. On peut citer, à titre illustratif :
 - La question des navettes avec une demande répétée de la Ville de St-Guilhem depuis 2010 d'une modification du tracé et de l'utilisation de véhicules de moindre gabarit et dont les réponses apportées par Hérault Transport et la CCVH sur les difficultés de faisabilité n'ont pas permis de clore le débat d'un point de vue technique ;
 - Les projets alternatifs imaginés par les uns et les autres sur les moyens de donner une place plus importante aux modes doux pour la liaison Pont du Diable / St-Guilhem (aménagement de la RD4 versus voie douce sur le canal de Gignac) sans que des modalités d'études communes n'aient été envisagées avant le dernier comité de pilotage de l'évaluation
 - L'opposition sur le fonctionnement des parkings et la mise en service du panneau d'information dynamique
 - Un contre-exemple peut être cité concernant l'aire de retournement des navettes qui a pu être menée à bien en intégrant la volonté de la municipalité de St-Guilhem de maintenir des places de stationnement pour les cars de tourisme

Ces quelques exemples illustrent les difficultés de travail collectif, également décrites par l'ensemble des acteurs, évoquant « un bras de fer permanent ». Il est néanmoins important de noter que cette situation, anormale et portant préjudice à la démarche, n'empêche pas un traitement technique des projets au cas par cas. Le blocage du partenariat n'a pas entraîné l'inaction du territoire mais le prive des synergies et de la dynamique attendue d'une telle démarche.

Un bilan d'actions qui manque de coordination et de cohérence d'ensemble

Les relations entre St Guilhem et la CCVH induisent en effet un manque de coordination dans la mise en œuvre des actions. Les exemples sont nombreux :

- Arrêt du panneau d'information dynamique installé au Pont du Diable sur les places de parking disponibles à St Guilhem remettant en cause la logique même d'un désengorgement de St-Guilhem en période de saturation ;
- Politique non coordonnée (système de tarification, prix, capacités...) concernant le stationnement à St-Guilhem et au Pont du Diable ;
- Sollicitation d'une étude paysagère par la commune de St Guilhem sur ses parkings sans association de la CCVH ;
- Désaccord sur la convention concernant le Musée de l'Abbaye conduisant à la non intégration du musée dans la structuration de l'offre touristique (package, promotion...) alors que ce dernier contribue à la logique de développement souhaitée;
- Une réponse estimée insuffisante apportée à la demande de camping-cars face au refus de St Guilhem d'en accueillir.

Face à cette situation, **les services de l'Etat** entendent jouer **leur rôle de régulation** et de garant de la cohérence d'ensemble de l'intervention publique. Néanmoins, si cette intervention peut **garantir pour une cohérence d'ensemble minimale, elle ne compense pas la plus-value attendue d'une démarche partenariale territoriale**, aujourd'hui en grande partie non intégrée

2. Un portage efficace mais une animation partenariale à renforcer

Un portage par une communauté de communes qui induit une organisation efficace d'après les acteurs extérieurs au territoire rencontrés...

Malgré les oppositions marquées au sein du territoire, il faut faire le constat que le plan de gestion a en grande partie été mis en œuvre. Les acteurs extérieurs au territoire soulignent d'ailleurs ce portage efficace. Les facteurs explicatifs de cette sorte de paradoxe peuvent être à rechercher dans :

- **un schéma institutionnel plus simple, avec un pilotage par une communauté de communes, que d'autres formes** (syndicat mixte, association...) qui induisent des prises de décision plus complexes et un découplage gestionnaire / maître d'ouvrage des actions plus important. Dans ces cas, le blocage partenarial devient rapidement un blocage institutionnel conduisant à l'inaction. Le portage du volet « touristique » du projet par l'OTI est reconnu comme efficace par les acteurs touristiques extérieurs au territoire ;
- **une pratique consistant à une faible intégration des maîtres d'ouvrage** (le principe étant que chacun mène « ses » actions dans son domaine de compétence et sa commune) ce qui n'est pas satisfaisant d'un point de vue partenarial et en termes de coordination mais a pu permettre d'avancer
- **de bonnes relations de travail autour du GSF entre les différents acteurs du territoire et les acteurs extérieurs ce qui leur permet d'avancer** « parallèlement » sur les projets, notamment avec la CCVH, d'une part, et la commune de St Guilhem, d'autre part.

...mais, par voie de conséquence et dans le contexte d'opposition avec la commune de St Guilhem, une gouvernance qui s'est repliée en partie sur elle-même

Si ce portage du plan de gestion a permis d'éviter la paralysie, il a naturellement contribué à un **repli de la gouvernance du GSF sur elle-même** :

- La limitation progressive de la fréquence de la réunion des 5 maires, et par là-même celle du comité de pilotage, en est l'expression concrète.
- Le fait que ces réunions n'aient pas trouvé leur utilité aux yeux des acteurs ne signifie pas que ces instances ne sont pas utiles. Plus que la tenue ou non des réunions, un projet partenarial nécessite, par définition, des espaces de travail et de débat collectifs pour réévaluer le plan de gestion en cours de route, discuter de la pertinence des projets, imaginer de nouvelles actions collectives... Ces temps ne doivent pas seulement être formels et informatifs mais permettre la construction d'une décision collective partagée. Consultative, cette instance n'a que le pouvoir que le consensus entre la CCVH et les 5 communes pourrait faire émerger. En incapacité de construire une vision partagée, elle a de fait perdu son intérêt.
- Si une stratégie a bien été définie au départ, les débats entre les parties prenantes montrent que sa mise en œuvre est restée trop diffuse, en grande partie laissée à la discrétion des maîtres d'ouvrage alors que la démarche se veut intrinsèquement partenariale et collective... ce qui pose des questions en termes de lisibilité du plan de gestion, d'effectivité de sa mise en œuvre, de coordination des interventions.
- Si une « réunion des financeurs » organisée annuellement par la DREAL a pu compenser la limitation des réunions du comité de pilotage, en l'absence d'une gouvernance territoriale suffisante, elle n'a pu jouer que son rôle administratif.

Une animation et une appropriation limitée de la part des autres directions et des autres communes ?

La perspective d'une extension du Grand Site de France, une question en cours de réflexion

La rencontre des autres directions de la CCVH à l'occasion d'un atelier de travail* a montré l'intérêt partagé pour le projet « Grand Site de France » et les nombreuses connexions existantes entre la gestion du GSF et les politiques communautaires. Le constat d'un manque de travail commun –et donc de la réalisation de nombreuses interventions convergentes mais non coordonnées – a été particulièrement souligné au cours de la séance.

*compte-rendu sous la forme d'un tableau synoptique des échanges en annexe.

Concernant les autres communes de la CCVH, même si peu d'entre elles ont été rencontrées dans le cadre de l'évaluation, le sentiment qui semble partagé est celui d'une appropriation limitée de la démarche « Grand Site de France » par des communes qui ne se sentiraient pas directement concernées tout en approuvant son principe et partageant les préoccupations de préservation et de développement qui en constituent les moteurs. Le sentiment que « trop » serait fait pour le Grand Site de France au détriment du reste du territoire n'a pas été souligné par les acteurs rencontrés qui ont, au contraire, souligné les interventions de la CCVH et de l'OTI sur l'ensemble du territoire communautaire.

Cette question qui semble essentielle n'a pas été encore franchement débattue entre les acteurs alors qu'elle prend sens dans un contexte d'un Grand Site de France qui bénéficie globalement d'une vision positive :

- Les partenaires institutionnels se montrent étonnés que la question n'ait pas été étudiée et préparée plus en amont du renouvellement du label ;
- Des échos plutôt positifs sur le territoire :
 - Au regard de la logique géographique ;
 - Au regard d'une opportunité de sortir d'un entre soi finalement peu porteur.

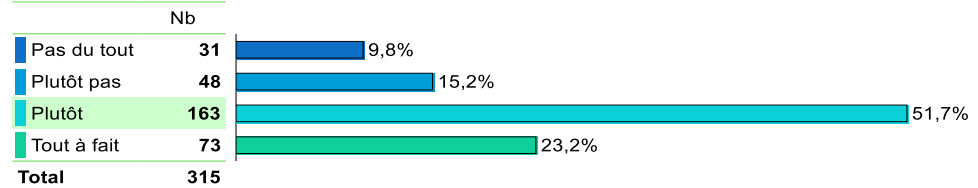
3. Une participation de la population qui est restée modeste

Des habitants et des professionnels qui souhaitent être plus associés aux réunions relatives à la gestion du GSF

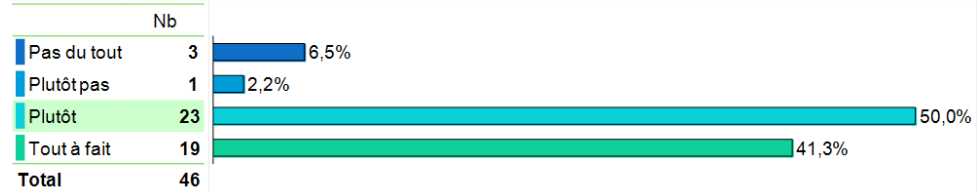
- Des concertations avec la population / usagers / acteurs socioprofessionnels ont été menées dans le cadre des politiques connexes au GSF (OTI, plan de gestion des activités de pleine nature, N2000...) ou sur des projets ponctuels mais pas au titre de la gestion GSF en général.
- Des habitants et des professionnels qui se disent demandeurs d'une plus grande association au Grand Site de France même si leur mobilisation effective constitue une difficulté supplémentaire.

Souhaiteriez-vous être associé davantage à la définition et la mise en œuvre du Projet « Grand Site de France » ?

Taux de réponse : 77,6%



Taux de réponse : 85,2%



3

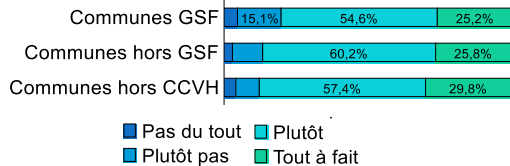
Conclusions et enjeux pour la gestion du Grand Site de France

- Le Grand Site de France, un élément important pour l'identité et le cadre de vie à l'échelle de la CCVH
- Des retombées difficilement quantifiables mais un « outillage » du territoire
- Les enjeux soulignés par l'évaluation

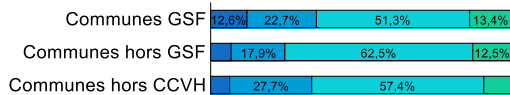
1. Le Grand Site de France, un élément important pour l'identité et le cadre de vie à l'échelle de la CCVH

Le GSF a contribué à renforcer un élément d'identité et de fierté à l'échelle de la CCVH

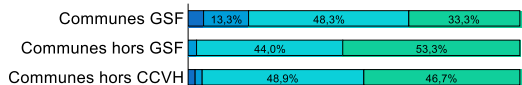
Au final, considérez-vous que vivre dans ou à proximité du Grand Site est un atout, un élément positif pour votre cadre de vie ?



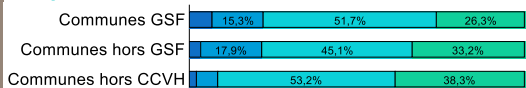
Diriez-vous que les actions menées ces dernières années ont contribué à améliorer votre qualité de vie ?



Diriez-vous que les actions menées ces dernières années ont contribué à améliorer l'image et l'attractivité...
... pour les 5 communes concernées



... pour l'ensemble du territoire de la CCVH



L'enquête auprès de la population et les échanges lors du forum participatif avec la population ont montré que la GSF est perçue comme un **élément positif** :

- **pour le cadre de vie à l'échelle de la CCVH ;**

Quel que soit le territoire considéré, y compris pour les communes de la CCVH hors du GSF, la proximité avec le GSF est décrite comme un atout pour leur cadre de vie.

Les répondants considèrent de manière un peu moindre mais tout de même importante que les actions menées ces dernières années ont contribué à améliorer leur cadre de vie (65 % « plutôt » ou « tout à fait » à l'échelle du GSF et (75 % pour les habitants des autres communes de la CCVH).

- **pour son image et son attractivité.**

De la même manière, les répondants estiment que les actions menées ces dernières années ont contribué à améliorer l'image et l'attractivité du territoire que ce soit :

- **à l'échelle des 5 communes du GSF.** Un examen plus attentif des chiffres montre que les habitants du GSF sont un peu moins enclins à considérer que le Grand Site joue sur l'attractivité de leurs communes que les habitants des autres communes (81 % contre 95%).
- **pour l'ensemble du territoire communautaire** dans une proportion un peu moindre mais qui reste dominante : 80 % des répondants pensent que les actions ont renforcé l'image et l'attractivité du territoire communautaire contre plus de 90 % pour celui des 5 communes. Les réponses sont d'ordre de grandeur similaire quel que soit le lieu d'habitation.

2. Des retombées difficilement quantifiables mais un « outillage » du territoire

Des retombées
économiques difficilement
quantifiables

Un « outillage » du territoire
apporté par le plan de
gestion

Comme indiqué précédemment, la quantification des retombées en lien direct avec le plan de gestion est difficile. S'il va de soi que l'activité touristique du territoire profite de l'activité générée par le territoire du Grand Site de France, les transformations recherchées dans le cadre de sa gestion appellent des évolutions de long terme. Des signes encourageants ont néanmoins été perçus à l'occasion de l'évaluation sans pouvoir présager de leur diffusion à l'ensemble du territoire.








Par contre, il apparaît indéniable que le projet « Grand Site de France » a été l'occasion d'une montée en compétence des services de la communauté de communes, qui profite à l'ensemble du territoire :

- La montée en compétence de l'OTI sous la dynamique GSF a été soulignée par les acteurs extérieurs au territoire et profite à l'ensemble du territoire ;
- La CCVH a développé des compétences nouvelles ou renforcé certaines de ses compétences à l'occasion des actions structurantes du plan de gestion, par exemple :
 - en matière de conduite d'opération avec les travaux réalisés pour le GSF qui compte parmi les plus grandes opérations portées par la CCVH mais aussi la réalisation d'opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée concernant les requalifications d'espace public dans une logique qualitative ;
 - en matière culturelle avec la création d'Argileum qui fut l'occasion d'un renforcement de la direction de la culture ;
 - en matière environnementale avec la démarche Natura 2000 lancée dans le cadre de la dynamique du GSF et reproduite pour la montagne de la Moure et le causse d'Aumelas ;
 - en matière d'outils d'observation sur les paysages et les retombées économiques qui traitent de l'ensemble du territoire.

3. Les enjeux soulignés par l'évaluation

En synthèse : les résultats de la mise en œuvre du plan de gestion du Grand Site de France

Au regard des différents éléments de réponse aux questions évaluatives, le tableau suivant classe les principales problématiques travaillées à travers le plan de gestion du Grand Site de France en fonction de leur degré d'avancement entre 2010 et 2015 :

	 Progression significative	 Progression partielle	 Progression limitée
 CIRCULATION ET STATIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Stationnement sauvage Fluidification du stationnement 		<ul style="list-style-type: none"> Développement des modes doux (hors activités de pleine nature)
 PAYSAGE ET PATRIMOINE	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la démarche Natura 2000 	<ul style="list-style-type: none"> Requalification des villages Préservation du patrimoine bâti 	<ul style="list-style-type: none"> Restauration des paysages
 ACCUEIL DES PUBLICS (dont MAITRISE DES FREQUENTATIONS)	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration qualitative de l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion de la fréquentation dans le temps 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la fréquentation en période estivale Diffusion de la fréquentation dans l'espace
 GOVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> « Outillage » du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Portage du plan de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> Animation d'une démarche partenariale et concertée

Trois types d'enjeux à prendre en compte en vue de la gestion future du Grand Site

Il résulte de ces conclusions 3 grands types d'enjeux à prendre en compte dans la préparation du futur plan de gestion du Grand Site de France :

1/ La cohésion territoriale autour du projet GSF

2/ L'approfondissement du plan de gestion tout en préservant l'acceptation de la démarche sur le territoire

3/ L'enrichissement du projet GSF, notamment par une intégration plus grande des politiques communautaires et communales

1/ La cohésion territoriale autour du projet GSF :

- **Au regard des difficultés de relationnels et de partenariats exprimés**, il s'agit de s'interroger sur les modalités de gouvernance possibles pour un projet intégrateur qui n'induisse ni une perte de maîtrise (budgétaire et partage de la décision) de son avenir pour la commune de St Guilhem ni une paralysie pour une intervention collectivement cohérente de l'ensemble des partenaires (CCVH, OTI, Communes, socio-professionnels, services de l'Etat, autres collectivités...) dans le cadre d'actions partagées (plan de gestion) comme dans la mise en cohérence des actions propres à chacun d'entre eux ;
- **En termes d'intégration plus poussée de l'ensemble du territoire communautaire** dans la dynamique « GSF » pour qu'il joue pleinement son rôle d'entraînement pour l'ensemble du territoire. Il s'agit d'intensifier les retombées sur les cœurs de bourg du grand site, et d'inclure davantage les communes périphériques dans la réflexion pour le développement de nouveaux projets qui s'appuient sur la dynamique GSF pour créer de nouvelles retombées à l'échelle communautaire ;
- **En prenant en compte les implications du possible élargissement du GSF, en amont de l'Hérault jusqu'à Brissac**, suite aux recommandations initiales du Ministère en ce sens.

2/ L'approfondissement du plan de gestion tout en préservant l'acceptation de la démarche sur le territoire

Au regard de la première période de labellisation, il s'avère que les objectifs visés restent pertinents mais que les marges de progression restantes vont devenir plus complexes à atteindre (« points durs »). L'évaluation a montré l'ambivalence entre l'adhésion aux principes du label et la sensibilité des acteurs dans la mise en œuvre de certaines mesures, notamment en matière de protection. L'approfondissement du plan de gestion doit donc également prévoir les conditions de son acceptabilité par les acteurs. Cela concerne notamment :

- La préservation paysagère, qui pour être exigeante, devra intégrer fortement les questions d'urbanisme et de requalification des centres de village et privilégier un processus d'information mutuelle préalable à toute intervention ;
- La thématique de la circulation qui doit poser la question d'une remise en cause (bien entendu partielle et progressive) de la place de la voiture et un effort particulier en matière d'itinéraires doux , qui peut aller de paire avec une intensification de l'activité des commerces de village ;
- La gestion de la fréquentation estivale et de ses « pics », sans porter atteinte ni au développement touristique ni à la préservation des espaces naturels.

3/ L'enrichissement du projet GSF, notamment par une intégration plus grande des politiques communautaires et communales

Des approches complémentaires au plan de gestion actuel pourraient s'avérer pertinentes. Ces compléments mis en évidence au cours de l'évaluation ne doivent pas nécessairement conduire à « tout faire rentrer » dans le plan de gestion du GSF. L'enjeu réside davantage dans une intégration plus grande des politiques communautaires et communales à la gestion du GSF. Notamment :

- Sur la politique culturelle : la notion de « patrimoine », telle que mise en avant dans le plan de gestion, ne prend pas assez en compte la dimension « immatérielle » du patrimoine du territoire.
- En matière de développement économique : les actions sur le développement des filières, la revitalisation commerciale des centres de village, le montage de projets touristiques (notamment en matière d'hébergement touristique à portée d'excursion du GSF) constituent des points de connexion naturels à mieux exploiter
- En matière d'Urbanisme / Habitat : la prise en compte accrue des préoccupations paysagères, la requalification des centres anciens, la maîtrise du développement aux abords du GSF... invitent à renforcer les liens entre les politiques menées, notamment en matière d'urbanisme réglementaire et la gestion du GSF.

4

Les recommandations issues de l'évaluation

- Renforcer la gouvernance du GSF
- Préparer le prochain plan de gestion de manière partenariale
- Animer la dynamique « GSF » auprès des porteurs de projet
- Pistes d'intervention prioritaires à prendre en compte pour le prochain plan de gestion

10 propositions clés

Sur la base des enseignements de l'évaluation et des enjeux mis en œuvre, 10 propositions clés ont été formulées.

Ces propositions n'ont pas toutes le même statut ni le même degré d'opérationnalité dans la mesure où l'évaluation n'a pas vocation à empiéter sur l'élaboration proprement dite du plan de gestion :

Enjeu de
COHESION

1. Renforcer la gouvernance du GSF

Proposition 1 :
FAIRE DE LA REUNION DES
5 MAIRES UN COMITE DE
PILOTAGE TERRITORIAL

Proposition 2 :
CRÉER DES
« GROUPES PROJET »
PONCTUELS

Proposition 3 :
FORMALISER ET
SUIVRE LE PLAN DE
GESTION

Proposition 4 :
RENFORCER LA COORDINATION AVEC
LES AUTRES SERVICES DE LA CCVH ET
LES COMMUNES

Proposition 5 :
IMPLIQUER DIRECTEMENT ET
FORMELLEMENT LES AUTRES
COMMUNES DE LA CCVH DANS LE
PLAN DE GESTION

Enjeu d'
ACCEPTABILITE

2. Elaborer de manière partenariale le prochain plan de gestion

Proposition 6 :
ELABORER DE MANIÈRE
PARTENARIALE LE NOUVEAU PLAN DE
GESTION

Proposition 7 :
APPROFONDIR LES POINTS
STRATEGIQUES FAISANT DEBAT

Enjeu de
TRANSVERSALITE

3. Animer la dynamique GSF auprès des porteurs de projet

Proposition 8 :
CONSTITUER UN CLUB « GSF » AUPRES
DES PROFESSIONNELS ET
ASSOCIATIONS LOCALES

Proposition 9 :
RENFORCER ET SYSTEMATISER
L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS
DE PROJET SUR LES DIMENSIONS
REGLEMENTAIRES

4. Pistes prioritaires à prendre en compte pour le prochain plan de gestion

Proposition 10.1 :
DIMENSION CIRCULATION

Proposition 10.2 :
DIMENSION PAYSAGERE
ET PATRIMONIALE

Proposition 10.3 :
DIMENSION
TOURISTIQUE

1. Renforcer la gouvernance du GSF

Le renouvellement de la gouvernance de la gestion du GSF doit répondre aux enjeux de cohésion territoriale, d'acceptabilité et de transversalité soulignés précédemment. Il doit permettre de remédier aux limites constatées dans la conduite du plan de gestion en matière d'animation du partenariat territorial. Deux approches de nature différentes sont à distinguer :

▪ **L'APPROCHE INSTITUTIONNELLE** - Etudier l'opportunité (avantages / inconvénients) d'une transition vers un changement de la forme institutionnelle du pilotage de la CCVH à une structure de type Syndicat Mixte ou Association

- Une architecture qui pourrait répondre à la demande de St-Guilhem d'accéder à une place formelle dans la gouvernance plus importante que son poids démographique ;
- A terme, une possible suite logique à l'extension envisagée du GSF qui regrouperait 10 communes et 3 communautés de communes ;
- Une approche « institutionnelle » qui doit néanmoins s'accompagner d'un règlement des différents politiques et d'un plein partage des objectifs visés au risque d'une situation de blocage non levée mais qui pourrait conduire à une paralysie plus importante ;
- Au regard de la situation et du contexte d'extension du GSF, cette approche institutionnelle constitue une alternative à étudier ces prochaines années, plutôt pour la période suivante de labellisation.

1. Renforcer la gouvernance du GSF

Proposition générale de repositionnement des instances de gouvernance du GSF

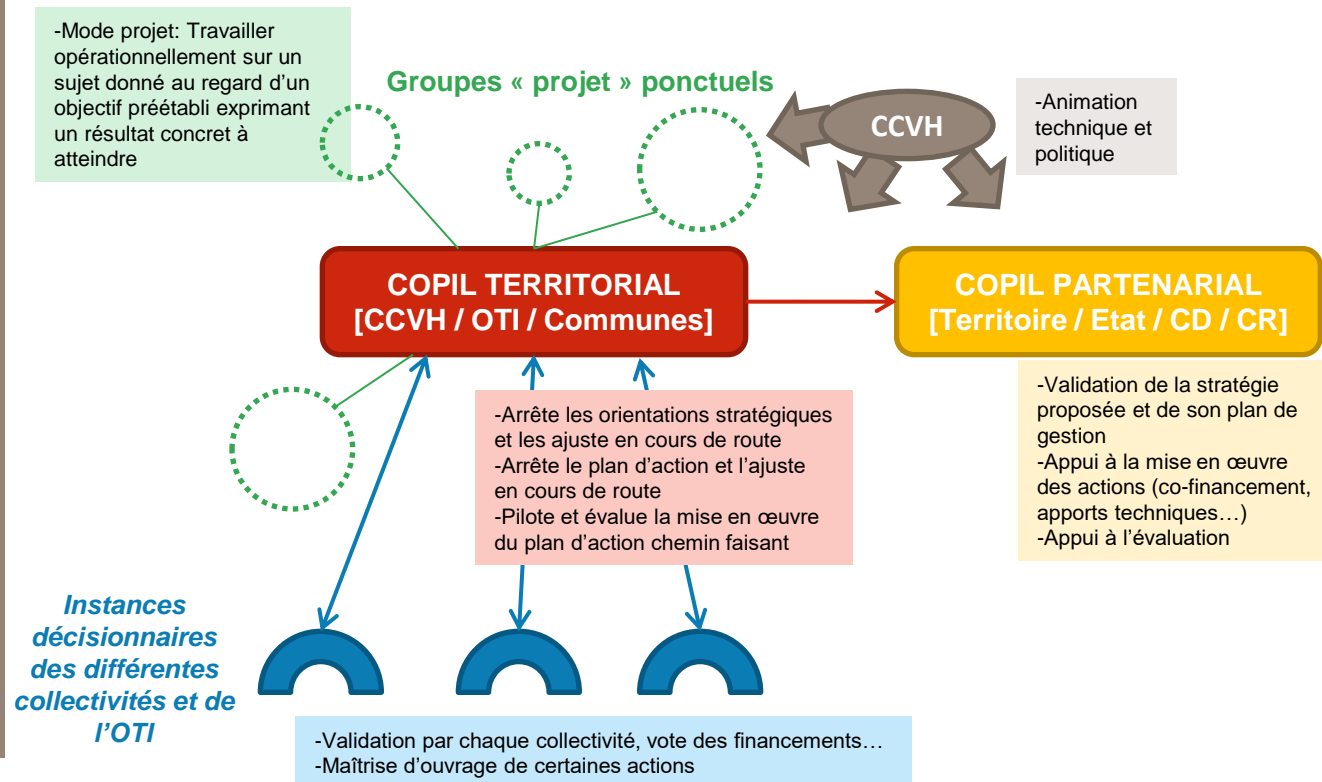
Cf. les propositions suivantes :

Proposition 1 :
FAIRE DE LA REUNION
DES 5 MAIRES UN
COMITE DE PILOTAGE
TERRITORIAL

Proposition 2 :
CRÉER DES « GROUPES
PROJET » A OBJECTIF
DELIMITE

Proposition 3 :
FORMALISER ET SUIVRE
LE PLAN DE GESTION

- **L'APPROCHE PARTENARIALE** – Repositionner les instances de gouvernance du GSF et adapter leur animation en conséquence :
 - Plus qu'une évolution de l'architecture de la gouvernance, il s'agit de revoir son fonctionnement (niveaux de discussion, prise de décision...) et, en conséquence, ses modalités d'animation ;
 - Cette approche induit un ensemble de propositions à considérer comme un ensemble décrit à travers la proposition traduite par le schéma suivant ;
 - Elles sont formulées à périmètre constant mais pourraient être appliquées sur un GSF élargi



1. Renforcer la gouvernance du GSF

**Proposition 1 :
FAIRE DE LA REUNION
DES 5 MAIRES UN COMITE
DE PILOTAGE
TERRITORIAL**

- La **composition** de la « réunion des 5 maires », à savoir principalement la CCVH, l'OTI et les maires du GSF, paraît pertinente pour porter le pilotage de la gestion du GSF impliquant les acteurs du territoire. Il s'agit de lui redonner cette pleine fonction de comité de pilotage qu'elle n'a pas réellement réussi à exercer ces dernières années.
- Les **fonctions** du « comité de pilotage territorial » sont de l'ordre du décisionnel.
 - Arrêter les orientations stratégiques et les ajuster en cours de route
 - Arrêter le plan d'action et l'ajuster en cours de route
 - Piloter et suivre la mise en œuvre du plan d'action chemin faisant
- **Réunions** : de l'ordre 3 à 4 fois par an sur un ordre du jour précis sur des points appelant un arbitrage
- **Modalités de travail** :
 - Il ne s'agit pas d'imposer à une minorité des décisions ou à donner un droit de blocage à chaque participant mais de construire un projet partagé dans ses objectifs et dans ses moyens d'action. Pour cela, le comité de pilotage doit pouvoir pleinement exercer sa fonction en amont des études et des projets.
 - Le comité de pilotage territorial formalise un document stratégique « plan de gestion » explicitant pleinement les objectifs visés et parachevé par la définition d'un plan d'action clairement défini [cf. **proposition 3**]
 - Le comité de pilotage s'appuie sur des groupes « projet » ad hoc pour préparer et suivre opérationnellement les travaux sur un sujet donné [cf. **proposition 2**]

1. Renforcer la gouvernance du GSF

**Proposition 2 :
CRÉER DES « GROUPES
PROJET » PONCTUELS**

- **Le travail en « mode projet » doit être privilégié** pour le travail opérationnel sur les différentes problématiques du plan de gestion c'est-à-dire la constitution formelle d'un collectif de travail autour d'un sujet précis dont le résultat attendu est concret avec des moyens de travail dédiés (1 responsable clairement identifié avec du temps dédié de collaborateurs, le cas échéant un budget d'étude...). Une fois l'objectif atteint, le groupe est dissout.
- Ce mode permet une organisation « souple » qui s'adapte aux besoins prioritaires retenus et aux ressources (humaines, ingénierie, financières) disponibles : il s'agit d'activer des groupes au fur et à mesure que les sujets sont traités et qu'ils nécessitent un collectif de travail pour avancer. L'organisation en groupe de travail thématiques permanents nécessite une mobilisation importante des participants (qui, au final, se retrouvent souvent impliqués dans plusieurs groupes), de lourds moyens d'animation... sans que l'objectif de travail de ces groupes soit toujours très clairs... avec, au final, un risque d'essoufflement de la dynamique.
- **Mise en œuvre :**
 - **Décision de création d'un groupe « projet » par le comité de pilotage territorial** avec une **lettre de mission** définissant l'objectif recherché, le cadre des modalités de travail, les moyens mobilisables et **suivi de l'avancée du groupe par le comité**
 - **Principe du « cas par cas » pour la constitution des groupes** en fonction des problématiques traitées en recherchant systématiquement :
 - **Une association des parties prenantes** selon des modalités variables : intégration au sein du groupe projet (y compris d'acteurs privés, par exemple) ou définition de modalités de consultation / association ;
 - **La transversalité**, notamment au sein des services de la CCVH, par exemple avec la possibilité de confier la responsabilité d'un groupe « projet » à un chargé de mission sectoriellement compétent sur la question.

1. Renforcer la gouvernance du GSF

**Proposition 3 :
FORMALISER ET SUIVRE
LE PLAN DE GESTION**

- La formalisation du plan de gestion paraît nécessaire pour donner au comité de pilotage territorial les outils utiles à l'élaboration du projet. Un tel document existe déjà mais mérite d'être structuré de manière à rendre plus lisible la stratégie suivie. Il s'agit notamment de la décomposer en différents niveaux d'objectifs articulés les uns aux autres de manière hiérarchisée et cohérente.
- La déclinaison des objectifs doit ainsi être réalisée des plus généraux aux plus opérationnels. Ces niveaux d'objectifs sont liés aux différents types d'effets attendus des interventions menées : les réalisations (i.e. le « produit concret » des actions), les résultats (i.e. les effets directs et immédiats des actions), les impacts (i.e. les effets indirects et à plus long terme des actions). Par correspondance, on peut retenir 3 grands niveaux d'objectifs :

Niveau	Définition	Question à se poser	Objectif orienté vers...
Objectifs politiques	Finalités du plan de gestion	Quelle évolution du territoire souhaite-on ? Equilibre préservation / Développement (impacts finaux)	Les retombées (au sens large) pour le territoire et ses habitants
Objectifs stratégiques	Leviers stratégiques mobilisés pour atteindre les finalités	Quels impacts attendus des actions menées ? (impacts intermédiaires)	Les paysages, les villages, les milieux, l'offre touristique...
Objectifs opérationnels	Objectifs opérationnels liés à chacun des objectifs stratégiques et aux actions menées	Quels effets directs attendus de chaque action menée ? (résultats)	Les « cibles » des actions (professionnels, touristes...)
Actions du Plan de Gestion	Actions menées dans le cadre du Plan de Gestion	Quelle est l'action menée concrètement ? (réalisations)	
Actions connexes (hors plan de gestion)	Actions menées dans le cadre des autres politiques des partenaires	Une coordination est-elle à prévoir ?	

1. Renforcer la gouvernance du GSF

L'échelon le plus opérationnel de l'arborescence est constitué par le programme d'actions inscrit au plan d'action. Il conviendra d'arrêter une liste précise d'actions, c'est-à-dire d'interventions concrètes à mettre en œuvre même si ces actions peuvent être précisées en cours de route et s'il est logique d'ajuster le plan d'action chemin faisant. Cette programmation permet :

- de donner une vision d'ensemble des interventions menées et de s'assurer de la cohérence globale du projet. C'est l'élaboration de ce « plan de bataille » au service d'une stratégie d'ensemble qui permet de maximiser les synergies entre actions. L'analyse ex ante de la cohérence des actions retenues revient à identifier à quels objectifs « stratégiques » et « politiques », l'action est censée contribuer. En d'autres termes, il s'agit de replacer chaque action à sa place dans l'arborescence stratégique ;
- de donner une bonne lisibilité de la politique qui va être menée aux différents acteurs et ainsi faciliter leur mobilisation dans le même sens ;
- de faciliter le suivi et le pilotage stratégique du plan de gestion en identifiant pour les différents niveaux d'arborescence stratégique quelques indicateurs clés et permettant d'apprécier la contribution de chaque action.

La programmation arrêtée doit être la plus précise possible comprenant la description concrète de l'action menée et de ses objectifs propres en termes de réalisations et de résultats directs, l'explicitation de sa contribution aux objectifs des niveaux supérieurs, les conditions opérationnelles de sa mise en œuvre (acteurs, moyens budgétaires, analyse de la faisabilité)...

En l'espèce, il conviendra de distinguer :

- les actions « GSF », propres au site et/ou ayant un impact structurant au regard du plan de gestion, et dont le comité de pilotage a pour mission d'organiser la définition et la mise en œuvre ;
- les actions connexes des acteurs dont il s'agit de veiller à leur coordination avec le plan de gestion en lien avec leurs responsables.

1. Renforcer la gouvernance du GSF

**Proposition 4 :
RENFORCER LA
COORDINATION AVEC LES
AUTRES SERVICES DE LA
CCVH ET LES COMMUNES**

- Sur beaucoup de sujets, les marges de progression concernant la gestion du Grand Site renvoient à des interventions structurantes s'inscrivant largement dans des politiques sectorielles. La recherche de synergies entre le plan de gestion et les politiques communautaires doit ainsi être maximisée. Pour cela, nous recommandons :
 - D'explicitier les synergies attendues les plus stratégiques dans le cadre du plan de gestion. S'il ne s'agit pas d'intégrer les politiques d'urbanisme dans le plan de gestion du GSF, ce dernier peut prévoir une action visant à faciliter une prise en compte accrue de ces problématiques dans les documents d'urbanisme (par exemple, dans le cadre de l'accompagnement qui sera proposé aux communes dans le cadre du schéma de mutualisation) ;
 - De s'appuyer sur la mise en place de groupes « projet » ad hoc en y associant les directions de la CCVH concernées. Le cas échéant, il serait opportun d'aller jusqu'à confier l'animation technique de certains de ces groupes au chargé de mission CCVH spécialisé sur la question ;
 - Prévoir un séminaire annuel en interne permettant de faire le point sur les avancées réalisées, les besoins de coordination, l'identification de nouvelles synergies à intégrer.

1. Renforcer la gouvernance du GSF

**Proposition 5 :
IMPLIQUER DIRECTEMENT
ET FORMELLEMENT LES
AUTRES COMMUNES DE
LA CCVH DANS LE PLAN
DE GESTION**

- **Reconnaître explicitement que l'ensemble du territoire communautaire a un rôle à jouer dans la gestion du GSF** et que la diffusion des retombées doit être organisée :
 - Des problématiques de gestion peuvent trouver des solutions dans les communes hors GSF comme, par exemple, sur le développement de l'hébergement touristique dont l'enjeu est qu'il soit à portée d'excursion du GSF et non nécessairement en son cœur ;
 - Il ne faut pas attendre des retombées « automatiques » à canaliser depuis le GSF vers les autres communes mais encourager la création de projets qui s'appuient sur la renommée et la dynamique entretenue par le GSF
- **C'est le rôle du projet de territoire communautaire d'explicitier ce lien et d'organiser l'essaimage des projets susceptibles de s'appuyer sur la dynamique Grand Site de France**
- **Ne pas s'interdire d'inscrire directement dans le plan de gestion des projets structurants pour la gestion du GSF mais qui se localiseraient dans d'autres communes**
- **Imaginer un évènement fédérateur « Vallée de l'Hérault »**
 - Permettant d'irriguer l'ensemble du territoire de la CCVH
 - Permettant d'inclure la partie amont susceptible d'intégrer le GSF
 - Cherchant également à offrir une occasion pour des visiteurs de faire l'expérience des valeurs du territoire hors-saison

2. Préparer le prochain plan de gestion de manière partenariale

**Proposition 6 :
ELABORER DE MANIÈRE
PARTENARIALE LE
NOUVEAU PLAN DE
GESTION**

**Proposition 7 :
APPROFONDIR LES
POINTS STRATEGIQUES
FAISANT DEBAT**

- La préparation du prochain plan de gestion constitue une période de travail particulière qui doit engager l'ensemble des acteurs dans une logique de mobilisation
- Le comité de pilotage territorial est l'instance naturelle d'élaboration du plan de gestion
- Pour l'occasion, et en fonction des contraintes de calendrier, des groupes thématiques peuvent être constitués autour des grandes problématiques de gestion du site (paysage et patrimoine naturel, circulation [peut-être à l'occasion du plan de circulation], développement intégrant les questions de gestion des fréquentations, patrimoine bâti et culturel,...)
- L'évaluation a fait ressortir des points de discussion forts entre les acteurs qui touchent la nature de la stratégie de conciliation des logiques de préservation et de développement à entreprendre. On peut notamment relever les points suivants :
 - **En matière de circulation**, la place accordée à la voiture entre un objectif de réduction ou un objectif de limitation de ses nuisances ;
 - **En matière de maîtrise des fréquentations**, la question des « pics » et de la « sur-fréquentation » entre un objectif de limitation de ces pics et un objectif de gestion de ces périodes ponctuelles (limitation des nuisances et renforcement de la résilience du territoire pour un retour à la normale rapide et sans atteinte prolongée au site) ;
 - **L'intégration explicite d'une dimension « immatérielle »** dans la définition du patrimoine, cœur de la logique GSF, et ouvrant des approches nouvelles ou exploitées partiellement jusqu'ici sur l'histoire locale, les traditions, les savoir-faire du territoire...
 - **L'organisation des retombées économiques contribuant au maintien ou à la renaissance de services en cœur de village**
- L'écriture d'un nouveau plan de gestion doit être l'occasion d'ouvrir ces sujets.

3. Animer la dynamique « GSF » auprès des porteurs de projet

**Proposition 8 :
CONSTITUER UN CLUB
« GSF » AUPRES DES
PROFESSIONNELS ET
ASSOCIATIONS LOCALES**

**Proposition 9 :
RENFORCER ET
SYSTEMATISER
L'ACCOMPAGNEMENT
DES PORTEURS DE
PROJET SUR LES
DIMENSIONS
REGLEMENTAIRES**

- L'évaluation a fait ressortir l'implication d'opérateurs touristiques et de producteurs du terroir jugeant opportun de participer à la dynamique du label « Grand Site de France », gage de qualité pour le visiteur. Il faut trouver le moyen de relayer leur capacité d'initiative, qui s'exprime dans leur implication dans l'office de tourisme notamment et ainsi faire des professionnels et associations des ambassadeurs du territoire :
 - Organiser un cycle de conférences pour les individuels et associations valorisant le patrimoine naturel et culturel du grand site ; se servir de l'intervention de personnes de renom pour cultiver la fierté partagée de l'exception ;
 - Réunir via l'office de tourisme, les professionnels du tourisme sur l'identification des valeurs partagées et la reconnaissance du grand site ;
 - Proposer une formation-action pour la définition d'outils partagés (ligne d'édition, PLV, campagne d'intervention sur réseaux sociaux...) : objectif concret , accompagnement d'un professionnel.

- L'évaluation a fait ressortir que le respect du label est source d'incertitude sur des aménagements jugés nécessaires dans des délais courts pour la viabilité des activités: il faut aider à anticiper l'adéquation des initiatives au respect des réglementations en vigueur et créer un process qui permette une négociation a priori plutôt qu'une confrontation à l'issue d'un fait accompli, que ce soit à l'initiative des institutions publiques ou des acteurs du privé. Il pourrait être envisagé :
 - Des actions d'information et de sensibilisation auprès des professionnels ;
 - Un accompagnement technique des porteurs de projet en amont de la réalisation ;
 - Une organisation des échanges avec les services de l'Etat en amont de l'instruction des demandes.

4. Pistes d'intervention prioritaires à prendre en compte pour le prochain plan de gestion

**Proposition 10.1 :
PISTES SUR LA
DIMENSION CIRCULATION**

**Proposition 10.2 :
PRIORITES SUR LA
DIMENSION PAYSAGERE
ET PATRIMONIALE**

L'élaboration d'un nouveau plan de circulation courant 2016 sera l'occasion d'approfondir les pistes d'action concernant :

- La coordination des offres de stationnement (dont l'information des automobilistes sur les disponibilités de stationnement par les panneaux dynamiques prévus et dont la gestion n'a pas satisfait toutes les parties) et de la gestion des « pics » d'affluence (stationnement sauvage, dimensionnement des stationnements aménagés...)
 - L'amélioration du système de navettes en termes de parcours et de gabarit des véhicules en envisageant une étude des aménagements possibles voire l'expérimentation d'un nouveau système impliquant des minibus
 - Le traitement de l'enjeu des circulations douces pour les déplacements au sein du GSF mais aussi dans les villages pour un plus grand confort de visite et de découverte dans la logique de diffusion des retombées
-
- La prise en compte accrue des questions de préservation paysagère et de l'identité architecturale dans les politiques d'urbanismes et foncières (opportunités ouvertes par le SCOT et le projet de mutualisation de la CCVH qui permet le développement de prestations d'assistance auprès des communes volontaires), notamment en matière de traitement des entrées de villes et de limitation de l'étalement urbain ou encore de banalisation du bâti
 - La mise en œuvre d'une action volontariste concernant l'affichage publicitaire dans l'ensemble du GSF à partir de la réussite avérée dans certaines communes
 - Poursuivre la restauration des villages (espaces publics mais aussi « opérations façades » ?) ainsi que leur revitalisation (approches type FISAC ?)
 - Traitement de la question des déchets : ramassage des ordures des visiteurs, sensibilisation aux bonnes pratiques, nettoyage des berges...
 - Traitement de l'impact des activités de canoé
 - Anticipation du devenir des carrières d'un point de vue paysager et en termes de destination de ce foncier

4. Pistes d'intervention prioritaires à prendre en compte pour le prochain plan de gestion

**Proposition 10.3 :
PRIORITES SUR LA
DIMENSION TOURISTIQUE**

- Compléments à apporter à Argileum dont l'approche réalisée avec un souci d'interaction avec le visiteur reste trop exclusivement analytique , et ne tire pas suffisamment parti des ambiances reconstituées : celles-ci seraient propices à un récit initiatique du territoire et pourraient procurer plus d'enchantement à un coût supplémentaire minime
- Abbaye d'Aniane : l'échec quant à la définition d'un redéploiement par l'hébergement impliquant un opérateur financier privé n'est pas définitif: même le pont du Gard se heurte à des échecs. Nécessité de persévérer. La dynamique engagée sur la restauration et la valorisation culturelle du site ouvrent de nouvelles potentialités au sein même du Grand Site
- Appui aux projets privés de développement touristique pour compléter et renforcer les développements réalisés sur le GSF ou dans son périmètre d'excursion. Par exemple :
 - Susciter la création de nouvelles prestations d'activités de pleine nature, y compris hors site classé (tyroliennes, « parcs à bouts » d'évolution dans des filets...)
 - Développer encore la vente directe aux caveaux, l'activité petit train...
- Prendre à bras le corps l'objectif d'itinéraires de circulation douce vélo et randonnées que le terrain de jeu naturel des gorges de l'Hérault appelle et que les riverains apprécieront autant que les visiteurs – même si cela prendra des années à se matérialiser.

4. Pistes d'intervention prioritaires à prendre en compte pour le prochain plan de gestion

Proposition 10.3 :
PRIORITES SUR LA
DIMENSION TOURISTIQUE
(suite)

- Appui au renforcement de l'offre d'hébergement
 - Une réponse à trouver vis-à-vis des campings-caristes qui constituent une vraie demande et très étalée dans le temps des saisons
 - Favoriser la mutation des campings vers une finalité touristique plus que l'accueil dominant de « résidents secondaires »
 - Faciliter le montage de projets privés pour des chambres d'hôtes / gîtes de qualité ou encore destinés à l'accueil de groupes (gîtes de groupes et adaptés au regroupement familial)
 - Créer les conditions pour le développement de nouveaux projets hôteliers : initiative publique pour rendre le foncier adéquat mobilisable
 - Accompagner les projets d'hébergements de niche type hébergements dits insolites...

- Faire évoluer la restauration qui se satisfait souvent d'une rente de situation en stimulant une concurrence inventive (par ex. un restaurant articulé à des prestations de cours de cuisine et dégustation...) et distinguer les restaurations porteuses de label (maitre restaurateur, fait maison...)

5

Annexes

1. Tableau synoptique des éléments issus du groupe de travail inter directions
2. Eléments issus du forum participatif « habitants »
3. Eléments issus du forum participatif « socioprofessionnels »

1. Tableau synoptique des éléments issus de l'atelier inter directions

Champs de politiques publiques :

Economie ; Urbanisme ; Culture / Education ; Aménagement et Espaces publics ; Environnement ; Activités de pleine nature ; Tourisme ; Communication

	Actions coordonnées avec le plan de gestion	Actions non coordonnées	Pistes d'approfondissement
PAYSAGE		<ul style="list-style-type: none"> • Parcs d'activités économiques : intégration du souci de préservation paysagère et de qualité architecturale • Assistance à l'instruction des autorisations d'urbanisme : volonté d'impulser une amélioration de la qualité architecturale • Conseil des porteurs de projets : qualité des constructions, conseil auprès des lotisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> • UN ENJEU FONCIER A TRAITER POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES (pressions sur les terres agricoles, limitation de l'étalement urbain...) • Dans le cadre de la mutualisation, assistance de 15 communes (4 du GSF hors St Guilhem) dans leur réflexion stratégique en matière d'aménagement et d'urbanisme : révision des documents d'urbanisme, plans locaux de publicité, plans locaux de déplacement, charte paysage, mise en accessibilité... • Partenariat à développer avec le BTS Aménagement paysager du lycée agricole
>Requalification des centres anciens	<ul style="list-style-type: none"> • Opérations d'investissement et d'aménagement d'espaces publics (CCVH ou pour le compte des communes) : des exemples d'aménagement d'espaces publics qualitatifs 	<ul style="list-style-type: none"> • PIG « Renovissime » : rénovation des logements anciens, notamment dans les centres anciens 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus grande intégration des principes du GSF dans le PLH • Imaginer une opération réhabilitation des façades • Réflexion sur le montage d'un FISAC pour le maintien du commerce de proximité • Valorisation des centres-anciens grâce au GSF dans la lutte contre les logements vacants ?

Champs de politiques publiques :

Economie ; Urbanisme ; Culture / Education ; Aménagement et Espaces publics ; Environnement ; Activités de pleine nature ; Tourisme ; Communication

	Coordonnées	Non coordonnées	Pistes d'approfondissement
>Patrimoine historique		<ul style="list-style-type: none">• Pôle de recherche en archéologie médiévale sur Aniane	
>Patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none">• Animation de la démarche Natura 2000 comme réponse au volet « patrimoine naturel » du GSF	<ul style="list-style-type: none">• Programme de sensibilisation sur patrimoine naturel (avec la LPO)	
	<ul style="list-style-type: none">• Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature• Eco-compteurs pour la gestion des fréquentations• Accompagnement des organisateurs de manifestations sportives		

Champs de politiques publiques :

Economie ; Urbanisme ; Culture / Education ; Aménagement et Espaces publics ; Environnement ; Activités de pleine nature ; Tourisme ; Communication

	Coordonnées	Non coordonnées	Pistes d'approfondissement
ACCUEIL DU PUBLIC	<ul style="list-style-type: none">• Accueil du public dans les points d'information de l'OTI et Médiation en mobilité : sensibilisation aux valeurs du GSF et diffusion vers le reste du territoire de la CCVH	<ul style="list-style-type: none">• Démarche Pôle Nature Cœur d'Hérault : structuration et amélioration de la visibilité du réseau des socio-professionnels proposant des activités / animation sur le territoire du Pays.	
	<ul style="list-style-type: none">• Visites guidées et produits journées (catalogue groupe) sur l'ensemble du territoire CCVH• Argileum	<ul style="list-style-type: none">• Visites guidées de l'Abbaye d'Aniane• Animation du Castellans de Montpeyroux (projet porté par la commune : peu d'information)• Outils d'interprétation du patrimoine local en accompagnement du volet sportif• Ouverture et animation de l'Abbaye d'Aniane• Réhabilitation et ouverture des jardins de l'Abbaye d'Aniane• Politique culturelle autour des métiers d'art• Service éducatif Patrimoine	<ul style="list-style-type: none">• Projet d'archéothèque sur l'Abbaye d'Aniane• Création de contenus culturels sur le territoire pour valorisation par l'OTI• INTEGRATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL DANS LA STRATEGIE GSF (avoir une vision moins cloisonnée des patrimoines pour une approche globale)

Champs de politiques publiques :

**Economie ; Urbanisme ; Culture / Education ; Aménagement et Espaces publics ; Environnement ; Activités de pleine nature ;
Tourisme ; Communication**

	Coordonnées	Non coordonnées	Pistes d'approfondissement
RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Observatoire des retombées économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Animations économiques (ex / Concours des Vins) • Implantation d'entreprises et développement d'activités : partage de l'esprit du GSF auprès des porteurs de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Observatoire à développer de manière plus transversale, à coordonner davantage en interne et à exploiter • Articulation à développer avec le GSF sur les sujets à investir prioritairement • Des pertes d'évènements/manifestations pour le territoire en lien avec le manque d'hébergements et les difficultés de mobilité au sein du territoire (tourisme d'affaire et manifestations sportives) • Des difficultés pour le montage de projets touristiques (notamment hébergement) du fait d'une concentration de l'activité sur la haute saison, du manque de foncier, de possibilités de signalétique au-delà de la CCVH pour rabattre les clientèles et d'un label peu porteur en termes de développement économique
PROMOTION / COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la CCVH par l'OTI en s'appuyant sur le GSF • « Alentours » spécial GSF : sensibilisation des habitants à l'échelle de la CCVH 	<ul style="list-style-type: none"> • Editions grand public issues de travaux scientifiques / création artistique 	<ul style="list-style-type: none"> • Point d'équilibre à ajuster sans cesse entre les valeurs portées par le GSF et la finalité de développement économique • Communication trop institutionnelle du Réseau des GSF

	Coordonnées	Non coordonnées	Pistes d'approfondissement
AMENAGEMENT			<ul style="list-style-type: none"> • PAYS CŒUR D'HERAULT : Impact du SCOT en cours d'élaboration sur la gestion du GSF avec des principes qui s'imposeront aux documents d'urbanisme des communes
MISE EN VALEUR DES VILLAGES	COMMUNES <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de mise en valeur dans les villages plus ou moins coordonnés et adaptés au regard des objectifs du GSF • Politiques communales d'urbanisme réglementaire plus ou moins adaptées • Projets de restauration de patrimoine bâti • Travail sur la signalétique 		
ENTRETIEN ET GESTION DES VILLAGES		<ul style="list-style-type: none"> • COMMUNES : Entretien, gestion courante des villages (déchets...) 	
CIRCULATION / STATIONNEMENT		<ul style="list-style-type: none"> • COMMUNES : Politiques communales en matière de stationnement (des communes exigent du stationnement intégré aux projets de réhabilitation par exemple ; pas de plan de stationnement pour l'Abbaye d'Aniane posant des problèmes pour l'accueil des visiteurs...), gestion des parkings 	
MOBILITES	<ul style="list-style-type: none"> • HERAULT TRANSPORT : navettes GSF 	<ul style="list-style-type: none"> • HERAULT TRANSPORT : lignes régulières 	<ul style="list-style-type: none"> • Une problématique qui dépasse la question du GSF. Exemple : Mobilité des publics dans le cadre de la politique culturelle
	<ul style="list-style-type: none"> • CONSEIL DEPARTEMENTAL : aménagements routiers en lien avec le GSF 	<ul style="list-style-type: none"> • CONSEIL DEPARTEMENTAL : entretien du réseau routier (signalétique, propreté, débroussaillage...) 	

2. Eléments issus du forum participatif « Habitants »

Thème 1 : la fréquentation, la circulation, le stationnement

Bien que de nettes améliorations ont été notées en matière de stationnement sauvage et de stationnement à Saint-Guilhem grâce, notamment, à la création d'un parking ; il reste que ces problématiques ne sont pas encore entièrement réglées. L'élargissement du service de navettes, de l'information et de la signalétique ainsi que le développement de mesures en faveur des modes doux sont parmi les propositions.

Problématiques identifiées	Suggestions/propositions d'actions
<p>Stationnement sauvage</p> <ul style="list-style-type: none">▪ persistance du stationnement sauvage à l'entrée du village (sur la route d'Aniane) <p>Parking</p> <ul style="list-style-type: none">▪ parking à Saint-Guilhem perçu comme trop coûteux par les touristes et pour les habitants surtout hors saison bien que le parking du Pont-du-Diable offre une possibilité de se garer à moindre coût.▪ parking de la maison du GSF n'est pas suffisant <p>Piétons</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Absence d'aménagement piéton sur le pont, ce qui génère des embouteillages lorsque les touristes s'arrêtent pour prendre des photos <p>Signalétique</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Manque de signalétique pour l'entrée du parking GSF quand on vient depuis la route de Saint Jean-de-Fos▪ Manque de signalétique pour l'itinéraire Montpeyroux – Saint Guilhem. Bien que la route ait été refaite, l'itinéraire Saint-Jean-de-Fos – Saint-Guilhem continue à être la voie la plus empruntée▪ Absence de signalétique depuis l'autoroute	<p>Stationnement sauvage</p> <p>Développer les services de transports qui desservent le Pont- du - Diable et les communes aux alentours pour diffuser les touristes et favoriser la mobilité des habitants sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ lignes régulière Hérault transport ?▪ Gratuité des navettes▪ Améliorer l'information sur le stationnement du GSF et en particulier, sur son coût raisonnable <p>Parking</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Information sur l'abonnement habitant : quand le parking du Pont-du-Diable est plein, il s'agit de savoir combien de personnes viennent avec l'abonnement habitant. L'idée est de valoriser le parking pour les visiteurs. <p>Circulation</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Elargir le RD4 à hauteur de Brunan et de Le Pan▪ Changer le modèle/gabarit des navettes et les rendre plus respectueuses de l'environnement <p>Modes doux / Développer le Vélo</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Projet d'une piste cyclable le long du canal et de la RD4▪ Créer un parc à vélo selon le modèle « vélobib » dans les villages pour aller au GSF▪ Construire des pistes cyclables entre le GSF et les villages

Thème 2 : la préservation des sites et des paysages

Sur ce thème, la préservation, la réhabilitation et valorisation harmonieuse dans les villages et entre les villages du patrimoine naturel et bâti sont apparus essentiels.

Problématiques identifiées	Suggestions/propositions d'actions
<p>Trop de panneaux autour du pont 1936</p> <p>Espaces verts</p> <ul style="list-style-type: none">▪Manque de végétation autour de la maison du GSF <p>Réhabilitation et valorisation du patrimoine</p> <ul style="list-style-type: none">▪Le canal d'irrigation de Gignac n'est pas mis en valeur▪Questionnement sur le devenir des carrières d'Aniane face à l'obligation de réhabilitation des 75 hectares.▪Questionnement sur le devenir des maisons en ruines devant les grottes▪Questionnement sur le devenir de l'ancienne Bergerie <p>Urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none">▪Banalisation du bâti avec les nouvelles constructions (lotissement notamment) en l'absence d'une politique harmonisée sur la qualité architecturale dans le territoire▪Le bâti existant perd en qualité et en harmonie au sein des villages et entre les villages	<p>Urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none">▪Incitation au P.L.U.I : volonté de d'harmonie et de cohérence globale du patrimoine bâti ancien et nouveau sur le territoire <p>Réhabilitation de l'ancienne bergerie</p> <ul style="list-style-type: none">▪Proposition d'un usage culturel et d'un espace de restauration

Thème 3 : Accueil des visiteurs et retombées socio-économiques

Sur ce thème, les questions qui ressortent sont celles d'une meilleure diffusion des retombées économiques de l'activité de Saint-Guilhem sur l'ensemble du territoire ainsi qu'une plus grande mise en valeur du patrimoine culturel et des spécificités des différentes communes auprès des visiteurs.

Problématiques identifiées	Suggestions/propositions d'actions
<p>Maison du GSF /Pont du diable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Pas de signalisation ▪Pas d'ombrage en terrasse et manque d'arbres dans l'ensemble ▪Absence de toilettes sèches côté Saint-Jean-de-Fos <p>Hébergement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Manque d'hébergements et d'animation (rues vides le soir) <p>Dynamisme et activité du GSF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Dynamisme du GSF seulement pendant 6 mois. <p>Notoriété du GSF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Le label n'est pas connu des visiteurs étrangers <p>Accessibilité des personnes à mobilité réduite</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Ascenseur handicapé en panne depuis... <p>Diffusion des retombées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Insuffisance des retombées sur les autres villages de la CCVH autour du GSF 	<p>Hébergement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Développer les hébergements de groupe : camping, hôtel pour accueillir les groupes <p>Dynamisme et activité du GSF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Proposer de la qualité toute l'année (basse et moyenne saison) <p>Mise en valeur de l'art et du patrimoine culturel des villages du GSF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪Développer des animations et évènements ▪Créer des ateliers réguliers dans les villages (par exemple : cuisson extérieure, poterie ?) ▪Soutenir la filière de l'oléiculture qui valorise le paysage et le patrimoine local ▪Développer la signalétique valorisant Saint-Jean de Fos comme village d'art, de potiers et de spécialités à la sortie du pont en allant vers Saint-Jean de Fos <p>Diffusion des retombées</p> <p>A chaque entrée de village, dresser un panneau signalétique (style carolingien) qui incite à passer à un autre village de la CCVH</p>

Thème 4: autres

Sur ce thème libre, la problématique ressortie est le déséquilibre en termes de diffusion des retombées économiques de l'activité de Saint-Guilhem sur les autres communes de la CCVH. L'objectif est de travailler à la valorisation de l'ensemble des communes du GSF et de la CCVH.

Problématiques identifiées	Suggestions/propositions d'actions
Valoriser les villages de la CCVH ▪ Survalorisation de Saint-Guilhem au détriment d'autres villages comme Saint-Jean-de-Fos	Valoriser les villages de la CCVH ▪ Changer le nom du GSF. L'idée est de valoriser les autres villages en écho à Saint Guilhem qui concentre l'essentiel de la renommée et de la visibilité ▪ Création d'un logo commun aux entrées et sorties des villages de la CCVH autour du GSF

3. Éléments issus du forum participatif « Socioprofessionnels »

Déchets et préservation du site

Concernant la préservation du site, la principale thématique ressortie des échanges concerne la problématique de la gestion des déchets des visiteurs dans le périmètre du Grand Site de France.

Problématiques identifiées	Suggestions/propositions actions
<p>Absence de containers pour jeter les déchets et de poubelles de tri dans le village</p> <p><u>Conséquences</u> : déchets laissés sur le site par les touristes: au bord de l'eau, entre le pont et la grotte, mégots dans l'eau...</p> <p>La sensibilisation des visiteurs connaît des limites : malgré des actions telle que la disposition de pancartes sur l'aire de pique-nique de la Grotte, les déchets sont toujours laissés sur le bas-côté.</p> <p>Autres questionnements</p> <ul style="list-style-type: none">•le devenir des carrières à Aniane•le devenir de la Bergerie du Pont-du-Diable. <p>Toutefois, les participants ont souligné positivement la réhabilitation des sentiers et du Castellas de Montpeyroux</p>	<p>Déchets</p> <ul style="list-style-type: none">•Mise en place de container avec un ramassage régulier•Augmentation du nombre de poubelles mises à disposition du public dans les lieux à forte fréquentation et sur les berges•Plus de surveillance en augmentant le passage des agents aux abords de la grotte (des efforts sont encore à fournir bien que le problème ait déjà été remonté et que des engagements ont été pris pour sa résolution). <p>Sensibilisation des touristes : pour mettre à la poubelle leur détrit et trier leurs déchets.</p> <p>Préservation du site</p> <ul style="list-style-type: none">•Développer des missions de service civique, chantiers internationaux (nettoyage des berges, aménagement des sentiers...) <p>Continuer la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel :</p> <ul style="list-style-type: none">•Par exemple, avec l'ouverture d'un sentier qui longe les gorges de l'Hérault.

Maîtrise de la fréquentation, circulation/stationnement

Le sentiment général partagé est celui d'une évolution positive de la gestion de la fréquentation, des flux de circulation et des capacités de stationnement. Toutefois, des améliorations sont encore à faire. Deux principaux sujets d'inquiétudes ressortent :

- le risque de saturation dans le village lié à un manque de parking et d'un service de navettes encore trop restreint
- la contradiction entre la protection et promotion du site qui questionne sur le nombre de touristes que le village et les communes du GSF sont prêts à accueillir.

Problématiques identifiées	Suggestions/propositions actions
<p>Accessibilité aux personnes à mobilité réduite</p> <ul style="list-style-type: none"> • Place de stationnement pour personnes en situation de handicap souvent occupées par des personnes valides • Abbaye de Gellone non adaptée aux PMR (et non accessible en fauteuils) <p>Nombre de parking : les capacités de stationnement ne sont pas à la hauteur de la fréquentation et de l'accueil attendu sur un GSF</p> <p><u>Conséquences</u> : certains visiteurs ne peuvent pas stationner sur le site bien qu'ils aient acheté leur ticket d'entrée à la Grotte par Internet. Cela est très dommageable pour l'image du Grand Site de France.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Occupation de place de parking par les salariés pour venir travailler à Saint-Guilhem. Les horaires de navettes débutent trop tard pour qu'ils soient à l'heure. <p>Camping-cars interdits à Saint Guilhem (touristes qui ne peuvent pas se rendre sur le site dans les périodes où les navettes ne sont pas en fonctionnement)</p> <p>Sécurité en matière de circulation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partage de la route risquée entre les navettes (trop larges) et les vélos <p>La contradiction dans la gestion du GSF : protection du site / promotion : entre volonté de développer le site et de le protéger des nuisances que pose un nombre trop important de touristes.</p> <p>Absence de sanitaires sur la plage</p>	<p>Informations visiteurs stationnement et circulation</p> <p>Circulation des navettes</p> <ul style="list-style-type: none"> • élargissement de la période des navettes pour les visiteurs (plus seulement estivale mais à Pâques par exemple) • élargissement des horaires de la navette, notamment, pour les travailleurs afin qu'ils ne prennent plus leur véhicule pour venir au travail. <p>Nombre de parking</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer de nouveaux parkings ? Avis partagés ; <ul style="list-style-type: none"> • <i>Opposants</i>: critique et peur sur le risque de trop de « bétonnage ». • <i>Pour</i> : Il y a encore de nombreuses friches au bord de l'Hérault et le site est encore largement préservé. En l'absence de plus d'aménagement, les gens se garent dans les vignes, ce qui n'est guère mieux. <p>Sécurité en matière de circulation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de pistes cyclables et trottoirs ? <p>La contradiction dans la gestion du GSF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • limiter le nombre de touristes à 3500 personnes, selon l'argument que le village a une capacité maximum d'accueil de personnes. <p>Absence de sanitaires sur la plage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire des sanitaires sur la plage ?

Animation et promotion du GSF

Concernant l'animation et la promotion de Saint Guilhem et du GSF, les problématiques qui sont ressorties sont celles d'un manque de notoriété du label GSF auprès du grand public ainsi qu'une communication et animation insuffisante et/ou inadaptée pour le développement touristique du territoire.

Problématiques identifiées	Suggestions/propositions actions
<p data-bbox="69 366 962 401">Animation et développement du GSF</p> <ul data-bbox="69 421 962 449" style="list-style-type: none"><li data-bbox="69 421 962 449">•Aucune grande manifestation à saint-Guilhem <p data-bbox="69 525 962 559">Communication stratégique du GSF et de saint Guilhem</p> <ul data-bbox="69 579 962 642" style="list-style-type: none"><li data-bbox="69 579 962 642">•Signalétique insuffisante (absente à moins de 30 km du site) : depuis Montpellier, Pézenas... <p data-bbox="69 718 962 752">Reconnaissance du label GSF</p> <ul data-bbox="69 772 962 835" style="list-style-type: none"><li data-bbox="69 772 962 835">•Manque de notoriété du GSF en comparaison de la renommée de l'UNESCO qui pose un problème de visibilité du GSF	<p data-bbox="969 366 1860 401">Communication stratégique du GSF et de Saint-Guilhem</p> <ul data-bbox="969 421 1860 806" style="list-style-type: none"><li data-bbox="969 421 1860 521">• Actions de communication et de promotion dans des salons du tourisme (ex : salon à Bruxelles). Création d'un kit communication diffusable auprès des partenaires<li data-bbox="969 549 1860 721">•L'OTI mène une politique de promotion du territoire en partenariat avec les autres acteurs touristiques. Il intervient principalement à l'échelle du « bassin de vie » et s'appuie sur les actions de l'ADT ou de la Région pour toucher des publics plus lointains qui communiquent à l'échelle de la destination « Languedoc » notamment<li data-bbox="969 749 1860 806">•Communication qui doit s'appuyer sur les nouvelles technologies, le numérique. <p data-bbox="969 835 1860 869">Rayonnement du GSF</p> <ul data-bbox="969 903 1860 966" style="list-style-type: none"><li data-bbox="969 903 1860 966">•Développer les échanges de jeunes internationaux, festivals, activités associatives...

Gouvernance

Concernant la gouvernance, la principale préoccupation reste la question d'une meilleure entente et collaboration entre les acteurs du territoire (entre Saint-Guilhem et les autres communes du GSF) afin d'assurer un développement durable et coordonné du territoire.

Problématiques identifiées	Suggestions/propositions actions
<p>Mésententes (entre OTI, CCVH, Mairie de Saint-Guilhem), manque de communication, de collaboration et de réflexion collective entre les communes et acteurs du territoire qui freinent le dynamisme et développement du GSF</p> <p>Bien que Saint-Guilhem soit reconnu comme la 'vitrine' du GSF, cela reste un village qui ne peut pas assurer toute l'activité et le développement du GSF</p> <p>•ex : manque d'hébergement, pas d'associations de commerçants à Saint-Guilhem, trop de touristes par rapport au nombre de résidents, ce qui génère un sentiment « anti-touriste ».</p>	<p>Réfléchir sur les rapports de travail/type de gouvernance et de l'intérêt de travailler ensemble entre les différents acteurs pour mener des projets collectifs</p>

Synthèse des études de la fréquentation, des publics et des retombées socio- économiques du Grand Site de France St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault





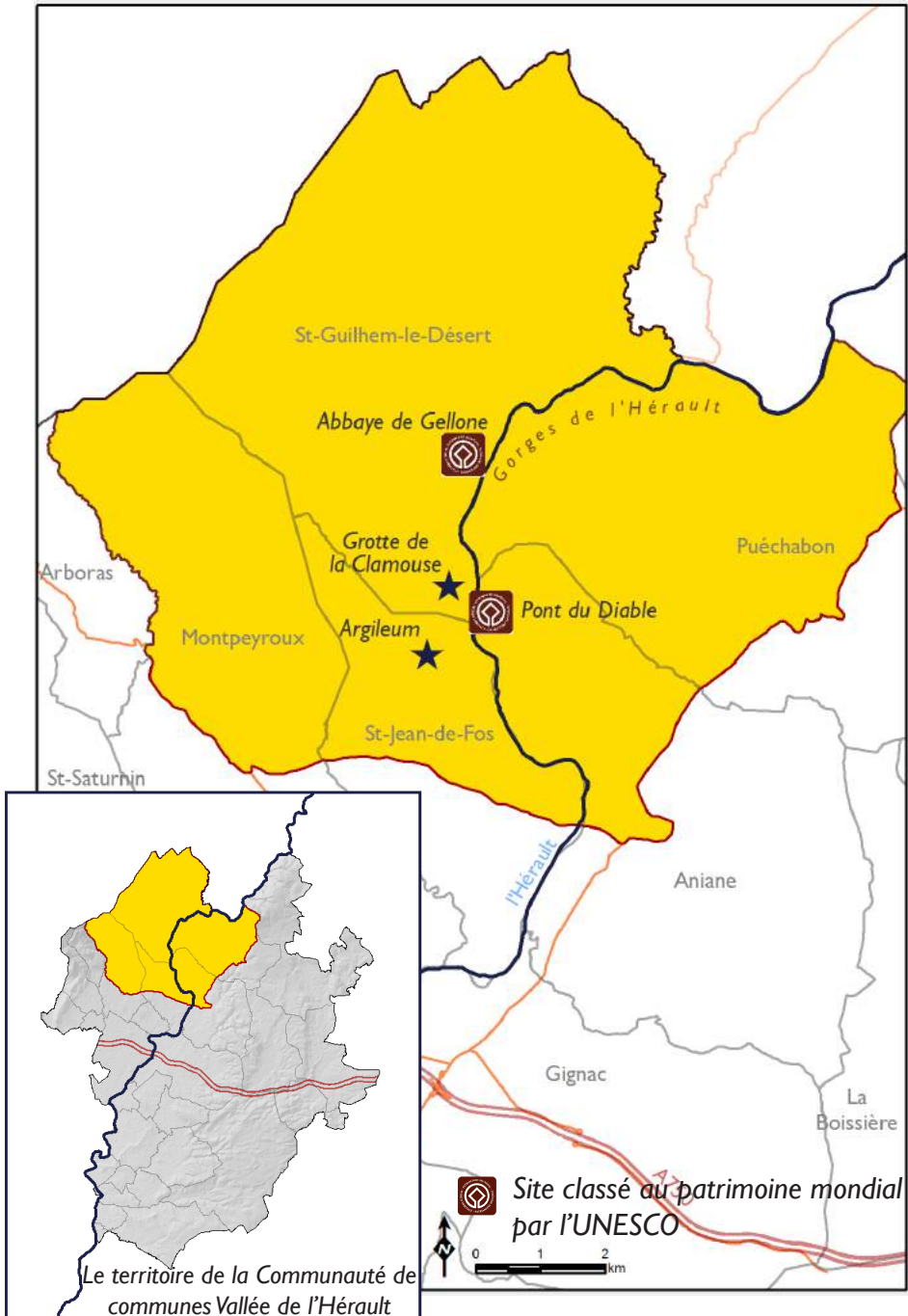
5, 10 000, 2...

5 communes, 10 000 hectares labellisés Grand Site de France, 2 monuments inscrits au patrimoine mondial de l'humanité au titre des chemins de St-Jacques-de-Compostelle, une partie de son périmètre classée par l'UNESCO au titre du bien Causses et Cévennes, un patrimoine bâti, naturel et paysager d'exception, etc... Le Grand Site de France St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault méritait à plus d'un titre qu'une politique de gestion et de préservation durable lui soit destinée. L'Opération Grand Site a été initiée dans les années 90 par des élus et partenaires conscients de la richesse et de la fragilité de ce patrimoine, et s'est poursuivie sous la houlette de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à partir de 2002. Le label Grand Site de France, attribué en 2010 par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, est venu récompenser toutes ces années d'investissement.

Mais il y a plus important que la reconnaissance. Le label marque l'engagement de la communauté de communes pour une gestion durable du site, dont la gestion de la fréquentation qui se traduit en 5 objectifs : diffuser la fréquentation dans les autres communes du Grand Site, l'étaler tout au long de l'année, limiter les pics de fréquentation, inciter les visiteurs à rester plus longtemps sur le site, et faire accroître le nombre d'emplois et de retombées liées au tourisme et aux loisirs. Pour ce faire, il est important de connaître le site et ses activités, ceux qui y vivent, y travaillent, et bien sûr ceux qui le visitent. C'était l'objet des études de la fréquentation, des publics et des retombées socio-économiques menées entre 2011 et 2012. Les données qui suivent sont les fondations de la mise en place d'actions adaptées pour une gestion optimisée du site. Ces études marquent aussi la naissance d'observatoires qui suivront années après années l'évolution du Grand Site de France St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault.



Le Grand Site de France St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault





Glossaire

- **Grand Site de France St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault** : comprend les communes de St-Guilhem-le-Désert, Aniane, Montpeyrroux, Puéchabon et St-Jean-de-Fos.
- **Cœur du Grand Site** : périmètre des gorges de l'Hérault, du pont du Diable à St-Guilhem-le-Désert inclus.
- **Avant-saison** : période d'avril à juin
- **Haute-saison** : mois de juillet et août
- **Arrière-saison** : période de septembre à novembre
- **Hors-saison** : période de décembre à mars
- **Visiteur** : personne se déplaçant pour visiter un site (les habitants et les personnes qui travaillent sur le site n'en font donc pas partie).
- **Touriste** : visiteur qui passe au moins une nuit hors de chez lui. Dans notre cas, il peut s'agir d'un visiteur de la côte méditerranéenne qui vient passer la journée sur le Grand Site de France.
- **Excursionniste** : visiteur d'origine locale ou régionale qui quitte son domicile le matin et le retrouve le soir.
- **Stationnement aménagé** : stationnement sur les aires de parking aménagées de St-Guilhem-le-Désert (Pré des pères, St-Laurent) et de la maison du Grand Site
- **Stationnement toléré** : espaces en bord de route, en parkings privés ou sauvages

Méthodes de recueil des données :

Plusieurs sources ont été utilisées selon la donnée voulue :

- **Pour les données quantitatives** : utilisation des compteurs routiers, des données des parkings, des compteurs piétons, des entrées sur les différents sites payants, de la fréquentation des navettes et de comptages visuels (baignade et stationnement toléré)
- **Pour les données qualitatives** : plus de 2 000 enquêtes réalisées auprès des visiteurs en face à face sur le Grand Site de France (d'avril à octobre 2011, en particulier à St-Guilhem-le-Désert), 14 800 enquêtes auprès des habitants ont été distribuées dans les boîtes aux lettres de la communauté de communes et diffusée sur le site internet.

D'autres sources de données sont venues compléter le volet socio-économique de l'étude : des données issues de structures locales et nationales sur l'année 2011 (INSEE, Agence Départementale du Tourisme, UNEDIC...).

Fréquentation du Grand Site de France : un potentiel à maîtriser

Comment le sait-on ? Ces données sont issues du croisement des différents comptages et des résultats d'enquêtes menées en face à face avec les visiteurs.

595 000

Nombre de visites annuelles du Grand Site de France St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault entre le mois de mai 2011 et le mois d'avril 2012. Ce chiffre servira de base aux données qui suivent.

Ces visites se répartissent principalement entre St-Guilhem-le-Désert et le pont du Diable : 524 000 visites à St-Guilhem-le-Désert et 266 000 visites au pont du Diable. Parmi ces derniers, 26 % des personnes interrogées ne visitent que le pont. La grotte de Clamouse a accueilli 95 000 visites sur l'ensemble de l'année 2011. A noter : seul 1 visiteur sur 10 visite St-Jean-de-Fos.

Avec 7 visiteurs sur 10 entre juin et septembre, le pont du Diable et ses activités liées à l'eau sont logiquement plus soumis à la saisonnalité que St-Guilhem-le-Désert (5 visiteurs sur 10 entre juin et septembre) qui est visité tout au long de l'année (3/10 d'octobre à mars, pour 1,3/10 au pont du Diable).

L'info en +

Le Grand Site de France est visité tout au long de l'année, la fréquentation estivale sur le cœur du Grand Site représentant 1/3 de la fréquentation annuelle, tandis qu'1 visiteur sur 2 vient en avant et en arrière-saison.

La fréquentation du Grand Site de France tout au long de l'année

Avant-saison	Haute-saison	Arrière-saison	Hors-saison
[avril - juin]	[juillet - août]	[sept. - nov.]	[dec. - mars.]
28,7 %	33 %	24,1 %	14,2 %

>>> L'objectif

Diffuser la fréquentation tout au long de l'année sans augmenter les pics de fréquentation estivaux.

595 000 visiteurs... qui sont-ils ?

Comment le sait-on ? Les visiteurs ont été interrogés à l'occasion de leur passage sur le Grand Site de France (2 000 enquêtes entre avril et octobre 2011)

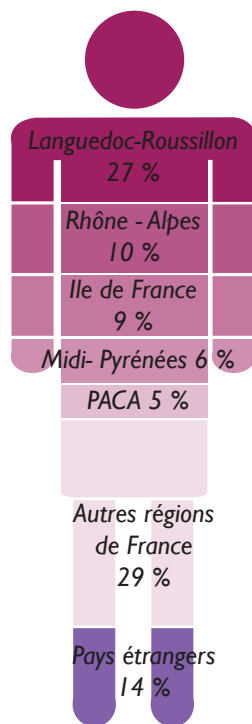
70 %

Parmi les visiteurs*, on compte 70 % de touristes*, 25 % d'excursionnistes*, et 5 % de résidents secondaires. Parmi les excursionnistes, 73 % sont originaires de la région Languedoc-Roussillon, et 63 % viennent de l'Hérault.

On vient sur le Grand Site de France en famille (78 % des visiteurs sont en famille ou en couple), et 30 % d'entre eux ont au moins un enfant âgé de 6 ans en moyenne. Les groupes sont d'environ 3,5 personnes.

En haute-saison : 86 % des visiteurs sont français, dont 27 % sont issus de la région. Le touriste représente 73 % des visites. Comme on l'a vu précédemment, il vient majoritairement en famille pour une durée moyenne de séjour d'environ 10 jours. Pour 91 %, il loge dans l'Hérault, mais pas sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (seulement 16 %, mais mieux qu'en 2006, 15 %).

L'avant et l'après-saison : le touriste reste entre 7 et 8 jours. En avant-saison, le visiteur est d'origine héraultaise (30 %), et plutôt étrangère en arrière-saison (18 %, anglais en majorité).



>>> L'objectif

Accompagner le développement de l'hébergement local pour allonger la durée de séjour, et faire du Grand Site de France une destination à part entière.

L'info en +

Les visiteurs sont majoritairement actifs (57 %). Viennent ensuite les retraités (29 %) et une part notable d'étudiants (10 %). Les retraités sont surreprésentés en arrière-saison (38 %)

*Retrouvez la définition de ces termes dans le glossaire, en début de document

Comment le sait-on ? Les visiteurs ont été interrogés à l'occasion de leur passage sur le Grand Site de France. Les données concernant les espaces naturels sont issues de comptages.

4 H

Les touristes* et excursionnistes* passent en moyenne 4 heures sur le cœur du Grand Site de France. L'heure d'arrivée est assez bien répartie sur la journée en avant et après-saison, avec un pic entre 10h et 12h. Ce pic est particulièrement marqué en haute-saison, avec 76 % d'arrivées sur ce créneau horaire.

Le Grand Site de France offre différents lieux de visite et d'activités : St-Guilhem-le-Désert, le pont du Diable, la grotte de Clamouse, la baignade ou la randonnée, etc... Une majorité des visiteurs profite de cette possibilité de multi-activités. Ainsi les personnes interrogées qui ont

visité le village de St-Guilhem-le-Désert ont aussi visité le pont du Diable (48 %), la grotte de Clamouse (16 %), ils se sont baignés à la plage du pont (11 %), enfin, 4 % d'entre eux se sont aussi rendus à St-Jean-de-Fos.

1 visiteur sur 5 pratique une promenade ou une randonnée. A ce sujet, les amateurs d'espaces naturels représentent 18 % de la fréquentation globale du Grand Site de France et 20 % de la fréquentation du village St-Guilhem-le-Désert, soit 104 000 personnes. Le point de passage du château du Géant est le plus fréquenté (45 % des passages). D'autres activités de pleine nature sont pratiquées sur le site : la baignade est bien fortement représentée (18 %), de même que la visite de la grotte de Clamouse (22 %), tandis que 5 % des

visiteurs s'essaient au canoë, et un peu plus de 1 % pratiquent le vélo.

68 % des touristes avaient envisagé leur visite en amont de leur venue (la veille ou plusieurs jours avant).



L'info en +

10,2 % des touristes ne seraient pas venus en séjour dans la région sans la présence du Grand Site de France. Ils sont 64 % des visiteurs à découvrir le site pour la première fois. Parmi eux, 49 % ont suivi des conseils de famille ou amis.

>>> L'objectif

Allonger la durée de présence des visiteurs sur le site en les incitant à découvrir ses nombreuses richesses et en mettant en valeur les producteurs et prestataires locaux.

*Retrouvez la définition de ces termes dans le glossaire, en début de document

Comment le sait-on ? Un questionnaire a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la vallée de l'Hérault et mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes.

15 FOIS / AN

Dans le cadre d'une activité de loisirs ou d'une sortie, les habitants fréquentent beaucoup le Grand Site (jusqu'à 15 fois par an selon l'endroit) et de façon plus homogène que les visiteurs (géographiquement, tout au long de l'année et en matière d'activités).

86 % des personnes déclarent avoir pratiqué une ou plusieurs activités en extérieur au cours de la dernière année. Ainsi, 72 % des répondants déclarent avoir visité le pont du Diable au cours des 12 derniers mois, et 84 % sont allés à St-Guilhem-le-Désert. La visite de St-Jean-de-Fos représente 48 % des répondants, et celle de la grotte de Clamouse s'élève à 28 %.

La proximité du site et ses qualités naturelles et paysagères sont les deux facteurs de visite. Rien d'étonnant à voir arriver la préservation des sites et milieux naturels en tête des attentes des habitants, suivie de la maîtrise de la fréquentation, de la gestion de la circulation et du stationnement.

L'info en +

Les marchés et l'artisanat local ainsi que les événements locaux sont particulièrement attractifs, représentant respectivement 55 % et 46 % des réponses.



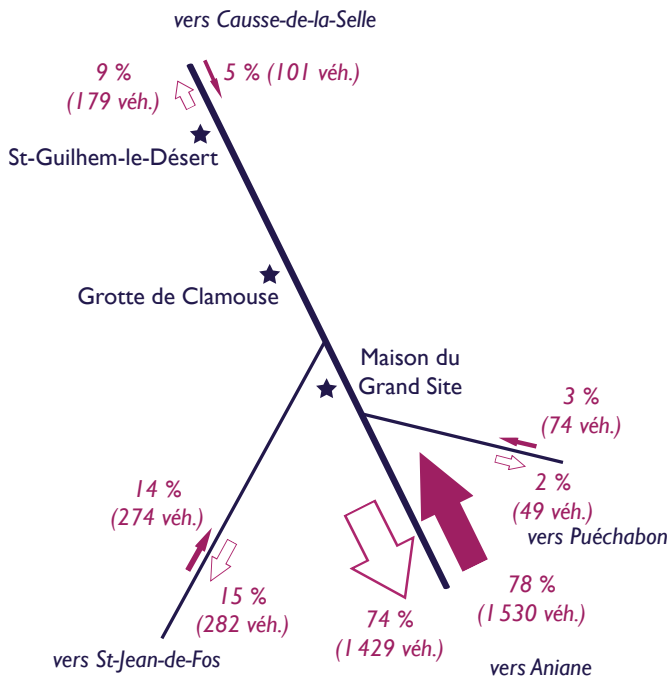
En voiture, en navette, à pied... Tous les chemins mènent au Grand Site de France

Comment le sait-on ? Les visiteurs ont été interrogés à l'occasion de leur passage sur le Grand Site de France (2 000 enquêtes entre avril et octobre 2011), et des comptages routiers ont été effectués.

90 %

La voiture est majoritairement utilisée pour se rendre sur le Grand Site de France (90 % des visiteurs), le transport collectif restant marginal (2,1 %). En dehors de la voiture, 3,2 % des visiteurs viennent en camping-cars, et 2,1 % en mode de déplacement doux (à pied ou en vélo). Une fois sur place, 12,8 % des visiteurs utilisent la navette gratuite. Cela représente 53 000 personnes transportées en 2011.

La grande majorité des visiteurs interrogés déclarent être arrivés d'Aniane par la RD 27 (78 %), tandis qu'ils sont 14 % à déclarer qu'ils arrivent de la RD 4 venant de St-Jean-de-Fos. 5 % d'entre eux arrivent de Causse-de-la-Selle, au nord de St-Guilhem-le-Désert. Notons qu'une même route est empruntée de façon quasi équilibrée dans les deux sens, ce qui montre que le Grand Site de France est bien une destination et non un arrêt sur un lieu de passage.



>>> L'objectif

Limiter l'impact écologique des déplacements et les embouteillages sur le Grand Site de France en développant l'écomobilité (navettes, pistes cyclables...).

Le stationnement

Entre mai et octobre, 56 % des véhicules sont stationnés sur les parkings aménagés (163 000 véhicules, dont 63 323 sur le parking de la maison du Grand Site) pour 44 % de véhicules en stationnement toléré (129 000).

En juillet et août, le nombre de véhicules en stationnement toléré dans les gorges est supérieur au nombre de véhicules en stationnement aménagé. En matière de stationnement toléré, la répartition est équilibrée entre le nord et le sud de St-Guilhem-le-Désert : 49,7 % du parking de Canoë rapido à l'entrée nord de la commune, et 50,5 % de l'entrée sud de la commune au pont du Diable. Notons au passage que ces véhicules sont plus exposés au vol, puisque la gendarmerie a recensé près de 300 vols en 2012.



La répartition des stationnements tolérés selon les comptages routiers



l'info en +

La journée du 15 août 2011 est une journée record. On a compté 1 850 véhicules dans les stationnements aménagés, et 3 100 en stationnement tolérés. Cela représente plus de 13 000 visites dans la journée.

Le Grand Site en euros

Les dépenses hors parking et hébergement : les retombées financières directes

Comment le sait-on ? Les visiteurs ont été interrogés sur leur dépenses à l'occasion de leur passage sur le Grand Site de France.

7/10

7 visiteurs* sur 10 ont effectué des dépenses dans le tissu économique local. Si l'on prend uniquement les réponses des touristes, ce chiffre atteint 8 sur 10. Cela représente 6,2 millions € (6,8 millions € si l'on ajoute les parkings) de volume global de dépenses, dont 37 % sont dépensés en haute-saison, en lien avec la forte fréquentation de cette période.

La dépense journalière liée à la restauration est la plus importante (44 %), avec une dépense journalière moyenne de 6,40 € par visiteur. Elle est suivie de près par les achats de produits locaux alimentaires ou artisanaux (souvenir) : 3,61 € par visiteur. Suivent les activités payantes (visites, loisirs - 0,59 € par visiteur) et la consommation dans les cafés (0,29 € par visiteur). Cela porte une dépense moyenne cumulée par visiteur à 11,03 € sur une journée.

L'info en +

Cette moyenne est plus élevée en arrière-saison, avec 13,15 € de dépense journalière par visiteur. L'avant et l'arrière-saison sont d'ailleurs plus propices à la consommation dans les commerces. La restauration connaît elle aussi une belle arrière-saison.



>>> L'objectif

Faire évoluer le nombre d'emplois et de retombées sur le Grand Site de France et la Vallée de l'Hérault

*Retrouvez la définition de ces termes dans le glossaire, en début de document



L'hébergement , le tourisme, l'emploi

les retombées financières et socio-économiques indirectes

Comment le sait-on ? Ces données sont extraites de sources nationales ou locales de type UNEDIC, INSEE, Agence Départementale du Tourisme,... Toutes ces données portent sur l'ensemble de l'année 2011.

70 % 70 % des touristes ont recours à l'hébergement marchand, et seulement 16 % d'entre eux se logent sur le périmètre de la vallée de l'Hérault.

Les touristes ont le choix entre les 2 651 lits existant en hébergement marchand sur l'ensemble de la vallée de l'Hérault (hôtellerie, camping, gîtes de groupe, locations meublées, chambre d'hôtes). 815 d'entre eux se trouvent dans le périmètre du Grand Site de France. Ces derniers ont été plus occupés pour l'année 2011 (82 nuitées par lit marchand, pour 74 nuitées par lit marchand sur l'ensemble de la vallée de l'Hérault).

Les entreprises liées au tourisme produisent près de 20 millions d'€ de chiffre d'affaires en vallée de l'Hérault, avec un taux de valeur ajoutée de 38 % (environ 7,5 millions d'€). 1/4 de ce chiffre est à mettre sur le compte des hébergements (5,3 millions d'€).

La restauration quant à elle représente un chiffre d'affaires total de 6,4 millions d'€ sur l'ensemble de la vallée de l'Hérault (2 millions d'€ pour les seuls établissements

L'info en +

En 2011, on compte 830 000 nuitées passées en vallée de l'Hérault dont 23 % d'hébergement marchand, dont découle un chiffre d'affaires de 5,3 millions d'€. L'hébergement marchand du Grand Site de France représente 35 % de ce chiffre d'affaires.

du Grand Site de France, soit environ 31 %). Il est intéressant de noter que le chiffre d'affaires moyen par établissement s'élève à 210 000 € pour les 11 établissements de restauration que compte le Grand Site ainsi que pour les 35 établissements que comptent la vallée de l'Hérault.

L'info en +

32 % du chiffre d'affaires total des entreprises liées au tourisme en vallée de l'Hérault est réalisé par la restauration, et 25 % par les différents hébergements du territoire.

>>> L'objectif

Permettre à différents acteurs du tourisme et des loisirs de développer leur activité sans mettre en danger le patrimoine naturel du Grand Site de France



Un observatoire pour une vision à long terme

Les données récoltées tout au long de ces études de la fréquentation, des publics et des retombées socio-économiques sont les premières d'une longue série. En effet, les méthodes de collecte et d'analyse mises en place ont été affinées pour créer un observatoire. Ainsi, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et ses partenaires dans la gestion du Grand Site de France St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault disposent non seulement d'un état des lieux précis à un « temps T », mais

OBJECTIF 2016

aussi et surtout d'un point de comparaison de façon à disposer d'un réel outil de suivi des évolutions du Grand Site de France. Des

données sur les autres communes du périmètre seront ainsi collectées, notamment les communes portes dont on connaît peu la fréquentation actuelle (Aniane, Puéchabon, Montpeyroux, St-Jean-de-Fos). Il s'agit aussi de donner aux décideurs les informations nécessaires pour adapter la gestion du site en fonction des évolutions constatées. Enfin, les observatoires permettront de visualiser l'impact de la mise en place de mesures de gestion. Ce suivi précis des actions menées et de leur impact est d'autant plus important que le Grand Site de France St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault va être de nouveau évalué dans le cadre du renouvellement du label en 2016.





VALLÉE DE L'HÉRAULT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2, parc d'activités de Camalcé
34 150 GIGNAC
04 67 57 04 50

contact@cc-vallee-herault.fr
www.cc-vallee-herault.fr

 A vivre - Vallée de l'Hérault





Convention pluriannuelle de gouvernance pour la gestion du site classé des gorges de l'Hérault et ses abords *Extension du Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault »*

Il est convenu entre les trois communautés de communes :

la Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises représentée par son Président,
et
la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup représentée par son Président,
et
la Communauté de communes Vallée de l'Hérault représentée par son Président, désignée ci-dessous
le gestionnaire, coordonnateur,

ce qui suit :

Préambule - Démarche Grand Site de France

La démarche Grand Site de France est une politique du Ministère de l'Ecologie lancée dans les années 1970 avec les "opérations Grands Sites", le label "Grand Site de France a été créée en 2002 et la politique a été inscrite au code de l'environnement (Art. L 341-15-1) depuis la loi du 12 juillet 2010. Cette démarche est destinée à gérer et préserver des sites classés (protégés pour leurs paysages remarquables) connaissant une fréquentation élevée entraînant des dégradations du cadre de vie, des paysages, du patrimoine et de la qualité d'accueil.

Le site classé des « Gorges de l'Hérault », d'une superficie 8 793 ha classé par arrêté du 22/02/2001, ainsi que les sites classés des Abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et du Cirque de l'Infernet (arrêté du 25/11/1992, 395 ha) et de la Grotte de Clamouse (arrêté du 15/02/2005, 111 ha [inclus au périmètre des Gorges de l'Hérault]) sont des sites particulièrement remarquables qui méritent une gestion adaptée et partenariale.

Après 20 ans d'études et aménagements, le Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » (concernant 5 communes) a été labellisé en 2010 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Le label est attribué pour une durée de 6 ans sur la base de l'engagement du gestionnaire et ses partenaires à mettre en œuvre un schéma de gestion basé sur les principes du développement durable. En vue de préparer le renouvellement du label, un bilan global et une évaluation de la politique menée ont été engagés en 2016.

Par ailleurs, la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) réunie le 15 avril 2010, a émis le souhait que la démarche Grand Site de France sur ce territoire puisse être élargie à l'ensemble du site classé des "Gorges de l'Hérault". A l'heure de l'élaboration d'un nouveau plan de gestion des sites classés et leurs abords pour la période 2017-2022, les communautés de communes concernées par le site classé des gorges de l'Hérault (10 communes concernées) se sont montrées très intéressées pour travailler ensemble à sa bonne gestion dans le sens d'un développement durable.

Les Communautés de communes "Cévennes Gangeoises et Suménoises", "Grand Pic Saint Loup" et "Vallée de l'Hérault" fortes d'une collaboration satisfaisante sur la gestion du site Natura 2000 des "Gorges de l'Hérault" depuis 2011 souhaitent élargir leur collaboration à celle de la gestion du site

classé des gorges de l'Hérault et ses abords dans le cadre de la démarche nationale "Grand Site de France".

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet la définition de la gouvernance et du partenariat administratif et financier entre les trois communautés de communes cosignataires dans le cadre de la gestion du site classé des gorges de l'Hérault et ses abords, et de l'extension à venir du Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault ».

Article 2 - Rôle des collectivités

Les trois communautés de communes concernées décident de coordonner leurs actions pour contribuer à la bonne mise en œuvre du plan de gestion 2017-2022 en cours d'élaboration.

Elles ont décidé lors du comité des Maires du 20/04/16 et du Comité de Pilotage du 25/05/2016 que la coordination du plan de gestion 2017-2022 soit assurée par la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

En effet, étant donné l'expérience acquise par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault dans la gestion du Grand Site de France, les collectivités réunies lors du comité des Maires du 20 avril 2016 et du Comité de Pilotage du 25 mai 2016 ont confié à la **Communauté de communes Vallée de l'Hérault, le rôle de gestionnaire, coordonnateur**, du Grand Site de France (périmètre élargi ; cartes ci-annexées). Elle conserverait donc son rôle de coordinateur de la gestion du label Grand Site de France, de l'élaboration du plan de gestion puis de sa mise en œuvre en collaboration avec les autres communautés de communes et communes.

Chaque collectivité concernée par le site classé et ses abords assurera son rôle de maître d'ouvrage de ses études et actions propres.

Les communautés de communes "Cévennes Gangeoises et Suménoises", "Grand Pic Saint Loup" joueront également un rôle de coordination de leurs communes membres.

Par ailleurs, les **études ou travaux concernant un périmètre vaste**, à cheval sur plusieurs communautés de communes, **ou l'ensemble du périmètre élargi, pourront être mutualisés dans le cadre d'une convention de groupement de commande publique ou autre forme de procédure.**

Enfin, lors du comité des Maires du 20 avril 2016 et du Comité de Pilotage du 25 mai 2016 les collectivités ont exprimé le souhait d'étudier et mettre en œuvre un programme d'actions aux abords du site classé des gorges de l'Hérault incluant la Vallée de la Buèges et le secteur nord des gorges (communes de Saint-Bauzille-de-Putois et Grotte des Demoiselles). Les communes concernées par ces secteurs feront donc partie des instances de décisions (voir article 5) dans le cadre de leur accompagnement vers une labellisation Grand Site de France en 2022.

Article 3 - Périmètre du site

Les trois communautés de communes cosignataires de la présente convention ont une partie de leur territoire (exprimé en pourcentage) dans le périmètre étendu du Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » :

Communautés de communes	Périmètre labellisé 2017-2022 (ha)	% territoire	Périmètre élargi aux abords (ha)	% territoire
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	2597,3	12,4 %	3946,5	15,7 %
CC Vallée Hérault	10 913,2	52,3 %	10 913,2	43,3 %
CC Grand Pic St Loup	7361,4	35,2 %	10 309,8	41 %

Cf Annexe 1 : tableau détaillé par commune

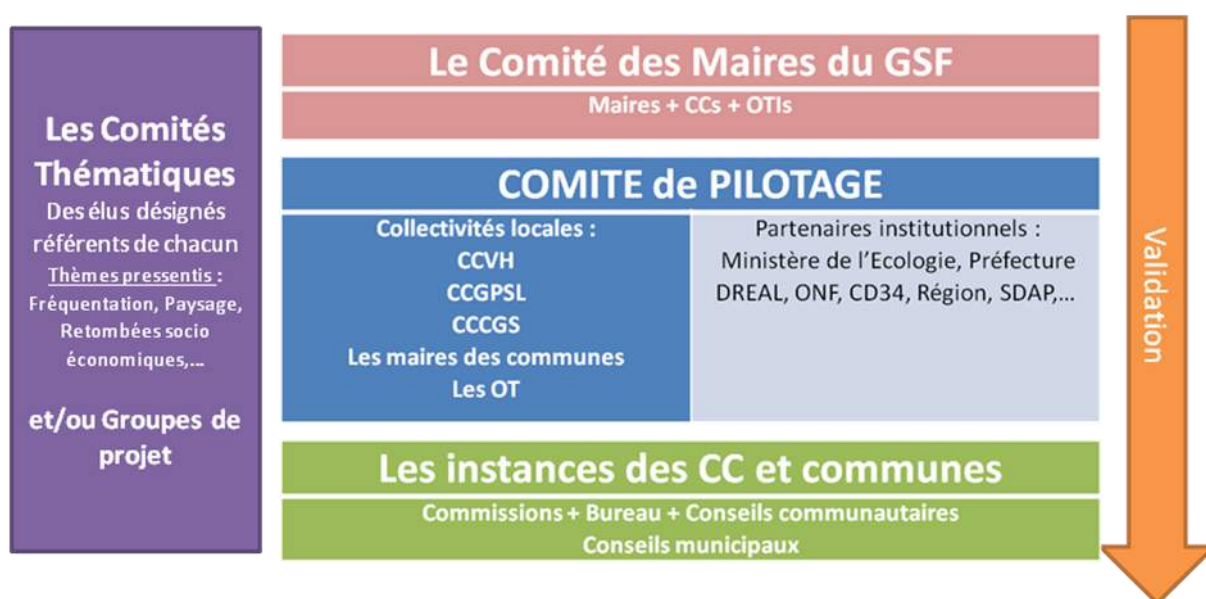
Article 4 - Objectifs

Les trois communautés de communes concernées **désirent gérer en bien commun ce territoire à très forte valeur patrimoniale** et, pour cela, **souhaitent animer en concertation le plan de gestion du site classé des gorges de l'Hérault et ses abords ; extension du Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault ».**

Le Grand Site de France est un moteur pour le territoire intercommunal de la Vallée de l'Hérault. Par l'extension de son périmètre, il devient porteur de nouveaux **objectifs** pour l'ensemble du nouveau territoire impliqué : **de préservation des paysages et des patrimoines, de diffusion de la fréquentation, des retombées socio-économiques...**

Article 5 - Instances et organisation de la gouvernance

Concernant les prises de décisions et le mode de travail des instances, les collectivités réunies lors du comité des Maires du 20 avril 2016 sont convenues de la création des instances suivantes :



Ces instances ont les fonctions suivantes :

- **Le Comité des Maires** (comité territorial), composé des 10 Maires du périmètre Grand Site de France étendu, des 5 maires du périmètre en programme d'actions sur les abords du Grand Site de France ainsi que des 3 Communautés de communes et Offices de Tourisme concernés, aura pour missions de :
 - Arrêter les orientations stratégiques et les ajuster en cours de route,
 - Arrêter le plan de gestion 2017-2022 et l'ajuster en cours de route,
 - Piloter et évaluer la mise en œuvre du plan de gestion chemin faisant,
 - Valider la programmation annuelle des études et travaux et leur suivi.
 - S'appuyer sur des groupes « projet » ad hoc pour préparer et suivre opérationnellement les études et/ou travaux sur un sujet donné

Le comité des Maires se réunira au moins 2 fois par an sur un ordre du jour précis sur des points appelant un arbitrage, sur le bilan de saison, le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion et la programmation annuelle N+1.

- Le **Comité de pilotage** (comité partenarial), composé des membres du Comité des Maires ainsi que des acteurs institutionnels et techniques (DREAL, UDAP, Préfecture, Conseil départemental, conseil régional, ONF, Hérault transport, gendarmerie, ...), se réunira à la suite du Comité des Maires. Il aura pour missions de :

- Valider la stratégie proposée et son plan de gestion 2017-2022
- Appuyer la mise en œuvre des actions (co-financement, apports techniques...)
- Appuyer l'évaluation et le suivi
- Valider la programmation annuelle des études et travaux et leur suivi.

Le comité de pilotage se réunira au moins 1 fois par an sur un ordre du jour précis, sur le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion et la programmation annuelle N+1.

- **Les « groupes projet » ponctuels** auront pour objectifs de travailler opérationnellement sur un sujet donné au regard d'un objectif préétabli exprimant un résultat concret à atteindre. Il associera les structures concernées par le sujet.
- **Les « comités thématiques »** auront pour objectifs de travailler opérationnellement sur le suivi d'un observatoire (a minima : Fréquentation, Paysage, Retombées socio économiques) afin de discuter des résultats obtenus et suivre l'atteinte des objectifs spécifiques à ceux-ci. Ils associeront les élus et partenaires intéressés par la thématique.
- **Les instances des Communautés de communes et des communes** ; chaque maitre d'ouvrage de projet ou étude inscrit au plan de gestion du Grand Site de France (ou répondant à ses objectifs) mobilisera ses instances propres afin de mettre en œuvre le dit-projet ou étude en le présentant à la décision et au vote de ses commissions, bureaux, conseils.

Article 6 - Rôle du gestionnaire, coordinateur

Il assure, conformément aux principes du label Grand Site de France, l'élaboration du plan de gestion en partenariat avec les collectivités concernées. Il suit sa mise en œuvre et l'atteinte de ses objectifs avec l'appui des collectivités concernées. Il suit la programmation annuelle et réalise son suivi. De ce fait, il assure le lien entre les services institutionnels en charge de la délivrance et du suivi du label Grand Site de France.

Il prépare, anime et assure le secrétariat des réunions des instances de la gouvernance présentées à l'article 5.

En collaboration avec les **communautés de communes "Cévennes Gangeoises et Suménoises"**, **"Grand Pic Saint Loup"** il élabore un plan de communication sur la démarche, ses objectifs, sa méthode et sa concertation en favorisant la circulation d'informations et les liens entre les partenaires.

Chaque année lors de la définition de la programmation N+1, les collectivités définiront les actions à mener ainsi que la part financière de leur mise en œuvre et le mode de mutualisation sur chaque projet. Pour ce faire une convention d'application annuelle pourra être élaborée en fin d'année N pour définir les répartitions financières et objets de mutualisation de l'année N+1.

Article 7 - Rôle des communautés de communes partenaires

Dans le cadre de la convention d'application annuelle et lorsqu'elle sera signée, elles s'engagent à respecter les principes du label Grand Site de France et mettre en œuvre les recommandations des services instructeurs prévus dans ce cadre.

Elles s'engagent à mettre à disposition les moyens nécessaires à l'élaboration du plan de gestion, au suivi des actions sur leur territoire, à la mobilisation de ses instances et des acteurs de son territoire.

Elles assurent par ailleurs un rôle de coordination au niveau de leurs communes membres.

Article 8 - Coordination de la démarche collective : information, concertation, communication, transparence

Le gestionnaire aura pour mission d'organiser le partage de l'information et la mutualisation des connaissances nécessaires au bon déroulement de la démarche auprès de l'ensemble des collectivités concernées par le Grand Site de France. Afin d'identifier le partenariat avec les EPCI, le gestionnaire insèrera dans ses documents et courriers officiels les logos des trois EPCI concernées.

Article 9 – Durée de la convention

La présente convention est liée à l'élaboration et à la durée de mise en œuvre du plan de gestion 2017-2022 du site classé des Gorges de l'Hérault et de ses abords. Par conséquent, elle a une **durée de 6 ans** et s'achèvera au 31 décembre 2022 (ou à la date de fin de validité du label).

Article 10 – Financement

Chaque collectivité concernée par le site classé et ses abords assurera son rôle de maître d'ouvrage de ses études et actions propres.

Par ailleurs, les études, prestations ou travaux concernant un périmètre vaste, à cheval sur plusieurs communautés de communes, ou l'ensemble du périmètre élargi, pourront être mutualisés dans le cadre d'une convention de groupement de commande publique ou autre forme de procédure. Les dispositions financières seront vues au cas par cas en fonction de la nature des actions engagées.

Article 11 – Convention d'application annuelle

Les objectifs de gestion du Grand Site de France sont définis par son plan de gestion. Sa **programmation d'actions sera définie annuellement par une convention d'application annuelle**. Elle précisera le programme d'actions, le budget prévisionnel et la contribution financière de chaque EPCI.

Article 12 - Révision et résiliation

La présente convention pourra être révisée à tout moment par chacune des parties pour redéfinir les modalités de partenariat, notamment en cas de modification des statuts. Une validation au sein des conseils communautaires sera requise.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par chacune des parties. Cette résiliation fera l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis de 6 mois. Cette décision dûment motivée devra être prise par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale désirent dénoncer la présente convention.

Fait en 3 exemplaires àle

**Le Président de la
Communauté de Communes
Vallée de l'Hérault**

**Le Président de la
Communauté de Communes
du Grand Pic Saint Loup**

**Le Président de la
Communauté de Communes
Cévennes Gangeoises
Suménoises**

M. Louis VILLARET

M. Alain BARBE

M. Jacques RIGAUD

Annexe 1 : Tableau détaillé par commune (superficie)

Code	Commune	Surface	Surface incluse dans le périmètre de gestion 2017-2022	Communauté de communes
34005	AGONES	422,2	259,75	CC Cévennes Gangeoises et Suménoises
34010	ANIANE	3035,4	862,63	CC Vallée Hérault
34012	ARGELLIERS	5062,4	1524,63	CC Vallée Hérault
34042	BRISSAC	4395,2	2597,3	CC Cévennes Gangeoises et Suménoises
34042	BRISSAC		515,35	CC Cévennes Gangeoises et Suménoises
34060	CAUSSE-DE-LA-SELLE	4529,5	4529,52	CC Grand Pic St Loup
34173	MONTPEYROUX	2257,3	1581,15	CC Vallée Hérault
34185	NOTRE-DAME-DE-LONDRES	2827,9	646,97	CC Grand Pic St Loup
34195	PEGAIROLLES-DE-BUEGES	1322,4	835,05	CC Grand Pic St Loup
34221	PUECHABON	3145,2	2256,74	CC Vallée Hérault
34238	SAINT-ANDRE-DE-BUEGES	1538,4	1216,77	CC Grand Pic St Loup
34243	SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS	1824,7	574,09	CC Cévennes Gangeoises et Suménoises
34261	SAINT-GUILHEM-LE-DESERT	3862,4	3862,44	CC Vallée Hérault
34264	SAINT-JEAN-DE-BUEGES	1691,8	896,49	CC Grand Pic St Loup
34267	SAINT-JEAN-DE-FOS	1415,4	825,63	CC Vallée Hérault
34274	SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	3855	2184,95	CC Grand Pic St Loup
	Total	41 185,2	25 169,5	
	Total du périmètre de labellisation	34 385,7	20 871,9	

	Périmètre de labellisation Grand Site de France 2017-2022
	Périmètre du programme d'actions aux abords 2017-2022

Composition

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- **Directeur général des services** : M. Joseph BROUSSET
- **Assistante de direction** : Mme Caroline PIOTON
- **Directeur général des services techniques** : M. Olivier SAUZEAU
- **Assistante du directeur général des services techniques** : Mme Christelle MOLES

ACCUEIL - SECRÉTARIAT - INTENDANCE

- **Responsable** : Mme Caroline PIOTON
- **Secrétaire des services action culturelle & développement économique** : Mme Sophie JOULLIÉ
- **Secrétaire petite enfance - jeunesse, communication et systèmes d'information** : Mme Élodie GALZY
- **Secrétaire courrier** : Mme Coralie ROUSSE
- **Agent d'accueil** : Mme Cathy DEAU
- **Secrétaire/agent d'accueil en contrat d'apprentissage** : Mme Naomi JAILLET
- **Gardien** : M. Rémy ROMERO
- **Agent de logistique** : M. Anthony AMMARDJIA

RESSOURCES HUMAINES

- **Directrice des ressources humaines** : Mme Marie SABAH
- **Adjointe à la directrice et gestionnaire des carrières et des retraites** : Mme Héloïse CHOURROUT
- **Gestionnaire de la paie et formation** : Mme Marie-José GARCIES
- **Assistante RH - formation, santé et prévention** : Mme Sophie DESMAISON
- **Secrétaire et assistant RH** : M. Vincent DETRY
- **Assistant de prévention** : M. Jacques CONNES

FINANCES & MARCHÉS

- **Directrice des finances et marchés** : Mme Cécile BERNARD
- **Chargée de comptabilité CCVH et OTI** : Mme Catherine PEZAIRE
- **Chargée du pôle ressources** : recrutement en cours
- **Chargée de comptabilité et secrétaire finances et marchés** : Mme Virginie CARCELLER
- **Chargée de comptabilité et secrétaire des marchés** : Mme Karima MARZOUKI

AFFAIRES JURIDIQUES

- **Responsable juridique** : Mme Sylvia AMBERGNY

ASSEMBLÉE ET ASSURANCES

- **Directrice assemblée et assurances** : Mme Floriane DECELLE
- **Assistante** : Mme Brigitte GUIRAL

PROSPECTIVE TERRITORIALE

- **Directeur prospective territoriale** : M. Paul MIGNON
- **Chargée d'ingénierie financière** : Mme Nathalie PRÉVOT

COMMUNICATION

- **Directrice communication** : M Gilles COHEN
- **Chargée de communication événementielle** : Mme Émilie GALLÉE
- **Chargée de publications** : Mme Marion MOUTET
- **Chargée de communication web** : Mme Manon DE LA FOURNIÈRE

SYSTEMES D'INFORMATION

- **Directeur des systèmes d'information** : M. Fabrice SOUCHAY
- **Techniciens de systèmes d'information géographique** : M. Guénaël SCHIMMENTI et M. Thibault ROURE
- **Technicien de systèmes d'information géographique en contrat d'apprentissage** : M. Julien MARTINEZ
- **Technicien informatique** : M. Brice ALVERGNE

DOCUMENTATION & PHOTOTHÈQUE

- Mme Grietje PIQUART

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- **Directrice développement économique** : Mme Élisabeth POURCEL
- **Chargée des relations entreprises** : Mme Laëtitia RUMEAU
- **Chargée de mission ZAC La Croix** : Mme Uriane BIANCIOTTO
- **Animatrice Concours des vins de la vallée de l'Hérault, technicienne œnotouristique** : Mme Hélène FAGES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE & ENVIRONNEMENT

- **Directeur général des services techniques** : M. Olivier SAUZEAU
- **Assistante de direction** : Mme Christelle MOLES
- **Chargé de l'habitat et de l'urbanisme** : recrutement en cours
- **Chargé de projets pleine nature** : M. Thibaut BARRAL
- **Chef de projet Grand Site de France / Natura 2000** : Mme Laure BÉNÉ
- **Technicien Natura 2000** : Mme Méлина CHOUPIN
- **Chargée de mission ressources en eau** : Mme Patricia CARRIERE

Autorisation du droit des Sols :

- **Responsable** : Mme Céline PERONNET
- **Assistante** : Mme Lisa CASTANO
- **Instructeurs du droit des sols** : Mme Mounia ARROUCHE-CLERC, M. Frédéric ALDEBERT et Mme Audrey JOLLY

Opérations d'investissement et patrimoine communautaire :

- **Responsable** : M. Frédéric BESSES
- **Chargé des travaux de maintenance** : M. Didier VAREILHES
- **Chargé des travaux de valorisation** : M. Gaël CHESNEL
- **Agents de maintenance des espaces communautaires extérieurs** : M. Fabrice DAUPHIN, M. Lionel GUIZARD, M. Philippe TERROUX et M. Anthony MATHIS (hors saison touristique)
- **Gardien au pont du Diable** : M. Anthony MATHIS (de Pâques à Toussaint)
- **Agents de maintenance des bâtiments communautaires** : M. Didier PEREZ et M. Thierry FRAYSSINHES

Assainissement non collectif (SPANC) :

- **Responsable** : M. David LEMAIRE
- **Technicienne SPANC** : Mme Amélie ANNE
- **Secrétaire** : Mme Sabrina DANIEL

Ordures ménagères :

- **Responsable** : M. David LEMAIRE
- **Adjoint au responsable** : Mme Rachel CRAIG
- **Chef de garage** : M. Jamil JEAN
- **Mécanicien** : M. Hubert MALZIEU
- **Mécanicien en contrat d'apprentissage** : M. Rémi GUARDIOLA
- **Agent d'atelier technique** : M. Frédéric COUSTY
- **Gestionnaire logistique ordures ménagères** : M. Morgan PLOUZENNEC
- **Agents de collecte** : M. David BAYOL, M. Samuel BERNARD, M. Mathieu BRUN, M. Marcel COMBES, M. Christophe CUGNENC, M. David DELCLAUD, M. Olivier FERRANDO,

M. Joël FRYDER, M. William GASC, M. Ghislain GUYOT M. Sylvain HORTALA, M. Jean-Claude MANZANARES, M. Eric MARTINEZ, M. Gabriel MARTY, M. Guilhem MURCIA, M. Richard ORTUNO, M. Mickael PEREZ, M. Rémy PEREZ, M. David PRIVAT, M. Laurent RAVEL, M. Julien ROSIER, M. Mathieu ROUQUETTE, M. Stéphane SERVEL, M. Pierre TALLANT, M. Bruno TURRIERE et M. Patrick VALADOU.

PETITE ENFANCE - JEUNESSE

- **Directrice petite enfance - jeunesse** : Mme Nathalie BULINGE
- **Coordinatrice petite enfance** : Mme Sylvie GIRAUD

Relais assistant(e)s maternel(le)s intercommunal :

- **Animatrices Relais assistant(e)s maternel(le)s intercommunal** : Mme Stéphanie COMPAGNET, Mme Émilie RIQUÉ et Mme Hélène LEMARECHAL

Multi-accueils intercommunaux

- **Médecin référent** : Mme Françoise JAHNICH

Multi-accueil Les Pitchounets - Aniane :

- **Directrice** : Mme Laurence SOLA
- **Directrices adjointes** : Mme Émilie DUAUX et Mme Laurence MILOT
- **Educatrice de jeunes enfants** : Mme Carole SUQUET
- **Auxiliaires de puériculture** : Mme Catherine BONNAUD, Mme Chantal FEGER et Mme Amélie GANIVET
- **Agents auprès des enfants** : Mme Marie DELOIRE, Mme Aurélie DERVAUX, Mme Laura SANCHEZ, Mme Isabelle SOLER, et Mme Michèle VAREILHES
- **Agents de service** : Mme Marie-Dolores LEMOINE et Mme Marie-José FONS
- **Cuisinière** : Mme Cyntia CEREZO

Multi-accueil Les Calinous - Gignac :

- **Directrice** : Mme Gisèle LOMBARDI
- **Directrices adjointes** : Mme Isabelle ALONSO-DELIGNY et Mme Sophie HUGLA
- **Auxiliaires de puériculture** : Mme Marjorie ADE, Mme Sophie BURIANNE, Mme Maria CAMPOS, Mme Nathalie GRAILLES, Mme Céline JOLY-LAMSALLI et Mme Anne-Marie ROQUES
- **Agents auprès des enfants** : Mme Jéro. DANNIEL, Mme Isabelle RAMBAL, Mme Ludivine SAINTPIERRE, Mme Sandrine VALERO et Mme Romy VEZINHET
- **Agents de service** : Mme Sonia SIFFRE, Mme Delphine DOUVRAIN

Multi-accueil Le Berceau - Montarnaud :

- **Directrice** : Mme Julie DEVALUEZ
- **Directrice adjointe** : Mme Armelle GANGA
- **Éducatrice de jeunes enfants - référente pédagogique** : Mme Marianne EVEZARD
- **Auxiliaires de puériculture** : Mme Pamela CHACON, Mme Aurélie DEMEILLET, Mme Amandine BAUDRY
- **Agents auprès des enfants** : Mme Sylviane DAVID, Mme Martine IGON, Mme Patricia LATOURNERIE, Mme Annie LEBORGNE et Mme Marie MORENO
- **Agent d'entretien** : Lucas OUVRARD

Multi-accueil Les Lutins - Montpeyroux :

- **Directrice** : Mme Valérie CAVALIER
- **Directrice adjointe - auxiliaire de puériculture** : Mme Sylvie GEORGE
- **Agent auprès des enfants** : Mme Nathalie CREISSAC et Mme Élisabeth PEREZ
- **Agent de service** : Mme Marie-Ophélie CHANTRE

Multi-accueil Chrysalides et Papillons - St-André-de-Sangonis :

- **Directrice** : Mme Sophie COSTE
- **Directrice adjointe** : Mme Maryline DIONISIUS

- **Éducatrices de jeunes enfants - responsables pédagogiques** : Mme Nathalie BORIN et Mme Magali VICTORIA
- **Auxiliaires de puériculture** : Mme Marion FAURE, Mme Marion GAL et Mme Hélène VILLEBRUN-JACQUET
- **Agents auprès des enfants** : Mme Cécile AUDRIN, Mme Inès NOGUERA-ACOSTA, Mme Marie-Pierre POUJADE, Mme Julia ROBERT et M. Dylan SERRANO
- **Agent de service** : Mme Danielle CROCI, M. Christophe TRAINI
- **Cuisinier** : M. Olivier SALFATI

ACTION CULTURELLE

- **Directrice culturelle** : Mme Marie-Hélène IVORRA
- **Chargée de développement culturel** : Mme Caty GALDIN
- **Chargée du suivi des partenariats associatifs** : Mme Émilie GALLÉE

Coordination du Réseau intercommunal des bibliothèques :

- **Responsable** : Mme Agnès VAREILHES
- **Animatrice du réseau** : Mme Héloïse TUBOEUF
- **Agents du Réseau** : Mme Laure BOUCHET et M. Cyril LAVIT (chargé de la navette documentaire)

École de musique intercommunale :

- **Directeur** : M. Jean-Luc HÉRO
- **Coordinatrice pédagogique** : Mme Maryse LAIR
- **Secrétaire** : Mme Emmanuelle BENOIT-DUCOTTERD
- **Enseignants** : Mme Gaëlle BRAUN (saxophone), M. Thomas CALLAUX (trombone), Mme Émilie COMPS (flûte, chorale, formation musicale), Mme Christelle FABRE (guitare), Mme Naïs GRANGEON (intervenante milieu scolaire), M. Jean-Loup DARTIGUES (tuba), Mme Aude LEFORT (formation musicale), Mme Élisabeth MADAULE (flûte), M. Patrice MAIRE (clarinette), Mme Stéphanie MARTIN (violon), Mme Isabelle MAURIN-DUVERNET (batterie, percussion), M. Pierre MENNECIER (piano), M. Michel MEYRUEIS (trompette), Mme Marion PICOT (violoncelle), M. Laurent VADKERTI (guitare), et Mme Ezaka RAKONTONDAMANANA (piano et intervenante milieu scolaire).

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SAINT GUILHEM LE DESERT – VALLEE DE L'HERAULT

- **Directeur** : M. Benoît PIQUART
- **Responsable accueil et qualité** : Mme Aude-Lise THEULE
- **Chargée des animations et du site internet** : Mme Julie SOLIGNAC
- **Chargée de communication** : Mme Bérénice RIVIÈRE
- **Chargée du réceptif et des groupes** : Mme Jade KOHOUTEK
- **Conseillères en séjour** : Mme Stéphanie BARRAL (relations prestataires et statistiques), Mme Julie DOURNON (guide conférencière), Mme Annie LEPAPE (hébergements), Mme Océane DEBERGH (accueil et administratif), Mme Camille COCHERET.
- **Responsable boutique Grand Site** : Mme Marie-Pierre FERNANDEZ
- **Animatrice Vinothèque, technicienne œnotouristique** : Mme Héléna FAGES

Argileum - la Maison de la poterie

- **Directrice** : Mme Samantha JONES
- **Coordinatrice accueil** : Mme Angéline SEYLLE
- **Chargée d'accueil et d'accompagnement** : Mme Sabine LETEINTURIER (guide conférencière)
- **Animatrice/médiatrice potier** : Mme Barbara LEFORT

Pour plus d'informations

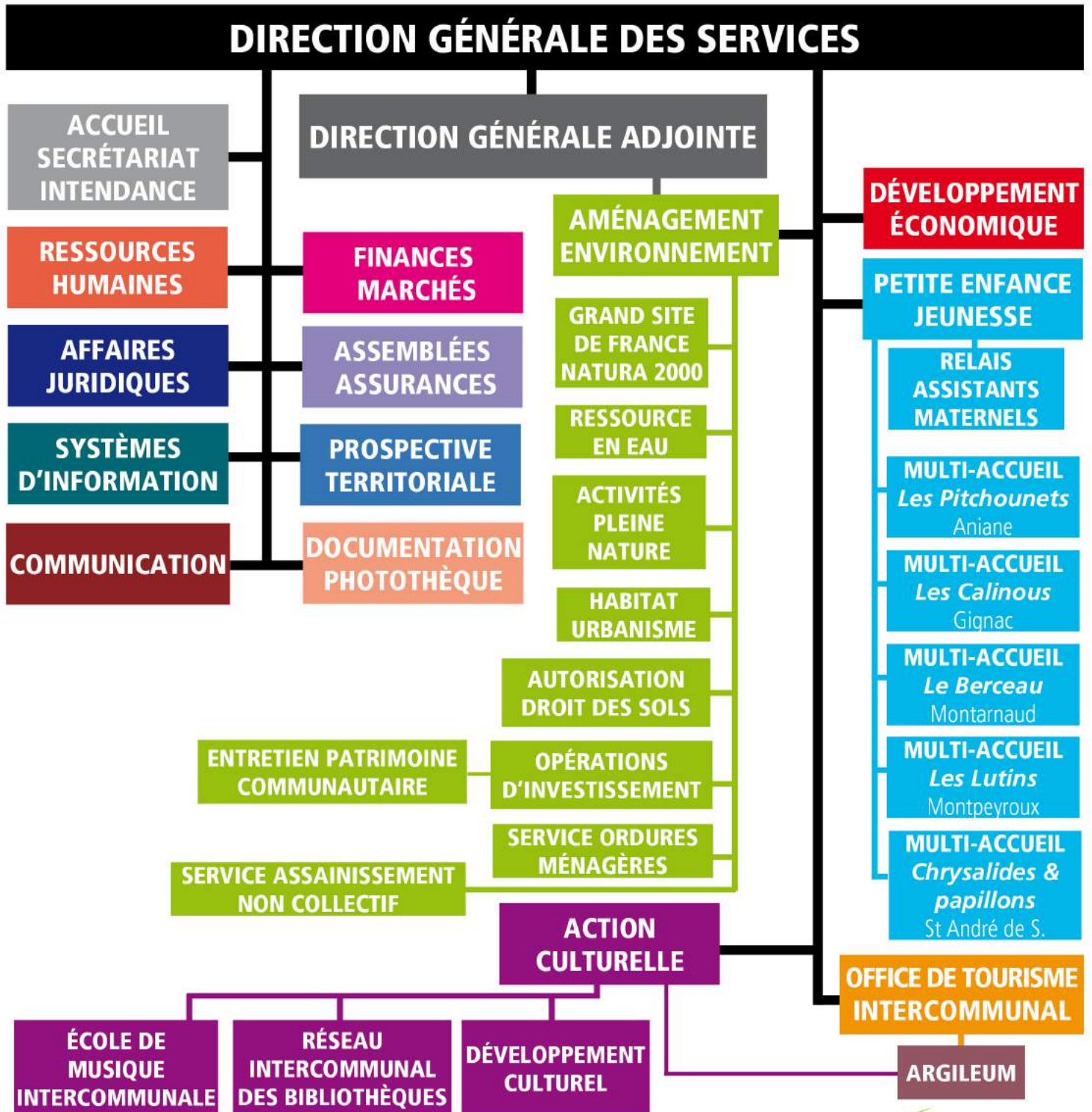
Service Ressources humaines de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

- 👤 Mme Marie SABAH (directrice Ressources humaines)
- ☎ 04 67 57 04 50
- ✉ marie.sabah@cc-vallee-herault.fr
- 📍 2 parc d'activités de Camalcé - BP 15 - 34150 GIGNAC
- 🕒 lun-ven : 8h30-12h/14h-17h30



LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

Organigramme



BRISSAC ET LE SITE DE SAINT ETIENNE D'ISSENSAC

A Proximité de la vallée de l'Hérault, au pied de la Séranne, le village de Brissac est considéré dans la région, comme un îlot de verdure au milieu de la garrigue. Son parc, aux arbres majestueux est traversé par l'Avèze, rivière alimentée par « cent sources » : il est un lieu de promenade très agréable. Dominant le village, le château et la statue de Notre Dame du Suc sont les symboles de l'Histoire de Brissac.



À quelques kilomètres du village, vous découvrez au cœur du site classé et en zone Natura 2000 « Gorges de l'Hérault », le surprenant et sauvage site de Saint Etienne d'Issensac.



MONUMENT HISTORIQUE

LA CHAPELLE DE SAINT-ETIENNE D'ISSENSAC

La première mention de la chapelle date de 1080 sous le vocable d'Exachiato. Ancienne église paroissiale qui desservait une dizaine de mas alentour. Dominant l'Hérault, dans un décor sauvage, elle forme un bel ensemble, avec l'enclos du cimetière, les vestiges du prieuré et une construction qui aurait servi de lieu d'accueil pour les pèlerins. Elle a été Classée Monument Historique en 1945.

Exposition : en juillet et août, une exposition In Situ 2013 « patrimoine et art contemporain » est ouverte du mercredi au dimanche de 16h à 19h. Entrée libre. En septembre uniquement les samedis et dimanches.



MONUMENT HISTORIQUE

LE PONT DE SAINT-ETIENNE D'ISSENSAC

C'est un pont de pierre de la fin du XIV^{ème} siècle. Il permettait le passage des pèlerins vers Saint-Guilhem, étape sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Il a été construit en dos d'âne et a conservé trois des cinq arches d'origine. Les bacs qui protègent les piles du pont servent de refuge aux piétons. Il est classé Monument Historique depuis 1948.

Saint Etienne d'Issensac se trouve sur un site classé naturel exceptionnel au cœur de la zone Natura 2000 des Gorges de l'Hérault.

Profitez-en pour découvrir ce patrimoine mais aussi la faune et la flore des somptueuses Gorges de l'Hérault (plusieurs espèces de chiroptères, papillons, libellules...).

RÈGLEMENT DU SITE :

~ **Un parking gratuit et obligatoire** est ouvert tous les jours du 06 juillet au 01 septembre 2013 de 10h00 à 21h00 à proximité du site (laissez vous guider en suivant les panneaux). Après 21h00, les voitures seront immédiatement mises en fourrière. Tout stationnement en dehors de ce parking sera verbalisable par la gendarmerie ; (Arrêté 2013-0043 de la mairie de Brissac portant sur la réglementation du stationnement sur le site)

~ Une aire de **baignade surveillée** est ouverte du 6 juillet au 1 septembre 2013 de 11h30 à 18h30.

La surveillance est assurée par des maîtres nageurs sauveteurs ; (Arrêté 2013-0039 de la mairie de Brissac portant sur la réglementation des activités nautiques)

~ **Les feux, les barbecues et le camping** sont strictement interdits sur le site ;

~ Pour votre sécurité, il est interdit de sauter du pont ;

~ Des conteneurs à poubelles ont été disposés sur l'ensemble du site. Merci de respecter la nature ;

~ **Les chiens** sont acceptés uniquement tenus en laisse.

Des agents sont en permanence sur le site pour vous guider et améliorer la qualité de votre visite sur le site. Merci de leur réserver un accueil chaleureux.



ACCÈS :

De Ganges prendre la D4, traverser Cazilhac puis Brissac, continuez sur la D4 en direction du Causse de la Selle. De Saint Bauzille de Putois prendre la D108 en direction de Brissac puis la D4 en direction du Causse de la Selle.

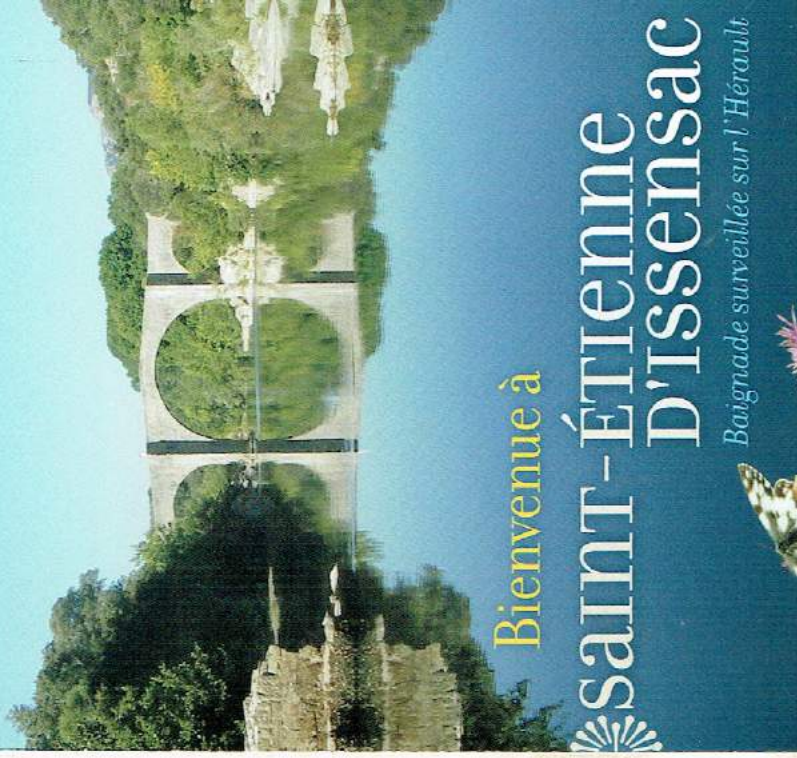
INFORMATIONS :

Office de Tourisme Cévennes Méditerranée
Plan de l'Orneau 34190 Ganges
TEL : 04 67 73 00 56

WWW.OT-CEVENNES.COM

SECOURS :

Poste de secours sur la plage ouvert tous les jours de 11h30 à 18h30
Pompiers : 18



Bienvenue à

SAINT-ÉTIENNE D'ISSENSAC

Baignade surveillée sur l'Hérault



PETIT JEU

quizz autour de la rivière

BIENVENUE SUR LE SITE DE SAINT ETIENNE D'ISSENSAC,
 La communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, la mairie de Brissac, le Conseil Général de l'Hérault et l'office de tourisme Cévennes Méditerranée vous souhaitent de passer un agréable moment le long du fleuve Hérault sur le site classé de Saint Etienne d'Issensac.

Afin d'améliorer la qualité de notre accueil sur ce site, nous avons entrepris des aménagements touristiques. Nous vous demandons de respecter les consignes sur le site pour que celui-ci puisse rester ouvert à tous le plus longtemps possible et que l'investissement de fonds publics bénéficie à tous : habitants de la région et vacanciers.

Nous vous souhaitons un bel été...



TROUVE UN PETIT GALET ET PLACE LE ICI.
 Fait le tourner pour choisir ta question.

le Bois
 Quel arbruste au bois dur, trouve-t-on en grande quantité, ici ?

L'écrevisse américaine
 Quel crustacé est-il nuisible pour la rivière ?

le Citron
 Je suis un agrume et un papillon ?

la coccinelle
 Quel est l'insecte qui se régale de pucerons ?

la chauve souris
 Quel animal loge dans la chapelle ?

la saponaire
 Quelle plante savonneuse trouve-t-on en bord de rivière ?

Scarabée Rhinocéros
 Je suis un insecte et je porte le nom d'un animal d'Afrique ?

du 1er janvier au 31 décembre
 A partir de quelle date les feux sont-ils interdits ?

Jusqu'à 10 ans
 Combien de temps met un mégot de cigarette à se dégrader ?

Interdiction de faire du feu, de camper, de polluer.

Citer au moins deux interdictions sur le site.